

Les Cahiers

d u P I a n

Facteurs déterminants de la fécondité au Maroc : Est-ce que l'autonomisation des femmes compte ?

Abderrahman Yassine, Nassira El Idrissi

Généralisation de la couverture retraite au Maroc : Evaluation des enjeux et des contraintes et perspectives d'évolution

Asmaa El Anbari, Saïd Hanchane, Mariem Liouaeddine, Mohamed Amrani

L'impact de la décentralisation financière et la croissance économique au Maroc : une analyse régionale basée sur des données de panel

Mohamed Idalfahim, Omar Abdeladim, Saad Elouardirhi

Analyse des effets du commerce international sur les inégalités de genre sur le marché de l'emploi dans les pays de la CEDEAO

Boukary Ouedraogo, Akilou Amadou, Faïçal Fié Traore



Fondateur

Ahmed Lahlimi Alami

Directeur de la revue

Chakib Benmoussa
Haut-Commissaire au Plan

Directeur de publication

Ayache Khellaf
Secrétaire Général
Haut-Commissariat au Plan

Comité de rédaction

Zakaria El Faiz
Mariam Makkoudi

Comité scientifique

Said Hanchane (UM6P)
Jamal Azizi (HCP)
Aomar Ibourk (UCA – Marrakech)
Mohamed Karim (UM5 de Rabat)
Elhadj Ezzahid (UM5 de Rabat)
Khalid Soudi (HCP)
Fatima-Zahra Aazi (UH2 – Casablanca)
Meriem Liouaeddine (UIT - Kénitra)
Brahim Assabane (ESI – Rabat)
Radouane Raouf (UM5 de Rabat)
Mohammed El Haj Tirari (INSEA - Rabat)

Dépôt légal

2004/0139
ISSN : 1114-8411
E-ISSN : 3009-5212

Publication

Haut-Commissariat au Plan
cahiersduplan@hcp.ma
www.hcp.ma

Sommaire

2 Facteurs déterminants de la fécondité au Maroc : Est-ce que l'autonomisation des femmes compte ?

Abderrahman Yassine, Nassira El Idrissi

24 Généralisation de la couverture retraite au Maroc : Evaluation des Enjeux et des contraintes et perspectives d'évolution

Asmaa El Anbari, Saïd Hanchane, Mariem Liouaeddine, Mohamed Amrani

42 L'impact de la décentralisation financière et la croissance économique au Maroc : une analyse régionale basée sur des données de panel

Mohamed Idalfahim, Omar Abdeladim, Saad Elouardirhi

58 Analyse des effets du commerce international sur les inégalités de genre sur le marché de l'emploi dans les pays de la CEDEAO

Boukary Ouedraogo, Akilou Amadou, Fié Faiçal Traore

71 Article Abstracts

75 ملخصات المقالات

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Facteurs déterminants de la fécondité au Maroc : Est-ce que l'autonomisation des femmes compte ?

Abderrahman Yassine ^{1,2*}, Nassira El Idrissi ¹

¹ Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), Haut-Commissariat au Plan (HCP), Maroc.

² Laboratoire GEAS3D, Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA), Maroc.

L'inégalité de pouvoir au sein du foyer et des relations sexuelles est liée à une mauvaise santé génésique. Le gouvernement du Maroc, par le biais de sa politique nationale en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, s'est engagé à renforcer l'autonomie des femmes. Cependant, il existe peu de preuves que l'autonomie des femmes soit un déterminant de la fécondité. Dans ce contexte, l'objectif de cette étude est de déterminer si l'autonomie des femmes au sein du foyer est un déterminant de la fécondité dans le contexte socio-économique marocain. Cette étude s'est basée sur les données de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF) de 2018. Un modèle de régression de Poisson multivarié a été utilisé pour examiner si l'autonomie des femmes dans le ménage détermine le nombre désiré d'enfants. Un deuxième modèle de régression logistique explore les effets de l'autonomisation sur la satisfaction de la femme en matière de fécondité. L'autonomisation des femmes a été mesurée par une méthode factorielle selon trois dimensions : économique, familiale et socio-culturelle. Les résultats indiquent que les femmes plus autonomisées désirent significativement moins d'enfants par rapport à leurs homologues moins autonomisées. Les facteurs précis de l'autonomisation féminine qui ont un impact sur les choix en matière de fécondité incluent les aspects familiaux liés à la prise de décision, la violence domestique et l'utilisation des contraceptifs. De plus, l'autonomisation économique compte plus que d'autres dimensions de l'autonomisation pour influencer la capacité des femmes à atteindre le nombre d'enfants souhaité au Maroc. L'emploi rémunéré, l'accès et le contrôle des ressources sont des facteurs qui, s'ils sont améliorés, pourraient réduire de manière significative le nombre désiré d'enfants. Finalement, les résultats suggèrent que l'amélioration de la capacité des femmes à avoir le nombre désiré d'enfants est un grand défi auquel les décideurs politiques doivent prêter une attention particulière.

Mots clés : Autonomisation des femmes, Indice d'autonomisation, Femmes, Fécondité, Modèles de régression discrète et de choix qualitatif, Maroc

JEL classification : J13, J16, C25, O55, I14.

Introduction

L'autonomisation et la fécondité sont deux phénomènes distincts de prime abord. L'autonomisation des femmes se réfère au processus par lequel les femmes acquièrent un pouvoir accru sur leur vie, leur travail ou dans leur communauté, tout en prenant des décisions plus éclairées, qui pourraient améliorer leur bien-être et leur qualité de vie. Quant à la fécondité, elle est plus évoquée dans les études ou les descriptions de la dynamique des populations. Pourtant, plusieurs travaux ont essayé

d'étudier le lien entre ces deux phénomènes. Même si une relation causale bien définie n'a pas été établie, les politiques visant à améliorer la position des femmes dans la société sont aujourd'hui indissociables des efforts d'aménagement de la vie familiale. Inversement, beaucoup de programmes agissent sur l'autonomisation des femmes pour réguler les tendances de la fécondité.

Dans le monde entier, l'inégalité de pouvoir au sein du foyer et dans les relations sexuelles est liée à une mauvaise santé reproductive des femmes (Amaro, 1995 ; Gage et Hutchinson, 2006). Il est aussi bien reconnu que la fécondité est l'un des résultats les plus importants de

* Auteur correspondant : a.yassine@hcp.ma

la santé reproductive des femmes. Ainsi, les taux élevés de fécondité, qui conduisent à une forte croissance démographique, ont été identifiés comme des risques entravant le développement et perpétuant la pauvreté dans les pays en développement (Kabeer, 1999). Les études sur la relation entre l'autonomie des femmes et la santé de la population ont proliféré après la Conférence Internationale du Caire de 1994 sur la population et le développement, qui a déclaré que le progrès de l'humanité est inextricablement lié aux avancées dans l'égalité et l'équité entre les sexes, à l'autonomisation des femmes par leur capacité à contrôler les décisions liées à leur santé génésique et à l'élimination de la violence contre les femmes (Glasier et al., 2006). Cette priorité mondiale a été réitérée plus tard dans les objectifs du Millénaire pour le développement (United Nations, 2009).

Récemment, les objectifs de développement durable ont donné l'élan nécessaire à la poursuite de l'action pour lutter contre les inégalités et pour l'autonomisation de toutes les femmes et les filles (United Nations, 2015). Pour réaliser l'agenda mondial, le gouvernement du Maroc, par le biais de la politique nationale de santé et de droits sexuels et reproductifs, s'est engagé à améliorer l'autonomisation des femmes et à la réduction de la fécondité. Néanmoins, le niveau de fécondité est encore élevé et le rythme de son déclin est lent, en particulier en milieu rural. Par conséquent, l'objectif de cette étude est de comprendre le lien entre les dimensions de l'autonomie des femmes et la fécondité. Ainsi, les résultats de cette étude pourraient être extrapolés aux actions politiques appropriées et stratégiques pour l'autonomisation des femmes et la réduction de la fécondité.

Au niveau des ménages, l'autonomie des femmes a été identifiée comme l'une des dimensions clés qui pourrait changer le taux de fécondité élevé dans les pays du Sud (Mbacké, 2017; Miedema et al., 2018). Des études ont tenté de conceptualiser et de mesurer l'autonomie des femmes et ses diverses dimensions économique, politique et sociale (Malhotra et Schuler, 2005). Selon ces auteurs, l'autonomie est généralement définie comme la liberté par rapport à un contrôle ou des influences extérieures. En d'autres termes, l'autonomie est la capacité à formuler ses propres choix stratégiques, à contrôler les ressources et à exercer un contrôle interpersonnel (Dyson et Moore, 1983; Rahman, 2012). Cependant, certaines études affirment que l'autonomie dans un contexte donné ne se traduit pas nécessairement par l'autonomie dans d'autres facettes de la vie des femmes (Gipson et Hindin, 2007; Malhotra et Schuler, 2005). Par exemple, une femme

peut acquérir une certaine autonomie dans son lieu de travail mais pas au sein de son foyer. Même au sein du foyer, les différentes dimensions d'autonomie peuvent avoir une nature distincte et un quantum d'association avec la fécondité.

L'autonomisation étant un concept multidimensionnel, Upadhyay et al. (2014) ont mis au point et validé un instrument multidimensionnel qui permet de mesurer les dimensions de l'autonomisation au sein du ménage dans le contexte des États-Unis d'Amérique (Upay et al., 2014). La validité de ce construit a été démontrée par un modèle à effets mixtes, dans lequel les femmes ayant une autonomie sexuelle (contrairement à l'autonomisation dans la prise de décision au sein du foyer) étaient inversement associées à l'autonomisation reproductive en ce qui concerne l'utilisation des moyens contraceptifs, la grossesse et la procréation. En outre, l'autonomisation a trois niveaux : personnel (changement dans une personne), relationnel (changement dans les relations et les rapports de pouvoir dans un réseau) et environnemental (changement dans un contexte plus large) (Lombardini et al., 2017). Cependant, dans cette étude, l'accent est mis sur l'autonomisation relationnelle dans le ménage, en termes de prise de décision entre les femmes et les partenaires ou d'autres membres du ménage.

Des études menées dans d'autres contextes ont montré que l'autonomisation des femmes dans la prise de décision au sein du foyer est associée de manière significative à la fécondité (Drioui et Bakass, 2021; Gudbrandsen, 2013). Par exemple, la prise de décision des femmes concernant les gros achats, les achats quotidiens, les soins de santé et la mobilité est associée à une faible fécondité (Sougou et al., 2020; Underwood et al., 2020). Des études menées dans d'autres pays ont également montré que l'autonomisation sexuelle des femmes, notamment le fait de demander à son partenaire d'utiliser un préservatif ou refuser des rapports pour des raisons justifiées, était associée à la fertilité (Darteh et al., 2019; Sano et al., 2018). Quelques études sur les déterminants de la fécondité au Maroc ont montré que de nombreux facteurs socio-économiques sont associés à la fertilité. Hormis le travail de Drioui et Bakass (2021), ces études n'ont pas inclus l'autonomisation des femmes comme déterminant de la fécondité.

En outre, il existe peu de preuves concernant la nature et la direction du lien entre l'autonomisation des femmes et la fécondité dans le contexte marocain. Ainsi, cette étude comblerait cette lacune. En d'autres termes, nous allons tenter par la présente étude, de tester le lien entre l'autonomisation des femmes et la fécondité au Maroc.

Le présent travail sera divisé en trois parties. Dans la première partie, nous allons présenter une revue de littérature portant sur l'autonomisation des femmes, et quelques études portant sur sa relation avec la fécondité, tout en traçant la tendance de l'évolution de la fécondité au Maroc. Dans la deuxième partie, nous allons constituer le cadre conceptuel de l'étude et détailler les variables nécessaires pour la réalisation de nos objectifs, ainsi que la méthodologie adoptée. Pour pouvoir, dans la troisième partie présenter et analyser les résultats obtenus. Ainsi, les résultats de l'étude pourraient fournir des implications politiques sur l'autonomisation des femmes et la réduction de la fécondité au Maroc.

Le reste de ce document est structuré comme suit : La section 2 présente une revue de la littérature qui discute le concept clé d'autonomisation, les principaux déterminants, les caractéristiques socio-économiques des femmes qui peuvent être associées au niveau de fécondité, et donne un aperçu sur le niveau et la tendance de la fécondité dans le contexte marocain. Les données et les variables utilisées sont ensuite décrites dans la section 3, tandis que la section 4 présente les résultats des modèles économétriques. Enfin, la section 6 discute les résultats de l'analyse et présente nos conclusions et les implications politiques.

I. Revue de littérature

1. Qu'est-ce que l'autonomisation ?

Le concept d'"autonomisation" a été introduit au milieu du 19^{ème} siècle et désigne l'action de donner du pouvoir (Bacqué et Biewener, 2013). Son emploi en anglais est le plus courant, en raison des difficultés de traduction et de la complexité du concept qui englobe à la fois le pouvoir et les processus y menant (Bacqué et Biewener, 2013; Calvès, 2009; Cantelli, 2013). Bacqué et Biewener (2013) soulignent que les termes français tels que "autonomisation", "émancipation" et "capacitation" ne reflètent pas pleinement la notion de pouvoir, tandis que leurs équivalents québécois, tels que "pouvoir d'action" ou "agir", ne rendent pas compte de la dimension processuelle. Certains chercheurs, comme Bacqué et Biewener (2013) ou Jouve (2006), avancent l'hypothèse d'une discordance entre le concept d'"autonomisation" et les paradigmes de pensée traditionnels des pays tentant de le traduire.

Le concept d'autonomisation est appliqué dans divers domaines tels que le travail social, la gestion et le développement international. Notre étude se concentrera

principalement sur ce dernier domaine. En effet, l'autonomisation dans le contexte du développement international se concentre principalement sur l'autonomisation des femmes, visant à améliorer leur condition et à accroître leur pouvoir dans la société. Cela comprend l'augmentation de leur pouvoir économique, cognitif, social et politique (Bacqué et Biewener, 2013; Calvès, 2009; Oxaal et Baden, 1997).

L'autonomisation des femmes est défini comme l'extension de leur capacité à prendre des décisions stratégiques dans des contextes où cette possibilité leur était auparavant refusée (Kabeer N, 2001). En utilisant l'approche des capacités d'Amartya Sen, réfléchir à l'autonomisation revient à se demander dans quelle mesure les femmes ont la liberté de choisir une vie exempte de domination ou de discriminations, incluant la possibilité de s'exprimer en public, d'exercer une activité professionnelle, de gérer leurs revenus de manière autonome, d'éviter les violences domestiques, de contrôler leur fécondité, etc. (René B, 2012). L'autonomisation repose sur deux fondements : l'agency, qui est une forme d'autodétermination associée à la capacité de faire ses propres choix, et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces choix de vie. De plus, le concept d'autonomisation des femmes englobe plusieurs dimensions, incluant celles relatives à la reproduction, à l'économie, au social, au culturel, à la famille, aux relations interpersonnelles, à la législation, à la politique et à la psychologie, créant ainsi un large éventail conceptuel.

Mesurer le concept d'autonomisation constitue une tâche complexe. Les études évaluent souvent l'autonomisation des femmes à l'aide d'un indice qui mesure leur participation aux processus décisionnels concernant divers aspects du foyer, reflétant ainsi le degré de contrôle dont dispose la femme sur son environnement. Certains chercheurs intègrent dans cet indice des décisions majeures, telles que les achats importants du foyer, ainsi que des décisions mineures comme le choix des repas (Haile A et Enqueselassie F, 2006), tandis que d'autres excluent les choix quotidiens du foyer et ceux traditionnellement associés au rôle de la femme (Hindin MJ et Adair LS, 2002). D'autres mesures de l'autonomisation des femmes incluent l'évaluation de la liberté de mouvement (Al Riyami A, Afifi M, 2004), les disparités d'âge et de niveau d'éducation entre les conjoints (Blanc AK et Wolff B, 2001), ainsi que le processus de choix du partenaire conjugal (Gage AJ, 1995).

Même avec des définitions et des concepts clairs, il est difficile de quantifier de manière uniforme ces notions au

sein d'une population donnée. Pour mesurer l'autonomisation au niveau individuel, les chercheurs doivent traduire cette notion abstraite en un ensemble de questions spécifiques pouvant être posées lors des EDS (Enquête Démographique de Santé). Idéalement, ces questions devraient être applicables à des répondants présentant une diversité de caractéristiques sociodémographiques. Lorsque ce n'est pas le cas, des scénarios hypothétiques pourraient être utilisés pour évaluer les attitudes et les croyances, mais il est souvent difficile pour les répondants de bien comprendre ces situations et d'y répondre de manière réaliste (Santillán D et al, 2004).

La variété des contextes culturels influence la manière dont l'autonomisation des femmes est mesurée, ce qui constitue un autre défi. Une mesure qui capture l'autonomisation dans un contexte spécifique peut avoir une pertinence limitée dans un autre contexte, par exemple, les mesures de la mobilité dans des communautés où la liberté de mouvement est la norme pour les femmes. Afin d'assurer la validité des comparaisons transnationales, il est essentiel d'identifier des mesures universellement applicables, indépendamment du contexte d'équité entre les sexes.

Le programme EDS a commencé à inclure des mesures d'autonomisation des femmes à la fin des années 1990. Bien que certains éléments aient été initialement conçus dans le cadre d'un contexte asiatique, en particulier pour les pays d'Asie du Sud, ils ont été intégrés dans le questionnaire standard des EDS (Dyson M et Moore M, 1983), fournissant ainsi des mesures standardisées de l'autonomisation des femmes dans un large éventail de pays. Ces mesures comprennent des questions portant sur les décisions prises au sein du foyer et sur l'acceptation par les femmes de l'inégalité sexuelle au sein du couple. Plus précisément, un ensemble de questions explore les raisons justifiant la violence conjugale et le refus des femmes d'avoir des relations sexuelles avec leurs conjoints. Ces questions sur les attitudes à l'égard des rôles sexuels évaluent le degré selon lequel les femmes acceptent l'autorité masculine et sont associées à la mesure du pouvoir des femmes dans les prises de décision au sein du foyer.

2. Autonomisation des femmes et fécondité

Il y'a un consensus sur le fait que l'autonomisation des femmes influence les résultats de la santé reproductive, tels que l'utilisation des moyens contraceptifs, la fécondité réalisée et l'espacement entre les naissances. Un

ensemble d'études qui ont été menées dans les pays de l'Afrique subsaharienne, révèlent qu'une plus grande prise de décision au sein du ménage était associée à un nombre d'enfants plus petit (Kabeer, 1999). En Guinée et en Zambie, « les attitudes égalitaires des femmes en matière de rôles de genre étaient associées à un nombre idéal d'enfants plus réduit » (Upadhyay UD, Karasek D, 2012). Il a été constaté que les femmes qui ne participaient pas à la prise de décision au sein de leur ménage, avaient plus d'enfants que celles qui avaient un certain niveau d'autonomisation au Zimbabwe (Hindin, 2000). En Érythrée, la capacité des femmes à prendre des décisions concernant les achats quotidiens du ménage est associée à la préférence d'un petit nombre d'enfants et au désir de ne plus en avoir (Woldemicael G, 2009).

La relation entre l'autonomisation des femmes et la fécondité réalisée ou la fécondité souhaitée peut également être analysée à la lumière de la théorie de la transition démographique (TTD), élaborée par Thompson en 1929 et Notestein en 1945 (Poston, 2017). Cette théorie attribue la baisse de la fécondité à des changements liés aux caractéristiques de la modernisation. Cette dernière fait référence à un modèle de transition progressive d'une société "pré-moderne" ou traditionnelle à une société "moderne". La théorie s'intéresse aux facteurs internes d'un pays, tout en supposant qu'avec de l'aide, les pays traditionnels peuvent être amenés à se développer de la même manière que les autres pays plus développés l'ont fait (Knobl, 2003). La modernisation est largement débattue en termes de perspective de développement, car l'accent est mis sur le fait que le développement économique est une impulsion pour le processus culturel de développement humain qui donne naissance à une vision du monde émancipatrice, qui se reflète dans l'expression de soi des valeurs qui mettent l'accent sur le choix et l'autonomisation de l'individu (Inglehart & Welzel, 2005). Puisque la théorie de la modernisation est multidimensionnelle, son association à l'autonomisation des femmes (indépendamment de la dimension) et la fécondité peuvent être bien élaborées à travers de multiples caractéristiques, comme expliqué ci-dessous.

L'urbanisation est associée à une baisse de la fécondité. White et al. (2008) affirment que les enfants des zones urbaines sont moins susceptibles de contribuer au revenu familial que ceux des zones rurales. D'autre part, compte tenu des normes sociales et traditionnelles, les femmes rurales sont moins susceptibles de participer à la prise de décision que les femmes citadines, et elles ont moins de chances d'avoir accès aux services modernes de contrôle des naissances et de santé en général, ce qui entraîne une

fécondité élevée dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines.

L'éducation n'est pas seulement l'un des nombreux facteurs socio-économiques qui comptent, elle est la source la plus importante d'hétérogénéité de la population observable empiriquement (Lutz & Skirbekk, 2014). L'interaction entre l'éducation et le taux de fécondité est réalisée par les récompenses associées à l'emploi formel pour les femmes éduquées, qui renoncent alors à avoir beaucoup d'enfants. Les femmes instruites aspirent à une vie meilleure pour leurs enfants, elles dépensent donc plus pour l'éducation des enfants et ont tendance à en avoir moins (Bongaarts, 2010; Kravdal, 2002). Au Maroc, il est rapporté que l'ISF des femmes ayant au moins une éducation secondaire est de 1,8 enfants, alors que l'ISF des femmes n'ayant pas une éducation secondaire est de 2,4 enfants. L'éducation est également considérée comme un facteur essentiel à l'autonomisation des femmes et un élément central des objectifs de développement. En outre, la scolarisation des femmes améliore les capacités cognitives qui sont essentielles à leur capacité à participer, à réfléchir, à agir sur leurs conditions de vie et à accéder aux connaissances, au savoir, à l'information et à l'éducation.

En ce qui concerne le statut économique du ménage, la proposition initiale de la théorie microéconomique de la fécondité stipule qu'une réduction du coût d'un enfant ou une augmentation du statut économique d'un ménage entraîne une augmentation de la fécondité, car le ménage peut se permettre d'avoir un plus grand nombre d'enfants (G. S. Becker, 1960). Cependant, cette hypothèse a été affinée par la suite et l'on s'attend à ce que les couples réagissent à une augmentation du statut économique de leur ménage en investissant davantage dans chaque enfant, d'où la probabilité qu'ils aient moins d'enfants (G. Becker & Lewis, 1974). Cette proposition a été soutenue par l'argument selon lequel le statut économique est toujours fortement corrélé avec les personnes modernes et éduquées, qui ont tendance à être rationnelles dans leur prise de décision et qui croient que la qualité des enfants est plus importante que leur quantité (Umezaki & Ohtsuka, 1998).

Des études ont affirmé qu'il existe une incompatibilité entre l'emploi et la procréation. Cela s'explique par le fait que l'emploi, en particulier l'emploi formel, nécessite plus de temps, ce qui rend peu flexible pour la femme à porter et élever des enfants (Agadjanian, 2000; Granato et al., 1996). De plus, il est également constaté que les femmes qui travaillent dans des environnements plus collectivisés (y compris les professions formelles) ont moins d'enfants que les femmes qui travaillent dans des

lieux plus individualisés (plus informels) et celles qui ne travaillent pas en dehors du foyer (Agadjanian, 2000). Il est également avancé que l'emploi rémunéré des femmes est un déterminant important de leur autonomisation. L'idée sous-jacente à cette approche est que l'emploi des femmes peut conduire à une transformation radicale de leurs options de survie économique et de leur pouvoir de négociation au sein des familles, y compris la capacité de défendre leurs propres désirs de fécondité (Granato et al., 1996).

Les médias de masse sont un aspect important de la modernisation, car Lerner (1958) a affirmé que les messages des médias permettraient de s'identifier à des personnes et des idées qui sont différents et éloignés d'eux (Lerner, 1958). En ce qui concerne la fécondité et l'association aux médias de masse, les modèles théoriques de diffusion, de la fécondité et de l'interaction sociale soutiennent que les individus, les communautés et les États-nations interagissent les uns avec les autres, en propageant l'information et les idées. Ils interagissent les uns avec les autres, diffusant des informations, des idées et des technologies concernant la contraception et les idéaux de fécondité (Drioui et al., 2022). Les idées et technologies diffusées sont reçues et réinterprétées, acquérant une nouvelle signification dans des contextes différents et incitent ou contraignent les actions relatives à l'autonomisation des femmes et au choix de la fécondité.

Sur le plan empirique, au Maroc, les caractéristiques susmentionnées de la modernisation ont été associées à la baisse de la fécondité. Cependant, cette association serait médiée par ce que l'on appelle les "déterminants immédiats de la fécondité" (Bongaarts, 2010; Davis & Blake, 1956). Au Maroc, l'augmentation du taux de prévalence de la contraception et l'augmentation de l'âge au premier mariage sont associées à une baisse de la fécondité observée entre 2002 et 2010. Au Maroc, et malgré les explications théoriques de l'association entre les caractéristiques de la modernisation et l'autonomisation des femmes dans le ménage, les preuves sont limitées. De même, bien que les dimensions de l'autonomisation des femmes dans le ménage aient été associées à la fécondité dans d'autres pays, y compris les pays d'Afrique (Sano et al., 2018 ; Sougou et al., 2020), il existe peu de preuves d'une telle association pour le cas du Maroc. C'est dans ce contexte que cette étude penche sur l'association entre les dimensions de l'autonomisation des femmes au sein du foyer et la fécondité.

Après avoir parcouru la revue de littérature relative à l'autonomisation des femmes et la fécondité, pour

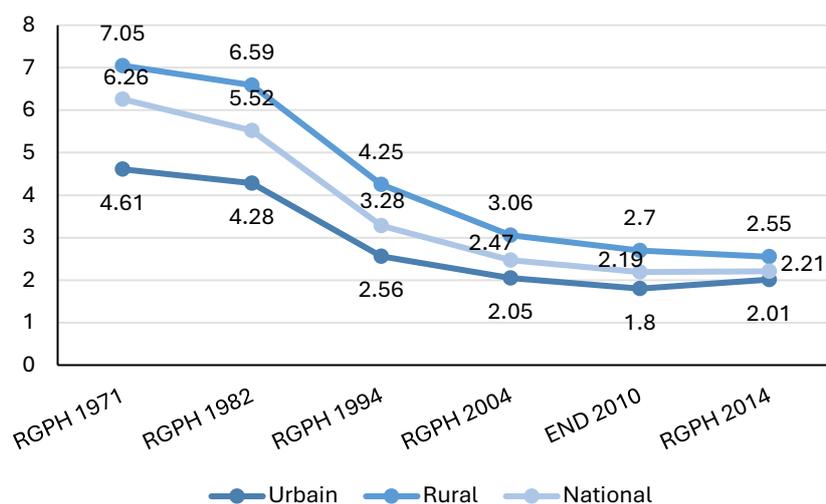
comprendre en quelques sortes comment l'autonomisation peut agir sur la fécondité, nous allons construire, dans la suite, le cadre conceptuel de notre étude tout en se limitant au contexte marocain et en utilisant les variables disponibles dans la base de données.

3. Contexte empirique : niveau et tendance de la fécondité au Maroc

Au Maroc, depuis les années 1960, la fécondité a connu une baisse significative. De 7,20 enfants par femme en 1962, elle est passée à 3,28 en 1994, puis à 2,47 en 2004 et à 2,19 en 2010. Elle a légèrement augmenté pour atteindre 2,20 enfants par femme en 2014, ce qui

représente pratiquement une stagnation. En milieu rural, la fécondité est passée de 6,91 en 1962 à 4,25 en 1994, puis à 3,06 en 2004, et enfin à 2,70 en 2010 et 2,55 en 2014. Pour les zones urbaines, elle a également chuté, passant respectivement de 7,77 à 2,56, puis à 2,05 et 1,80, avant de remonter légèrement à 2,01 enfants par femme en 2014. Cependant, cette baisse a été interrompue, comme indiqué par l'Indice Synthétique de Fécondité révélé par le RGPH 2014 (2,21 enfants), légèrement supérieur à celui estimé par l'Enquête Nationale Démographique à Passage Répété de 2009-2010 (2,19 enfants), en raison d'une légère augmentation de la fécondité en milieu urbain (1,8 contre 2,01 enfants) (voir Figure 1).

Figure 1: Niveau de la fécondité (ISF) Ensemble du Maroc et milieu de résidence, 1971-2014



Source : HCP, modification par les auteurs.

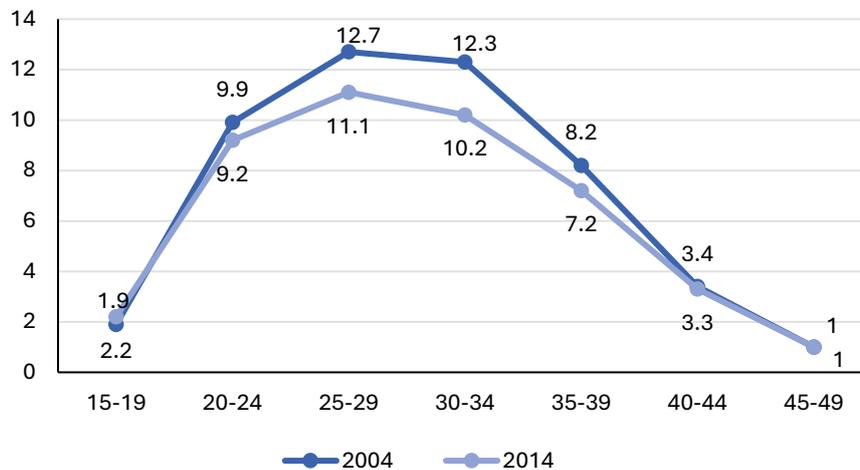
La baisse continue de la fécondité est le résultat de deux facteurs principaux. Tout d'abord, il y a eu un recul de l'âge au premier mariage, qui est passé en moyenne d'environ 17,3 ans chez les femmes en 1960 à 25,7 ans en 2014. Ensuite, l'accroissement de l'utilisation de la contraception a joué un rôle déterminant. Initialement, elle était de 19,4% au début des années 80 et a constamment augmenté pour atteindre 70,8 % en 2018.

De plus, l'âge au premier mariage des femmes a été observé pour fluctuer en fonction des circonstances, réagissant aux crises, notamment les crises économiques, et cela a eu un impact direct sur la fécondité, entraînant des fluctuations à la hausse ou à la baisse. Alors que l'âge moyen au premier mariage des femmes marocaines a stagné depuis 2004, avec une tendance à la baisse, passant

de 26,3 ans en 2004 à 25,7 ans en 2014 et à 25,5 ans en 2018. Cette tendance à la baisse est plus prononcée chez les femmes rurales, passant de 25,5 ans en 2004 à 24,8 ans en 2014 et à 23,9 ans en 2018. En revanche, chez les femmes urbaines, on observe une légère reprise de l'âge au premier mariage en 2018, passant de 27,1 ans en 2004 à 26,4 ans en 2014 et à 26,6 ans en 2018.

Les taux de fécondité par tranche d'âge des femmes révèlent une légère augmentation de ces taux entre 2004 et 2014 chez les femmes de moins de vingt ans, aussi bien au milieu urbain que rural (voir Figure 2). L'augmentation de la fécondité chez les femmes de plus de 35 ans n'a été observée que dans les zones urbaines, touchant presque toutes les grandes villes.

Figure 2: Taux de fécondité (%) par âge pour l'ensemble du Maroc, 2004 et 2014



Source : HCP, modification par les auteurs.

La hausse du taux de fécondité observée dans les zones urbaines peut être due à la tendance des femmes à retarder temporairement leur mariage pour prioriser initialement leur épanouissement personnel et acquérir une certaine indépendance financière. Pour y parvenir, elles choisissent de poursuivre leurs études et trouver un emploi, ce qui explique leur mariage relativement tardif. Cependant, une fois en couple, la question de la procréation devient une priorité en raison des contraintes biologiques, car en plus des risques de complications liées à la grossesse, la fertilité des femmes diminue avec l'âge.

En revanche, la hausse du taux de fécondité chez les femmes de moins de 20 ans a affecté simultanément les deux milieux, bien que la fécondité dans ce groupe d'âge ait toujours été en déclin. Cette situation est relativement compréhensible pour le milieu rural, en raison des coutumes et des traditions qui le caractérisent, mais elle est plus surprenante en milieu urbain. En effet, étant donné que les rapports sexuels et les naissances sont généralement acceptés uniquement dans le cadre du mariage, cela suggère une augmentation de la proportion de femmes non célibataires dans ce groupe, passant de 6% en 2004 à 7% en 2014, de 5% à 6% en milieu urbain et de 8% à 9% en milieu rural.

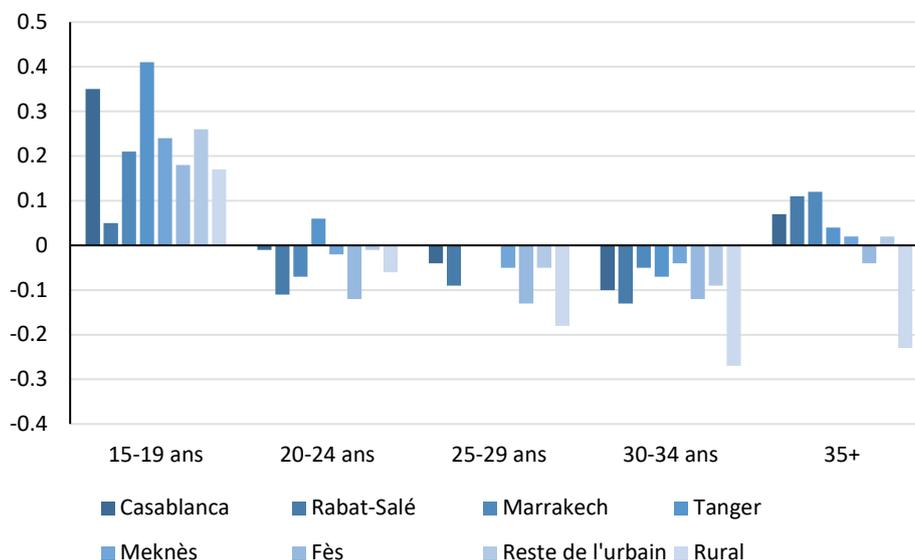
La proportion de femmes mariées a également augmenté, passant de 52,8% à 58% entre 2004 et 2014, avec une diminution de l'âge moyen au premier mariage des

femmes de 26,3 ans à 25,8 ans sur la même période. Cette observation est principalement due à une augmentation substantielle de la proportion de jeunes femmes mariées, comme en témoigne le taux de femmes non célibataires dans la tranche d'âge de 20 à 24 ans, passant de 38,7% en 2004 à 47% en 2014. Cette augmentation globale est le résultat de tendances observées tant en milieu urbain que rural.

En ce qui concerne les hommes âgés de 25 à 29 ans, leur proportion de non-célibataires a légèrement augmenté, passant de 31,3% à 32,6% entre 2004 et 2014, avec une augmentation plus importante dans les zones urbaines et une légère baisse dans les zones rurales.

La fécondité a augmenté dans le groupe d'âge des 15-19 ans, tant dans les grandes villes qu'en milieu rural (voir Figure 3). Par exemple, à Tanger, elle a augmenté de 41%, à Casablanca de 35%, à Meknès de 24% et à Rabat-Salé de 5%. Dans le groupe d'âge des 35 ans et plus, à l'exception de Fès où la fécondité a diminué, une augmentation de 12% a été observée à Marrakech, 11% à Rabat-Salé et environ 7% à Casablanca. En revanche, en milieu rural, la fécondité dans ce groupe d'âge a diminué de près de 23%. Pour les autres groupes d'âge, de 20 à 34 ans, la fécondité a globalement diminué, à l'exception de Tanger où une augmentation de 6% a été observée dans le groupe d'âge de 20 à 24 ans.

Figure 3: Accroissement de la fécondité par âge et par milieu de résidence (%), RGPH 2004-2014



Source : HCP, modification par les auteurs.

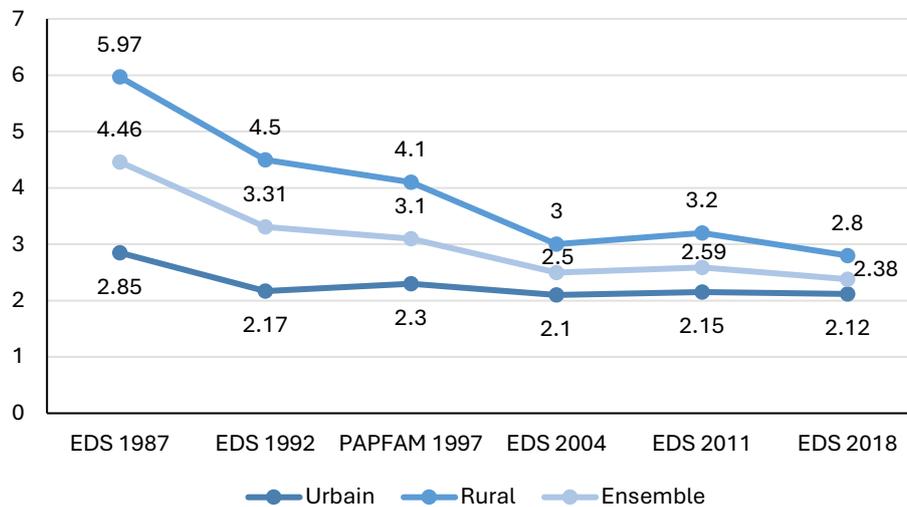
Des recherches récentes ont signalé une stagnation, voire une reprise de la fécondité, dans certaines régions du monde, notamment dans les pays arabes. En 2015, quelques pays ont enregistré une augmentation inhabituelle de la fécondité au cours de la période 2005-2015. Bien que modérée en Tunisie et au Maroc, cette tendance a persisté en Algérie, où la fécondité est passée de 2,4 à 2,9 enfants par femme entre 2000-2005 et 2010-2015. La baisse de la fécondité a également stagné en Iraq et en Jordanie. En Égypte, l'indice synthétique de la fécondité est passé de 3,0 à 3,5 entre 2008 et 2014. Ces augmentations ont été précédées d'une décélération du taux de réduction de la fécondité.

Au Maroc, les premiers résultats de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF 2018) semblent indiquer une baisse de la fécondité par rapport à 2011 (voir Figure 4). L'évolution de la fécondité marocaine à travers les enquêtes démographiques et de santé révèle qu'après une baisse continue au fil des ans, la fécondité a légèrement augmenté en 2011 par rapport au RGPH 2004, passant de 2,5 à 2,59 enfants par femme, pour ensuite redescendre à 2,38 enfants par femme en 2018. Malgré cette baisse, ce dernier taux reste supérieur à celui du RGPH de 2014 (2,21 enfants).

Globalement, et jusqu'en 2010, la fécondité tendait vers la baisse, et ce malgré les légères fluctuations observées entre 1992 et 1997. À partir de 2014, une légère hausse de la fécondité a été entamée, pratiquement, dans les deux milieux de résidence, et a continué jusqu'en 2018. Ainsi, l'ISF annoncé, qui était de l'ordre de 2,21 enfants par femme en 2014 et qui est légèrement supérieur à celui de 2010 (2,19 enfants par femme), a continué son ascension pour atteindre 2,38 enfants par femme en 2018.

Ces fluctuations observées dans l'intensité de la fécondité nous poussent à se résigner à opter pour une tendance claire. Si on analyse, séparément, les données des recensements de la population et celles des enquêtes démographiques et de santé, la tendance est globalement vers la baisse. Par contre, lorsqu'on combine les deux sources d'information, la tendance se modifie vers la hausse depuis 2010. A priori, les estimations de la fécondité, des recensements ou des enquêtes démographiques et de santé (EDS), devraient être proches ou même semblables, mais ce constat soulève des questions d'ordre méthodologique, notamment de nature et de période de référence de chaque opération statistique. Seules d'autres opérations statistiques futures permettront de statuer sur la tendance de la fécondité au Maroc.

Figure 4 : Niveau de la fécondité (ISF) pour l'ensemble du Maroc et par milieu de résidence aux enquêtes de santé de 1987 à 2018



Source : HCP, modification par les auteurs.

II. Données et méthodes

Dans cette section dédiée aux données et méthodes de notre étude, nous exposons en détail le processus de mesure des variables dépendantes ainsi que la construction de l'indice d'autonomisation, offrant une vision claire et approfondie de ces éléments cruciaux. En parallèle, nous décrivons minutieusement les méthodes d'analyse adoptées, incluant les techniques statistiques et les modèles spécifiques utilisés pour traiter les données recueillies, assurant ainsi une compréhension approfondie des démarches analytiques entreprises. De plus, nous identifions rigoureusement la source des données mobilisées dans cet article.

1. Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel utilisé pour analyser l'association entre l'autonomisation des femmes et les préférences en matière de fécondité au Maroc est présenté dans la figure 1. Selon ce cadre, trois dimensions de l'autonomisation des femmes sont retenues : la dimension socioculturelle comprend le niveau d'éducation et l'accès aux sources de l'information, la dimension économique comprend l'accès au travail rémunéré et la propriété de la maison et de la terre, et la dimension familiale englobe l'âge et la participation à toutes les décisions importantes du ménage. En général, l'accès d'une femme à l'information, le contrôle des ressources et la

participation à la prise de décision modifient ses préférences en matière de fécondité (Mahmud et al., 2012 ; Drioui et Bakass, 2021). La scolarisation et l'exposition aux médias peuvent contribuer à l'autonomisation des femmes et influencer positivement la taille idéale de la famille. En outre, la culture, les croyances religieuses et les relations entre les sexes jouent un rôle essentiel dans les décisions des ménages en matière de reproduction et, par conséquent, dans les niveaux de fécondité globaux (Schulet et al., 1997 ; Hindin, 2000). En outre, les normes sociales, la richesse du ménage, le niveau d'éducation le statut professionnel du conjoint, ainsi que le lieu de résidence, influencent les préférences en matière de fécondité (Feyisetan et Casterline, 2000).

2. Source de données

Cet article se base sur des données secondaires tirées de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale au Maroc (ENPSF-2018). Cette enquête, menée par sondage, est représentative à l'échelle nationale et constitue la sixième édition d'une série réalisée par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Elle a été conduite à grande échelle, couvrant avec succès 15 022 ménages, avec un taux de réponse de 98,9%. De plus, elle a recueilli des réponses complètes du questionnaire "femme" de 9 969 femmes âgées de 15 à 49 ans, avec un taux de réponse de 99,5%. Les données ainsi collectées offrent une représentation nationale, ainsi

qu'une répartition selon le milieu de résidence (urbain et rural) et les principales régions. L'ENPSF-2018 fournit des informations détaillées sur les caractéristiques socio-démographiques de la population, telles que la taille moyenne des ménages, la répartition par sexe, l'état

matrimonial et le niveau d'éducation des membres des ménages. Elle permet également de mettre à jour les données sur la fécondité et d'explorer des facteurs qui l'influencent, tels que l'âge moyen au premier mariage et l'utilisation des méthodes de planification familiale

Figure 5: Le cadre conceptuel de l'autonomisation des femmes et la fécondité au Maroc



Source : Auteurs

3. Les variables dépendantes

Dans le cadre de l'autonomisation des femmes, leur performance reproductive est intrinsèquement liée à plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, le nombre idéal d'enfants qu'une femme souhaite avoir joue un rôle crucial. Cette aspiration reflète souvent ses objectifs personnels, familiaux et socio-économiques. Par exemple, une femme peut envisager un nombre idéal d'enfants en fonction de sa capacité à les élever dans des conditions optimales, à assurer leur éducation et leur bien-être, ainsi qu'à concilier sa vie professionnelle et familiale. En outre, la capacité des femmes à réaliser leur souhait d'avoir le nombre idéal d'enfants est également essentielle. Cette capacité dépend de divers facteurs, tels que l'accès à des services de santé reproductive de qualité, y compris la planification familiale, ainsi que l'autonomie économique et la prise de décision au sein du foyer. Les femmes qui ont un contrôle sur leur propre fécondité sont mieux en mesure de planifier leur famille

conformément à leurs aspirations personnelles, ce qui peut contribuer à une meilleure santé maternelle et infantile, ainsi qu'à un développement socio-économique accru.

Dans cette perspective, le nombre idéal d'enfants et la capacité à limiter la fécondité à ce nombre idéal deviennent des variables cruciales pour évaluer l'autonomisation des femmes dans le domaine de la reproduction. Ces variables témoignent de la capacité des femmes à exercer leur autonomie et leur pouvoir de décision concernant leur santé reproductive et leur vie familiale, ce qui est essentiel pour leur émancipation et leur bien-être global.

La première variable dépendante est le nombre idéal d'enfants pour chaque femme mariée. L'ENPSF fournit des informations sur le nombre idéal d'enfants pour chaque femme mariée par le biais de la question suivante : "Si vous pouvez choisir le nombre exact d'enfants que vous voudriez avoir durant toute votre vie, quel serait ce nombre ?" Cette question suscite à la fois

des réponses numériques et non numériques. Dans cet article nous n'avons pas retenu les réponses non numériques comme « Autres », vu que cette modalité ne représente que 3,1% des réponses recueillies. Cette stratégie est conforme à celles des études précédentes qui ne recommandaient pas d'inclure les réponses non numériques dans l'analyse des souhaits relatifs à la taille de la famille (Drioui et Bakass, 2021). Toutefois, certaines études montrent que les personnes qui donnent des réponses non numériques sont susceptibles de vouloir plus d'enfants et sont moins susceptibles d'adopter des comportements qui conduisent à des familles moins nombreuses que celles qui donnent des réponses numériques (Upadhyay et Karasek, 2012 ; Olaleye, 1993). D'autres études ont montré qu'il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les indicateurs d'autonomisation des deux groupes (numérique et non numérique) (Upadhyay et Karasek, 2012 ; Drioui et Bakass, 2021).

La deuxième variable dépendante est la satisfaction en matière de fécondité. Elle renseigne sur la capacité de la femme mariée à avoir le nombre souhaité d'enfants. C'est une mesure dichotomique qui fournit des informations sur le nombre d'enfants vivants de la femme par rapport au nombre d'enfants désirés. Elle est calculée en soustrayant le nombre idéal d'enfants du nombre d'enfants vivants. Si la différence est supérieure à zéro, la femme est considérée comme ayant plus d'enfants que son idéal déclaré. Dans ce sens, est considérée non satisfaite toute femme ayant un score supérieur à zéro, et la valeur '0' est affectée à la variable, la valeur '1' est affectée dans le cas contraire.

4. L'indice d'autonomisation des femmes

Afin de tenir compte de la nature multidimensionnelle de l'autonomisation des femmes, nous utilisons la méthode de l'analyse en Composantes Principales (ACP) pour construire un indice synthétique d'autonomisation. Cette approche s'inspire des différentes dimensions utilisées dans le calcul de l'indice d'autonomisation des femmes pour l'Afrique, développé par le Centre international pour l'équité en santé et de l'indicateur d'autonomisation des femmes de l'Enquête Démographique et Sanitaire (EDS). À son tour, l'ENPSF recueille des informations, entre autres, relatives à l'éducation des femmes, l'accès à l'information et la prise de décision au sein des ménages, ce qui nous permet de sélectionner un indicateur d'autonomisation des femmes.

La variété d'informations disponibles dans la base de données nous permet de sélectionner une grande diversité de variables pour saisir les trois grandes dimensions de l'autonomisation des femmes : économique, socioculturelle et familiale/interpersonnelle. Cependant, certaines des questions généralement utilisées pour calculer l'indice d'autonomisation n'ont pas été prises en compte, car elles paraissent trop subjectives, non spécifiques aux femmes ou susceptibles d'être influencées par le conjoint (par exemple, la propriété d'un bien ou d'un service). Nous nous sommes donc limités à onze (11) variables, qui ont été combinées en un seul indice à l'aide de la technique de l'ACP (tableau 1).

Tableau 1: Dimensions et variable de l'indice d'autonomisation des femmes

Dimensions	Indicateurs	Notation	Opérationnalisation
Economique	Statut dans l'emploi pendant les 12 derniers mois	Emploi	N'a jamais travaillé=0; A déjà travaillé dans le passé=1; Travaille actuellement=2
	Possession de terrain ou de maison Type de revenu	Actifs Revenu	Autres=0; Copropriétaire=1; Propriétaire=2 Emploi non rémunéré=0; Emploi rémunéré=1
Socio-culturelle	Education de la femme	Education	Nombre d'années de scolarisation
	Accès aux soins de santé	Santé	Oui grande difficulté=0; Oui=1; Non aucune difficulté=2
	Accès et utilisation des sources d'information (Ordinateur, portable)	Information	Non=0; Oui=1
Familiale et interpersonnel le	Participation à la prise de décision	Décision	Mari/autres=-1; Conjointement=0; Seule=1
	Age au premier mariage	Age mariage	Continue
	Usage de la contraception Violence subie	Contraception Violence	Non=0; Oui=1 Non=0; Oui=1

Source : ENPSF 2018 et calcul des auteurs.

5. Les variables indépendantes

Notre principale variable explicative est l'indice d'autonomisation des femmes. Cette mesure est basée sur les seules femmes mariées âgées de 18 à 49 ans, car il n'existe pas de statistiques sur les femmes non légalement mariées, même si elles sont en union

libre. La construction de l'indice synthétique est basée sur un ensemble de variables réparties en trois dimensions clés. La première comprend des variables qui reflètent la situation économique de la femme (le statut dans l'emploi dans les derniers 12 mois, la possession du terrain ou maison et le type de revenu). Une deuxième dimension concerne l'autonomisation socio-culturel (le niveau d'éducation, l'accès aux soins de santé et la protection sociale et l'utilisation des sources de l'information. L'autonomisation familial et interpersonnel est la dernière dimension mesurée par la participation dans la prise de décision, l'âge au premier mariage, l'usage de la contraception et la violence subie dans le cadre conjugal ou en dehors du ménage.

En outre, l'analyse intègre d'autres variables de contrôle, à savoir le milieu de résidence (urbain ou rural), la taille du ménage, le niveau d'éducation du conjoint et l'indice de richesse, qui reflète la classe socio-économique du ménage. Cet indice est proposé dans la base de données sous la forme de cinq quintiles de richesse : Quintile 1 (classe la plus pauvre), Quintile 2 (classe pauvre), Quintile 3 (classe moyenne), Quintile 4 (classe riche) et Quintile 5 (classe la plus riche).

6. Les modèles statistiques

Le premier modèle analyse l'association entre l'autonomisation de la femme et le nombre idéal d'enfants. Dans ce modèle de régression, la variable dépendante est le nombre idéal d'enfants pour chaque femme mariée. Dans cette situation, le modèle de régression de Poisson et le modèle de régression binomiale négative présentent des avantages statistiques par rapport aux MCO (Caudill et Mixon, 1995 ; Kamaruddin et Khalili, 2015). Dans cette étude, nous avons utilisé le modèle de régression de Poisson car notre variable d'intérêt est une variable de comptage. À l'instar des modèles de régression binomiale négative, le modèle utilisé ne suppose pas une moyenne et une variance égales, et corrige en particulier la surdispersion des données, qui se produit lorsque la variance est supérieure à la moyenne conditionnelle.

Deuxièmement, pour examiner l'association entre l'autonomisation et la capacité d'une femme mariée à avoir le nombre souhaité d'enfants, nous avons utilisé une régression logistique multivariée pour modéliser la probabilité d'avoir plus d'enfants que souhaité. Étant donné la faible probabilité que les jeunes femmes aient achevé leur maternité, cette étude ne prend en compte que les femmes mariées âgées de 35 ans et plus (Kabeer, 1999 ; Drioui et Bakass, 2021).

Un deuxième modèle a été estimé pour examiner la contribution indépendante des trois indicateurs d'autonomisation. Chaque indicateur a été inclus seul dans le modèle, avec des variables de contrôle. Ce deuxième modèle met en évidence les dimensions de l'autonomisation qui sont significativement associées aux préférences des femmes en matière de fécondité.

Modèle de régression de Poisson

Pour évaluer l'impact des variables explicatives sur les variables d'intérêt, nous utilisons un modèle de régression de Poisson. Ce type de régression est approprié pour analyser des variables entières non négatives, telles que les données de comptage, comme le nombre de naissances survenant chez les femmes pendant une période donnée. Il s'agit d'un cas spécifique du modèle linéaire généralisé, où la distribution conditionnelle de la variable dépendante suit une loi de Poisson, et où la fonction de lien est logarithmique (Winkelmann et al., 1994 ; Trussell et Rodriguez, 1990 ; Cameron et al., 1998).

Ce choix présente plusieurs avantages pour l'analyse statistique de la fécondité. Il permet notamment de contrôler les durées d'exposition dans les modèles grâce à un terme offset. Ce terme, une variable indépendante dont le coefficient est fixé à l'unité (Trussell et Rodriguez, 1990), suppose que le risque est proportionnel à la durée. Ainsi, les effets des variables explicatives sur les taux sont estimés, et la forme logarithmique du modèle permet aux exponentielles des coefficients de régression de mesurer les rapports entre les taux de fécondité des différentes catégories de femmes.

Dans le cas de la fécondité, la variable dépendante est le nombre de naissances (y_i) survenues parmi les femmes (i) au cours d'une période donnée, et la probabilité que la variable aléatoire Y_i soit égale à la valeur y_i (nombre de naissances observé) est supposée suivre une loi de Poisson de moyenne μ_i :

$$P(Y_i = y_i / \mu_i) = \frac{e^{-\mu_i} \mu_i^{y_i}}{y_i!} \quad [1]$$

La moyenne μ_i , nombre moyen de naissances par période, peut se décomposer comme le produit d'un taux de fécondité (λ_i) et d'une durée d'exposition (t_i) :

$$\mu_i = t_i \lambda_i \quad [2]$$

Le logarithme de la moyenne (μ_i) est donc égal à la somme des logarithmes de la durée d'exposition (t_i) et du taux de fécondité (λ_i) :

$$\ln \mu_i = \ln t_i + \ln \lambda_i \quad [3]$$

Le logarithme de la durée d'exposition constitue l'offset, et on modélise le logarithme des taux de fécondité (λ_i) comme une fonction linéaire de k variables explicatives :

$$\ln \lambda_i = \sum_{k=1}^K \beta_k x_{ki} \quad [4]$$

où :

$$\ln \mu_i = \ln t_i + \sum_{k=1}^K \beta_k x_{ki} \quad [5]$$

En prenant l'exponentielle de l'équation [4], on note que les variables explicatives ont des effets multiplicatifs sur les taux (λ_i), puisque :

$$\lambda_i = \exp \sum_{k=1}^K \beta_k x_{ki} = \prod_{k=1}^K \exp (\beta_k x_{ki}) \quad [6]$$

L'exponentielle du coefficient de régression (β_k) d'une variable explicative (x_k) exprime le rapport entre le taux de fécondité des femmes pour lesquelles la variable explicative a une valeur spécifique et le taux de fécondité des femmes pour lesquelles la variable a une valeur inférieure d'une unité, tout en maintenant les autres variables constantes. Par exemple, dans le cas d'une variable dichotomique, l'exponentielle du coefficient de cette variable représente le rapport entre le taux de fécondité des femmes d'une catégorie et celui des femmes de la catégorie de référence. Les exemples diversifiés présentés dans cette note permettent d'illustrer à plusieurs reprises l'interprétation de ces coefficients de régression.

De plus, un avantage de ce modèle est qu'il intègre des variables explicatives dont les effets sont exprimés sous forme de rapports de taux, tout en offrant la possibilité de tester leur significativité (Schoumaker, 2004). La régression de Poisson permet également d'estimer les effets des variables explicatives sous forme de rapports de taux (pour des études récentes, voir notamment (Gregson et al., 1997 ; White et al., 2002). Par exemple, au lieu d'estimer des modèles séparément pour chaque milieu de résidence, il est possible d'évaluer l'effet du milieu de résidence en intégrant cette variable dans la régression.

III. Résultats

1. Statistiques descriptives

Le tableau 2 offre un aperçu des caractéristiques démographiques et socio-économiques des femmes âgées de 18-49 ans, présentées à travers plusieurs variables clés. Ces données sont essentielles pour appréhender les dynamiques sociales et économiques au sein de cette population spécifique. En ce qui concerne le milieu de résidence, une différenciation notable entre les zones urbaines et rurales est mise en évidence, avec une prépondérance significative de 55,9% des femmes vivant dans des environnements urbains par rapport aux 44,1% résidant dans des zones rurales.

La répartition des tailles de ménages révèle une diversité considérable au sein de cette population. Les ménages comptant quatre membres ou moins représentent la majorité, totalisant 38,0 %, tandis que les ménages plus larges, comprenant cinq membres (21,6%), six membres (14,8%) et sept membres ou plus (25,7%), constituent des proportions substantielles, indiquant une variabilité significative dans la structure familiale.

Le niveau d'éducation du conjoint, un indicateur crucial de la formation et du potentiel socio-économique, met en lumière une répartition relativement équilibrée entre les différentes catégories éducatives. Les individus sans éducation formelle et ceux ayant suivi un enseignement primaire représentent les pourcentages les plus élevés, suivis de près par ceux ayant achevé un niveau secondaire collégial ou qualifiant. Les individus ayant suivi un enseignement supérieur sont en minorité, ce qui peut avoir des implications sur leur positionnement professionnel et leur accès à des opportunités socio-économiques.

Enfin, l'indice de richesse, réparti en cinq catégories allant de très pauvre à très riche, expose une distribution relativement équilibrée. Les segments de la population se situant dans les catégories de pauvreté (très pauvre et pauvre) représentent près de la moitié de l'échantillon, tandis que les classes moyennes et aisées se répartissent de manière relativement égale.

Avec une moyenne de 2,6 enfants par femme, le nombre d'enfants vivants illustre également une diversité significative. La majorité des femmes ont entre un et deux enfants (42,7%), suivis par ceux ayant trois à quatre enfants (34,0%). Néanmoins, une proportion non

négligeable des femmes compte cinq enfants ou plus (13,4%). La présence d'une part non négligeable de familles sans enfant souligne la diversité des situations familiales au sein de cette population.

Les données sur les préférences de fécondité mettent en lumière les désirs des femmes concernant le nombre d'enfants idéal. La majorité exprime une préférence pour une famille de trois à quatre enfants (52,2%), suivie par celles désirant un ou deux enfants (39,9%). La faible préférence pour cinq enfants ou plus (7,8%) est notable, suggérant une minorité ayant des attentes de famille plus nombreuses.

Tableau 2 : Caractéristiques démographiques et socio-économiques des femmes âgées de 18-49 ans au Maroc, 2018

Milieu de résidence (%)	Urbain	55,9
	Rural	44,1
Taille du ménage (%)	= < 4 membres	38,0
	5 membres	21,6
	6 membres	14,8
	> =7 membres	25,7
Niveau d'éducation du conjoint (%)	Néant	30,3
	Primaire	30,6
	Secondaire collégial	18,0
	Secondaire qualifiant	12,0
	Enseignement supérieur	9,1
Nombre moyen d'enfants vivants	2,6	
Nombre d'enfants (%)	0	9,9
	1-2	42,7
	3-4	34,0
	> =5	13,4
Nombre moyen d'enfants désirés	3,1	
Préférence de fécondité (%)	0	0,1
	1-2	39,9
	3-4	52,2
	> =5	7,8
Satisfaction en matière de fécondité (%)	Non-Satisfaite	22,2
	Satisfaite	77,8
Indice de richesse (%)	Très pauvre	20,8
	Pauvre	22,1
	Moyen	20,9
	Riche	18,7
	Très riche	17,4

Source : ENPSF 2018 et calcul des auteurs.

Comparativement au nombre moyen d'enfants vivants, le nombre moyen d'enfants souhaités s'établit à 3,1. Cette différence peut indiquer des variations entre les aspirations en matière de taille de la famille et la réalité de la fécondité effective. Il est notable que le nombre moyen d'enfants désirés dépasse légèrement le nombre moyen d'enfants vécus, ce qui peut refléter des préférences en faveur d'une famille légèrement plus grande que celle effectivement vécue.

Les résultats montrent aussi que la satisfaction en matière de fécondité, indiquant le degré de contentement par rapport à la taille de la famille, montre une prédominance notable de satisfaction (77,8%) par rapport à l'insatisfaction (22,2%). Cette mesure subjective est cruciale pour comprendre les attitudes et les comportements reproductifs au sein de la population étudiée.

L'ACP fournit des scores standardisés (sans unité) qui représentent la position de chaque individu dans un espace multidimensionnel défini par les composantes principales. Pour calculer ces scores, les observations originales sont projetées sur les axes des composantes principales, et sont ensuite exprimées en termes d'unités d'écart-type par rapport à la moyenne de la distribution

des données. Ces scores standardisés permettent de quantifier la contribution de chaque individu à la variance totale le long de chaque composante principale. En d'autres termes, ils indiquent dans quelle mesure chaque individu est aligné avec la structure sous-jacente représentée par chaque composante principale.

Tableau 3 : Indices d'autonomisation global et indices économique, familial/interpersonnel et socio-culturel

		Autonomisation économique	Autonomisation familial/interpersonnel	Autonomisation socio-culturel	Indice d'autonomisation
Milieu de résidence	Urbain	0,646	0,112	0,079	0,193
	Rural	-0,771	-0,146	-0,098	-0,238
Niveau de richesse	Très pauvre	-1,089	-0,050	-0,052	-0,306
	Pauvre	-0,552	-0,038	-0,018	-0,170
	Moyen	0,068	0,036	0,097	0,051
	Riche	0,623	0,082	0,058	0,207
	Très riche	1,294	-0,040	-0,087	0,295
Total		0,015	-0,003	0,000	0,001

Source : ENPSF 2018 et calcul des auteurs.

En raison de la nature standardisée des scores, la signification de ces derniers peut être interprétée de plusieurs manières. Par exemple, les valeurs négatives indiquent un manque d'autonomisation, tandis que les valeurs positives suggèrent un certain niveau d'autonomisation. Les indices d'autonomisation positifs sont considérés comme étant dans une position favorable en ce qui concerne l'autonomisation. Le tableau 3 révèle des indices d'autonomisation économique, familial/interpersonnel et socio-culturel, ainsi qu'un indice global d'autonomisation, distingués par le milieu de résidence (urbain ou rural) et le niveau de richesse (très pauvre, pauvre, moyen, riche, très riche).

En examinant les données, une distinction nette se dégage entre les milieux de résidence. Les habitants des zones urbaines affichent généralement des niveaux plus élevés d'autonomisation dans tous les domaines par rapport à leurs homologues des zones rurales. Cette tendance est particulièrement frappante dans l'autonomisation économique, où l'indice pour les zones urbaines est significativement plus élevé (0,646) que celui des zones rurales (-0,771). Il en va de même pour les domaines familial/interpersonnel et socio-culturel, où les indices urbains sont plus positifs que les valeurs rurales, soulignant ainsi des disparités importantes.

De plus, une corrélation directe entre le niveau de richesse et l'autonomisation se révèle notable. Le groupe le plus riche affiche généralement des indices d'autonomisation plus élevés, en particulier dans l'autonomisation économique. Les très riches (1,294) ont

le plus haut indice dans ce domaine, tandis que les très pauvres et les pauvres présentent des valeurs négatives, indiquant un manque d'autonomisation économique.

Néanmoins, une observation intéressante réside dans le fait que même parmi les catégories de richesse supérieure, des différences subsistent dans les domaines de l'autonomisation familial/interpersonnel et socio-culturel. Par exemple, bien que les populations très riches aient une forte autonomisation économique, leurs indices dans ces deux autres domaines sont moins élevés que ceux des catégories de richesse moyenne et riche, suggérant des variations intrinsèques dans les aspects non-économiques de l'autonomisation au sein des différentes strates de richesse.

En somme, ces données soulignent la nécessité d'une attention ciblée pour renforcer l'autonomisation familiale/interpersonnelle et socio-culturelle, en particulier dans les zones rurales et parmi les catégories économiquement défavorisées. Cette analyse permet de mettre en évidence des disparités significatives, soulignant l'importance de politiques et d'interventions visant à promouvoir un autonomisation équilibré et global, tenant compte des divers contextes géographiques et socio-économiques.

2. L'autonomisation de la femme et le nombre idéal d'enfants

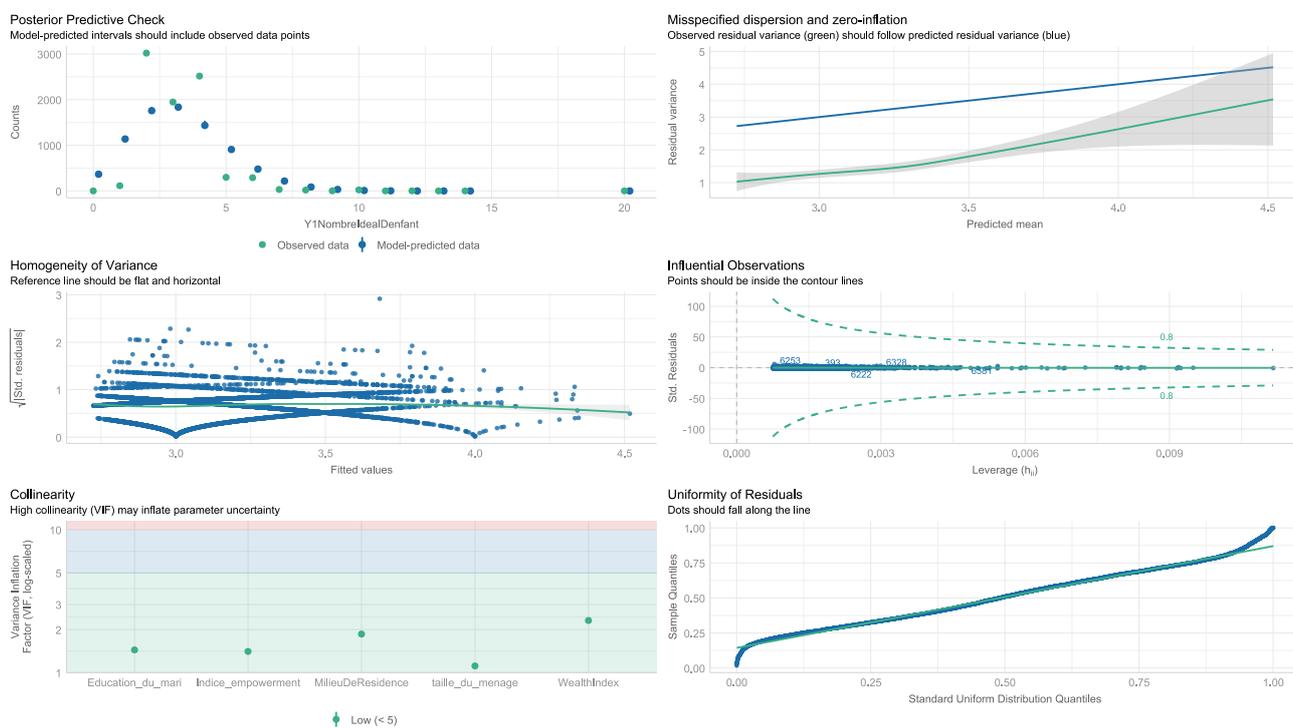
Avant d'entamer l'analyse des résultats, les prémisses du modèle sont mises en vérification. En effet, le modèle de

régression de Poisson repose sur un ensemble d'hypothèses cruciales pour assurer la robustesse et la justesse des résultats obtenus. Tout d'abord, ce modèle est adapté à des données de type dénombrement, comme le cas de notre variable dépendante (nombre idéal d'enfants), et suppose que la variable dépendante suit une distribution de Poisson. Une autre hypothèse essentielle est l'indépendance des observations, signifiant que chaque observation doit être indépendante des autres pour

éviter toute corrélation entre elles. Dans le cas de ce modèle, elle est vérifiée ($Low < 5$).

La constance des variances, appelée homogénéité des variances, est également primordiale. Dans le cas de notre modèle, la variance de la variable dépendante est uniforme pour toutes les valeurs des variables indépendantes. De plus, l'absence de surdispersion est une hypothèse aussi confirmée.

Figure 1: Les hypothèses du modèle de régression de Poisson



Source : ENPSF 2018 et calcul des auteurs.

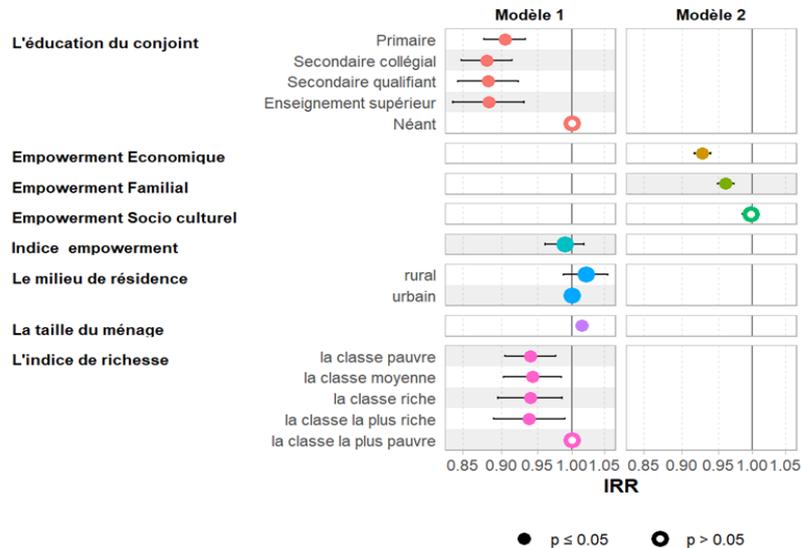
Par ailleurs, l'absence de valeurs aberrantes ou influentes est également essentielle, car leur présence pourrait fausser les résultats du modèle. Après l'évaluation et la vérification de ces hypothèses, ces dernières sont confirmées.

Les résultats du modèle de régression de Poisson sont présentés dans la figure 7. En général, le nombre d'enfants considéré comme idéal par les femmes diminue à mesure que l'indice d'autonomisation augmente. Les femmes plus autonomes désirent significativement moins d'enfants que leurs homologues moins autonomes. En passant à un niveau plus désagrégé, le nombre idéal d'enfant diminue significativement avec l'amélioration

dans les dimensions de l'autonomisation, plus précisément l'autonomisation économique et familial.

En outre, le milieu de vie d'une femme, le statut socio-économique du foyer, le niveau d'éducation du conjoint et la taille du ménage étaient significativement associés au nombre d'enfants souhaité. Sans surprise, il a été constaté que le milieu de résidence impacte significativement la composition de la fécondité chez les femmes. Nos résultats ont montré que le nombre d'enfants considéré comme idéal par les femmes diminue à mesure que le niveau d'éducation du conjoint augmente. Le nombre d'enfants considéré comme idéal par les femmes diminue à mesure que le statut socio-économique du ménage augmente.

Figure 2 : Estimation des coefficients des deux modèles de régression de Poisson



Source : ENPSF 2018 et calcul des auteurs.

En analysant les effets individuels des variables indépendantes (Figure 8), le milieu de résidence impacte les préférences en matière de taille de famille. En règle générale, les études ont montré des différences marquées entre les zones urbaines et rurales en termes de désir d'avoir des enfants. Les individus des zones rurales peuvent être plus enclins à souhaiter des familles plus grandes pour des raisons socio-culturelles ou économiques, tandis que ceux des zones urbaines peuvent souvent préférer des familles plus petites en raison de différents styles de vie et de besoins.

L'indice de richesse joue un rôle significatif, surtout chez les femmes le plus pauvres. Les femmes vivant dans les ménages plus riches pourraient avoir moins d'enfants désirés en raison de meilleures opportunités d'éducation, d'accès aux soins de santé et d'autres avantages socio-économiques. À l'inverse, les ménages moins riches pourraient préférer des familles plus grandes en raison de besoins économiques ou de normes culturelles différentes.

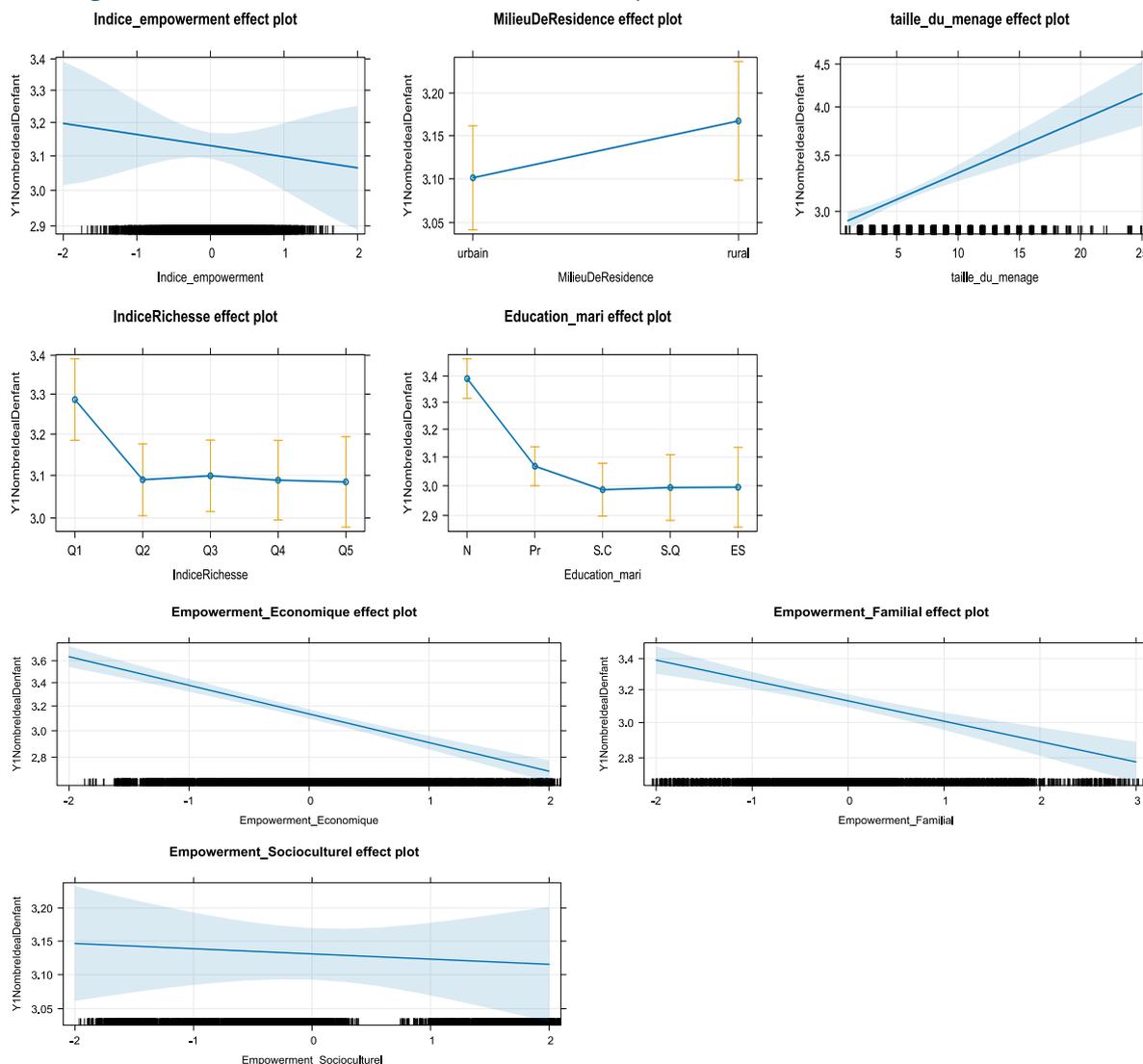
Le niveau d'éducation des individus, en particulier celui du conjoint, montre une corrélation négative avec le nombre d'enfants désirés. Les femmes avec un conjoint plus éduqué ont tendance à souhaiter des familles plus petites, car elles peuvent accéder à des opportunités professionnelles plus vastes, ont souvent une meilleure connaissance des méthodes de planification familiale et investissent davantage dans l'éducation de leurs enfants.

Enfin, la taille du ménage influence le nombre idéal d'enfants. Dans les ménages plus grands, les attentes concernant le nombre d'enfants peuvent être différentes, avec une tendance à souhaiter davantage d'enfants pour contribuer aux tâches domestiques ou pour des raisons familiales. Ces variables indépendantes peuvent avoir des effets significatifs sur la variable dépendante, et refléter souvent des influences socio-économiques, culturelles et éducatives dans les décisions relatives à la taille de la famille. Toutefois, l'analyse des dimensions de l'autonomisation a montré que l'autonomisation économique et l'autonomisation familiale contribuent le plus à la réduction du nombre idéal espéré des enfants dans le ménage.

3. L'autonomisation de la femme et la satisfaction en matière de préférence de fécondité

Les résultats du modèle de régression logistique examinant la relation entre l'autonomisation des femmes et leur capacité à atteindre le nombre d'enfants souhaité sont présentés dans la figure 9. Dans l'ensemble, il avait une association significative entre l'autonomisation des femmes et leur capacité à avoir le nombre d'enfants désiré. Cependant, en ce qui concerne les dimensions de l'autonomisation, les résultats montrent que les facteurs qui contribuent positivement à la capacité d'une femme à avoir le nombre d'enfants souhaité sont les facteurs familiaux et les facteurs économiques.

Figure 3 : les effets individuels des variables indépendantes sur le nombre idéal d'enfants

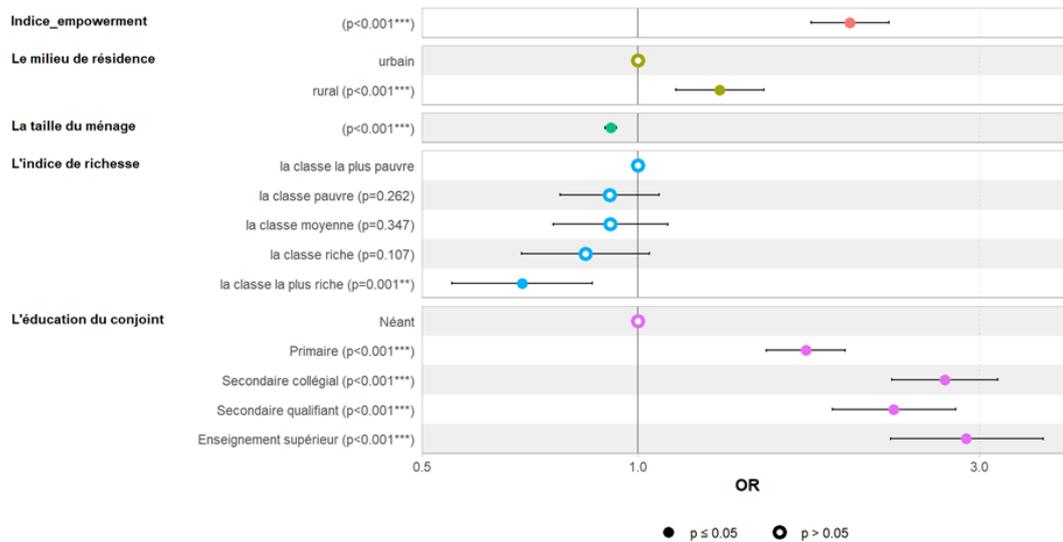


Source : ENPSF 2018 et calcul des auteurs

La figure 9 montre que le milieu de vie d'une femme, le statut socio-économique du ménage, le niveau d'éducation du conjoint et la taille du ménage influent significativement sur sa capacité à avoir le nombre d'enfants souhaité. Nos conclusions ont montré que l'éducation du conjoint suivi de l'autonomisation de la femme sont les deux facteurs prépondérants dans la satisfaction de la femme en matière de fécondité. A cet égard, plus le niveau de l'éducation du conjoint est élevé, plus la femme a de chances à satisfaire la fécondité

désirée. De même, l'autonomisation de la femme influence positivement cette satisfaction chez les femmes. L'environnement rural influence positivement la capacité des femmes à avoir le nombre d'enfants désiré. La capacité d'une femme à avoir le nombre d'enfants souhaité diminue à mesure que le statut socio-économique du ménage se dégrade. De plus, les femmes issues de grands ménages ont moins de tendance à avoir le nombre d'enfants désiré.

Figure 4 : Estimation des Odds-ratio du modèle de régression logistique examinant la relation entre l'autonomisation et la satisfaction en matière de fécondité



Source : ENPSF 2018 et calcul des auteurs.

IV. Discussion et conclusions

Selon nos résultats, l'autonomisation des femmes au Maroc est étroitement associée à un désir d'avoir moins d'enfants. Nos conclusions ont montré que le nombre d'enfants considéré comme idéal par les femmes diminue à mesure que l'indice d'autonomisation augmente. Ces conclusions sont cohérentes avec la plupart des études qui ont relevé une relation inverse entre le nombre d'enfants désirés et l'autonomisation (Uzobo et Odubo, 2016, Drioui et Bakass, 2021). L'implication politique pour le Maroc est que des progrès plus importants peuvent être réalisés dans les politiques de fécondité en améliorant le statut social des femmes, en particulier dans les zones rurales. Le défi est d'identifier les voies par lesquelles l'autonomisation des femmes influence leur désir d'avoir moins d'enfants. À cet égard, les résultats montrent des indicateurs clés : le nombre d'enfants désiré par les femmes marocaines diminue avec leur niveau d'autonomisation économique et familial.

Nos résultats suggèrent que le premier pas pour avoir moins d'enfants est de formuler des programmes visant à améliorer l'autonomisation économique des femmes. Les conclusions concordent avec celles d'autres études en Afrique subsaharienne qui ont montré que les femmes qui sont économiquement autonomes ont plus de chances

d'avoir des comportements de fécondité positifs (Phan, 2019). L'autonomisation économique repose sur les caractéristiques socio-économiques des femmes telles que la participation au marché de l'emploi, le revenu, et l'accès aux ressources qui déterminent leur capacité à améliorer leurs relations de pouvoir avec les hommes. L'emploi rémunéré apporte plus d'indépendance économique aux femmes, renforce leur pouvoir de décision, et encourage leur accès aux soins de santé et à la contraception. L'accès aux ressources et au crédit, ainsi que la position des femmes dans les secteurs productifs, sont des facteurs qui, s'ils sont améliorés, pourraient réduire de manière significative le nombre d'enfants désirés par les femmes au Maroc. Les décideurs politiques devraient envisager des programmes d'autonomisation qui améliorent l'accès des femmes aux ressources et leur contrôle sur celles-ci afin de réduire leur dépendance aux hommes. Dans le contexte socio-culturel d'une fécondité élevée, l'indépendance économique devrait donner aux femmes la liberté de prendre des décisions qui affectent leur propre vie, y compris des décisions concernant leur fécondité, telles que l'utilisation de contraceptifs et le nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir (Drioui et Bakass, 2021, 2022 ; Phan, 2019).

Le deuxième cheminement pour avoir moins d'enfants consiste à mettre en place des politiques et des programmes visant à améliorer l'autonomisation socio-

culturelle et familiale des femmes. Certains indicateurs de l'autonomisation socio-culturelle et familiale pourraient être le choix du type d'éducation que l'on désire obtenir pour soi-même ou ses enfants, le choix de l'âge d'entrée dans le mariage, le choix indépendant de son conjoint, les moyens de contraception préférés et la liberté de gérer ses activités. L'amélioration de l'éducation des femmes devrait accroître leur accès à des valeurs modernes et à des idées favorisant le déclin de la fécondité (Atake et Gnakou Ali, 2019). Cette constatation est cohérente avec celle de Bakass et Drioui qui ont démontré que l'effet de l'éducation des femmes sur la fécondité s'explique par l'effet de l'éducation sur l'autonomisation des femmes.

De plus, les résultats de cet article montrent que le niveau d'éducation du conjoint influence significativement le nombre idéal d'enfants d'une femme. Les femmes dont les conjoints ont un niveau d'éducation élevé désirent significativement moins d'enfants que celles dont les conjoints ont un faible niveau d'éducation.

Un autre résultat concerne l'association entre l'autonomisation des femmes et leur capacité à avoir le nombre d'enfants désiré. Dans le contexte du Maroc, les résultats sont mitigés. Il existe une association positive significative entre l'indice d'autonomisation générale et la capacité à avoir le nombre d'enfants souhaité. Cela suggère que l'autonomisation accrue des femmes au Maroc les aide à satisfaire leurs préférences en matière de fécondité. Les résultats montrent en outre que l'amélioration du statut économique (dimension économique) réduit significativement la capacité des femmes à avoir le nombre d'enfants désiré. Ce résultat est inattendu et suggère que l'amélioration de la capacité des femmes, plus précisément celles ayant un niveau économique aisé, à avoir le nombre d'enfants désiré constitue un défi majeur auquel les décideurs politiques doivent prêter une attention particulière.

Dans ce sens, il est intéressant de noter qu'au Maroc, l'autonomisation économique est significativement associée au nombre désiré d'enfants, mais non à la capacité d'atteindre le même nombre. Le nombre idéal d'enfants et la capacité à limiter la fécondité à ce nombre idéal sont deux concepts qui devraient être analysés séparément. Les voies clés par lesquelles l'autonomisation influence le nombre idéal d'enfants et la capacité à limiter la fécondité au niveau souhaité ne sont pas les mêmes. Nos résultats suggèrent que l'autonomisation familiale est plus importante que les autres dimensions pour accroître la capacité des femmes à prendre des décisions en matière de fécondité. Ces résultats corroborent ceux des études antérieures qui ont

relevé que la liberté de mouvement et le pouvoir de décision étaient positivement corrélés à la capacité des femmes à prendre des décisions en matière de fécondité (Das et Tarai, 2011).

Nous avons également constaté que l'environnement de vie d'une femme, le statut socio-économique du ménage et la taille du ménage influencent significativement le nombre idéal d'enfants qu'elle souhaite et sa capacité à l'avoir. Il est contre-intuitif de constater que les femmes vivant dans de grands ménages désirent significativement plus d'enfants. Une explication possible à cela pourrait être qu'au Maroc, avoir beaucoup d'enfants, surtout en milieu rural, est toujours considéré comme la retraite la plus sûre, la meilleure assurance, et spécifiquement un moyen de confirmation de soi au sein de la famille (Bakass, 2004).

Les résultats de l'article peuvent être influencés par certaines limitations. L'une d'entre elles est que des facteurs individuels, familiaux et communautaires, au-delà de ceux utilisés pour calculer l'indice d'autonomisation peuvent avoir une plus grande influence sur la capacité d'une femme à avoir le nombre d'enfants souhaité. Cela comprend la perception des gens vis-à-vis de l'avortement, la désinformation sur la fécondité, les relations sociales, la mobilité spatiale et les idéologies traditionnelles. De plus, l'association entre l'autonomisation des femmes et les préférences en matière de fécondité pourrait être liée à des changements dans la législation nationale et locale, qui sont également des facteurs tout aussi importants. Une autre limitation est que, en raison de la nature transversale des données utilisées, nous ne pouvons examiner que l'association entre l'autonomisation des femmes et les résultats en matière de fécondité, mais nous ne pouvons pas établir de lien de cause à effet (Atake et Gnakou Ali, 2019). De plus, la littérature suggère qu'il pourrait y avoir une relation inverse entre les deux indicateurs, dans laquelle les préférences en matière de fécondité sont hypothétisées comme étant une cause de l'autonomisation des femmes. Une telle relation inverse n'a pas été examinée dans le présent article. Bien que nous ayons limité l'analyse aux femmes âgées de 35 ans et plus pour tenir compte de celles qui avaient achevé leur fécondité, il pourrait y avoir des femmes dans ce groupe d'âge qui pourraient encore accoucher à l'avenir, ce qui pourrait biaiser la mesure de la capacité à avoir le nombre d'enfants souhaité.

Bibliographie

- Agadjanian, V. (2000). Women's work and fertility in a sub-Saharan urban setting: A social environment approach. *Journal of Biosocial Science*, 32(1), 17-35.
- Amaro, H. (1995). Love, sex, and power: Considering women's realities in HIV prevention. *American Psychologist*, 50(6), 437-447.
- Becker, G., et Lewis, H. G. (1974). Interaction between Quantity and Quality of Children (p. 81-90) [NBER Chapters]. National Bureau of Economic Research.
- Becker, G. S. (1960). An Economic Analysis of Fertility. In *Demographic and Economic Change in Developed Countries* (p. 209-240). Columbia University Press.
- Bongaarts, J. (1978). A Framework for Analyzing the Proximate Determinants of Fertility. *Population and Development Review*, 4(1), 105-132.
- Bongaarts, J. (2010). The causes of educational differences in fertility in Sub-Saharan Africa. *Vienna Yearbook of Population Research*, 8, 31-50.
- Darteh, E. K. M., Dickson, K. S., et Doku, D. T. (2019). Women's reproductive health decision-making: A multi-country analysis of demographic and health surveys in sub-Saharan Africa. *PloS One*, 14(1), e0209985.
- Davis, K., et Blake, J. (1956). Social Structure and Fertility: An Analytic Framework. *Economic Development and Cultural Change*, 4(3), 211-235.
- Devitt, J. E., et Advent, D. A. (1977). Effect of current palliative treatment on the survival of patients with breast cancer. *Canadian Journal of Surgery. Journal Canadien De Chirurgie*, 20(1), 46-50.
- Diffusion Test of Fertility Decline in Arab Countries of the Middle East and North Africa (MENA) Region | *Journal of Population and Social Studies [JPSS]*. (s. d.).
- Drioui, C., et Bakass, F. (2021). Gender Inequalities and Fertility in Morocco: Measuring Women's Autonomisation and Impact on the Ideal Number of Children. *Journal of Population and Social Studies [JPSS]*, 29, 325-350.
- Drioui, C., El Bidaoui, B., et Bakass, F. (2022). Diffusion Test of Fertility Decline in Arab Countries of the Middle East and North Africa (MENA) Region. *Journal of Population and Social Studies*, 30, 562-590.
- Dyson, T., et Moore, M. (1983). On Kinship Structure, Female Autonomy, and Demographic Behavior in India. *Population and Development Review*, 9(1), 35-60.
- Gage, A. J., et Hutchinson, P. L. (2006). Power, Control, and Intimate Partner Sexual Violence in Haiti. *Archives of Sexual Behavior*, 35(1), 11-24.
- Gipson, J. D., et Hindin, M. J. (2007). Marriage means having children and forming your family, so what is the need of discussion?. Communication and negotiation of childbearing preferences among Bangladeshi couples. *Culture, Health et Sexuality*, 9(2), 185-198.
- Glazier, A., Gülmezoglu, A. M., Schmid, G. P., Moreno, C. G., et Van Look, P. F. (2006). Sexual and reproductive health: A matter of life and death. *The Lancet*, 368(9547), 1595-1607.
- Granato, J., Inglehart, R., et Leblang, D. (1996). The Effect of Cultural Values on Economic Development: Theory, Hypotheses, and Some Empirical Tests. *American Journal of Political Science*, 40(3), 607-631.
- Gudbrandsen, N. H. (2013). Female Autonomy and Fertility in Nepal. *South Asia Economic Journal*, 14(1), 157-173
- Hank, K., et Kohler, H.-P. (2003). Sex Preferences for Children Revisited: New Evidence from Germany. *Population (English Edition, 2002-)*, 58(1), 131-143.
- Inglehart, R., et Welzel, C. (2005). *Modernization, Cultural Change, and Democracy: The Human Development Sequence*. Cambridge University Press.
- Kabeer, N. (1999). Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Autonomisation. *Development and Change*, 30(3), 435-464.
- Knobl, W. (2003). *Theories That Won't Pass Away: The Never-ending Story of Modernization Theory* | Semantic Scholar.
- Kravdal, Ø. (2002). Education and fertility in sub-Saharan Africa: Individual and community effects. *Demography*, 39(2), 233-250.
- Lerner, D. (1958). *The passing of traditional society: Modernizing the Middle East* (p. xiii, 466). Free Press.
- Lombardini, S., Bowman, K., et Garwood, R. (2017). *A 'How To' Guide To Measuring Women's*

- Autonomisation : Sharing experience from Oxfam's impact evaluations. Oxfam GB.
- Lutz, W., et Skirbekk, V. (2014). How Education Drives Demography and Knowledge Informs Projections. In W. Lutz, W. P. Butz, & S. KC (Éds.), *World Population and Human Capital in the Twenty-First Century* (p. 0). Oxford University Press.
- Malhotra, A., et Schuler, S. R. (2005). Women's autonomisation as a variable in international development [jeu de données]. American Psychological Association.
- Mbacké, C. (2017). The Persistence of High Fertility in sub-Saharan Africa : A Comment. *Population and Development Review*, 43(S1), 330-337.
- Miedema, S. S., Haardörfer, R., Girard, A. W., et Yount, K. M. (2018). Women's autonomisation in East Africa : Development of a cross-country comparable measure. *World Development*, 110, 453-464.
- Nations Unies (Éd.). (2009). *World population policies 2009*. United Nations.
- Poston, D. L. (2017). *Population and Society* (2nd edition). Cambridge University Press.
- Rahman, M. (2012). Women's autonomy and unintended pregnancy among currently pregnant women in Bangladesh. *Maternal and Child Health Journal*, 16(6), 1206-1214.
- Sano, Y., Sedziafa, A. P., Vercillo, S., Antabe, R., et Luginaah, I. (2018). Women's household decision-making autonomy and safer sex negotiation in Nigeria : An analysis of the Nigeria Demographic and Health Survey. *AIDS Care*, 30(2), 240-245.
- Schoumaker, B. (2004). Une approche personnes-périodes pour l'analyse des histoires génésiques. *Population*, 59(5), 783.
- Sougou, N. M., Bassoum, O., Faye, A., et Leye, M. M. (2020). Women's autonomy in health decision-making and its effect on access to family planning services in Senegal in 2017 : A propensity score analysis. *BMC Public Health*, 20(1), 872.
- The Effect of Cultural Values on Economic Development : Theory, Hypotheses, and Some Empirical Tests on JSTOR. (s. d.). Consulté 19 janvier 2023, à l'adresse
- Umezaki, M., et Ohtsuka, R. (1998). Impact of rural-urban migration on fertility : A population ecology analysis in the Kombio, Papua New Guinea. *Journal of Biosocial Science*, 30(3), 411-422.
- Underwood, C. R., Dayton, L. I., et Hendrickson, Z. M. (2020). Concordance, communication, and shared decision-making about family planning among couples in Nepal : A qualitative and quantitative investigation. *Journal of Social and Personal Relationships*, 37(2), 357-376.
- Upadhyay, U. D., Dworkin, S. L., Weitz, T. A., et Foster, D. G. (2014). Development and validation of a reproductive autonomy scale. *Studies in Family Planning*, 45(1), 19-41.
- White, M. J., Muhidin, S., Andrzejewski, C., Tagoe, E., Knight, R., et Reed, H. (2008). Urbanization and fertility : An event-history analysis of coastal Ghana. *Demography*, 45(4), 803-816.
- Yoshimura, F., et Suzuki, T. (1975). Calcium-stimulated adenosine triphosphatase in the microsomal fraction of tooth germ from porcine fetus. *Biochimica Et Biophysica Acta*, 410(1), 167-177.

Généralisation de la couverture retraite au Maroc : Évaluation des enjeux et contraintes et perspectives d'évolution

Asmaa El Anbari^{1*}, Saïd Hanchane², Mariem Liouaeddine¹, Mohamed Amrani³

¹ Laboratoire des Sciences Économiques et Politiques Publiques, Faculté d'Économie et de Gestion, Université Ibn Tofail, Morocco

² Laboratoire d'Économie Industrielle et de l'Émergence de l'Afrique (EIEA), Africa Business School (ABS), Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), Morocco

³ Business Economics and Finance Strategic Research Unit (SRU), Africa Business School (ABS), Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), Morocco

Le système de retraite marocain se caractérise par une pluralité de régimes qui varient selon les catégories de populations couvertes et sont gérés par différentes institutions. Cette hétérogénéité engendre des modes de gouvernance et de gestion distincts ce qui impacte le fonctionnement global du système. Dans ce contexte, cet article analyse le système de retraite marocain, en examinant son évolution historique, ses structures actuelles et les défis auxquels il est confronté.

Ainsi, nous proposons tout d'abord une contextualisation générale des systèmes de sécurité sociale suivie d'un examen du système de retraite marocain depuis sa création jusqu'à 2021 mettant en lumière les principales évolutions de ce système, ainsi que les perspectives et réalisations liées à la généralisation de la protection sociale, incluant la composante retraite. Ensuite, une analyse statistique des principaux régimes de retraite de base est présentée, en se concentrant sur les indicateurs démographiques et financiers tout en tenant compte de leur viabilité financière.

Les résultats révèlent la nécessité de réformer le système de retraite marocain pour garantir sa pérennité financière et assurer sa fonction essentielle de protection contre la pauvreté liée à la vieillesse, tout en garantissant un revenu décent aux populations âgées.

Mot clés: Protection sociale, Réforme des retraites, Soutenabilité financière, Maroc

Classification JEL : J26

Introduction

Dans un monde en pleine mutation économique et sociale, des systèmes de protection sociale sont mis en place, dans presque tous les pays afin de protéger les individus contre les chocs économiques imprévus, renforcer la résilience des populations et préserver le capital humain, tout en garantissant aux citoyens un niveau de vie décent durant tout leur cycle de vie.

La protection sociale englobe dans sa définition contemporaine « l'ensemble des politiques publiques visant à aider les individus, les ménages et les collectivités à mieux gérer le risque, et fournir un appui aux personnes extrêmement pauvres » (Holzmann et

Jorgensen, 2000). En outre, elle joue un rôle crucial dans la promotion de la dignité humaine et de la cohésion sociale. C'est un stabilisateur économique, social et politique qui contribue au développement des pays. Elle est reconnue comme un droit fondamental de l'Homme et comme un moyen de lutte contre la pauvreté et de garantie du bien-être des êtres humains. Cela se manifeste par l'importance accordée à la sécurité sociale dans différentes conventions internationales.

Historiquement, la protection sociale a évolué progressivement durant le dernier siècle. Les grands stimulateurs de son évolution sont généralement les événements de crises ayant créé des situations d'« insécurité » économique ou sociale, amenant les gouvernements à accorder de plus en plus d'attention aux politiques de protection sociale. De ce fait, la nécessité

* Corresponding author : asmaa.elanbari@uit.ac.ma

de sa généralisation est considérée davantage comme un impératif pour le développement socio-économique des pays et la lutte contre la pauvreté. Elle est ainsi clairement inscrite dans le Programme du Développement Durable à l'horizon 2030 plus spécifiquement dans l'« ODD 1 » qui vise à « mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, y compris des planifications appropriées pour les plus vulnérables et de parvenir à une couverture de protection sociale universelle » (Nations Unies, 2015).

Dans ce contexte, des systèmes de protection sociale robustes et des politiques de travail judicieuses occupent une place centrale dans les politiques publiques, car ils offrent un retour sur investissement élevé (Banque mondiale, 2012). Toutefois, l'efficacité et l'étendue des systèmes de protection sociale diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, en particulier entre les pays développés et ceux en développement. Ces derniers sont souvent confrontés à des contraintes financières, institutionnelles ou structurelles, qui limitent leur capacité à mettre en œuvre des dispositifs de protection sociale robustes, inclusifs et pérennes (Barrientos, 2013).

Ainsi, l'analyse des enjeux, des contraintes et des perspectives de la généralisation de la couverture sociale dans les pays en développement s'avère essentielle afin d'identifier les stratégies les plus adaptées pour garantir l'ancrage et la pérennité des systèmes de protection sociale pour l'ensemble des citoyens, et en particulier ceux en situation de précarité.

Dans ce cadre, le Maroc a enregistré des avancées considérables en matière de sécurité sociale depuis le début du 20^e siècle, à la suite de la création de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) en 1930 pour assurer une couverture retraite aux fonctionnaires de l'Etat. Dès lors, plusieurs autres régimes de sécurité sociale ont été mis en place pour étendre la couverture à de nouveaux risques sociaux et à de nouvelles catégories de population. Ces efforts ont peu à peu permis de consolider le système de protection sociale national, qui s'est progressivement aligné sur les conventions internationales, notamment la convention 102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dite « norme minimum de la sécurité sociale » que le Maroc a ratifiée en 2019. Cette convention, définissant les différentes branches de sécurité sociale, établit les niveaux minimums de couverture que les systèmes de protection sociale doivent garantir par branche et par population cible.

Cependant, dans un contexte économique international compétitif, le secteur de la protection sociale au Maroc

devra relever plusieurs défis économiques, sociaux et démographiques.

En ce qui concerne la transition démographique, celle-ci a concerné dans un premier temps les pays développés, induite par la baisse de la mortalité et la diminution de la fécondité modifiant ainsi les dynamiques sociales et économiques. Cependant, ce phénomène s'étend désormais aux pays en développement, y compris le Maroc, où il constitue un enjeu majeur.

Cette situation a un impact mécanique sur les systèmes de sécurité sociale et particulièrement les systèmes des retraites en répartition puisqu'il y a proportionnellement de moins en moins d'actifs pour financer les retraites. A cette transition démographique, s'ajoute également la réduction de la durée des carrières professionnelles due à une entrée tardive sur le marché du travail, en raison des difficultés d'insertion des jeunes sortant des systèmes d'éducation et de formation, qui plus est, sont souvent soumis à des durées d'études plus longues que les anciennes générations.

Face à ces défis socio-démographiques, il est essentiel de reconsidérer leur impact sur la pérennité des régimes de retraite au Maroc, qui dépend, en grande partie, d'une croissance économique soutenue et d'un équilibre démographique structurel (HCP, 2005). Au niveau international, plusieurs pays ont mis en place de nombreuses réformes des retraites visant à réviser les mécanismes des solidarités intergénérationnelles, compte tenu de ces évolutions contraignantes (Kerkazi & Loucifi, 2022). Or, à l'instar d'autres pays, ces efforts se heurtent, au Maroc, à des difficultés majeures en raison de la dégradation du rapport démographique et de l'augmentation de la longévité combinée à une sous-tarifification initiale des droits servis par les régimes de base.

En effet, les tendances de vieillissement démographique au Maroc sont confirmées par les chiffres du Haut-Commissariat au Plan (HCP). Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2024, la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus a nettement augmenté, passant de 7 % en 1960 à 9 % en 2014, et elle atteint désormais 13,8 % en 2024, avec une projection à 27% en 2060. Cette tendance témoigne d'un vieillissement démographique accéléré, dont les implications pour les politiques de protection sociale, notamment les retraites, sont considérables.

Avec une détérioration de la situation financière des principaux régimes de base, le système de retraite marocain reste limité, couvrant à peine 46,7% de la

population des actifs cotisants en 2022 (ACAPS, 2023), alors que le taux de couverture mondiale des régimes de retraite pour les actifs occupés atteint une moyenne de 59% (OIT, 2024). Quant au taux de couverture des personnes âgées en âge de départ à la retraite, il est encore plus faible au Maroc. Il se situe à 23,4% selon les derniers chiffres disponibles, pour être en recul par rapport à celui de la moyenne mondiale qui est de 80% ou encore à celle des pays de l’Afrique du Nord qui est de 55% (OIT, 2024).

Cette situation s’explique par la limitation de la couverture retraite, depuis sa mise en place aux fonctionnaires et aux salariés de la sphère formelle. Toutefois, le Maroc a lancé un projet ambitieux qui prévoit la généralisation de la protection sociale à l’ensemble des citoyens, avec l’objectif de généraliser la couverture retraite à tous les travailleurs actifs en 2025.

Par conséquent, la généralisation de la couverture retraite au Maroc suppose une réforme structurelle audacieuse, intégrée dans une politique économique globale, assurant une articulation efficace entre l’architecture du système des retraites et celle du système financier. L’objectif est la reconstruction du système des retraites et d’en faire un véritable levier de développement socioéconomique. C’est dans ce sens qu’au Maroc la question d’universalisation de la couverture sociale, notamment en matière de santé et de retraite, a fait l’objet de plusieurs études et de recommandations (Saoudi (2014), Ministère de l’Économie, des Finances et de la Réforme de l’Administration (2019), Magnani, Khellaf & Nihou (2012)).

Toutefois, une question centrale se pose : Pourrait-on réussir la généralisation de la couverture retraite au Maroc avec la situation actuelle des régimes de pension?

Pour répondre à cette question, le présent article se propose de faire un état des lieux du système des retraites au Maroc. Pour cela, nous effectuons une série d’analyses du dispositif marocain des régimes de retraite complétée par l’exploitation des données statistiques recueillis par nos soins.

En guise de contextualisation générale, nous proposons, en premier lieu, un cadrage visant à analyser l’évolution des systèmes de la sécurité sociale ainsi que les principaux concepts relatifs aux régimes de retraite.

Ces premières analyses sont complétées par une illustration du cas marocain à travers un état des lieux du système de retraite s’appuyant sur les principales étapes de sa trajectoire d’évolution, depuis sa création durant le protectorat, jusqu’en 2021, année marquée par le

lancement du projet phare de généralisation de la protection sociale dans le pays. Les perspectives et les réalisations liées à la généralisation de la protection sociale, comprenant la composante retraite, sont également de mise dans ce réexamen.

Ensuite, nous effectuons une analyse statistique de la situation des principaux régimes de retraite de base, à la lumière des indicateurs démographiques et financiers tout en se penchant particulièrement sur les indicateurs relatifs à leur viabilité financière. Cette analyse montre que les régimes publics (CMR, RCAR) ont un faible rapport démographique se situant aux alentours de 2, tandis que le régime CNSS est affecté par un rapport démographique en déclin en raison du vieillissement. La soutenabilité financière est menacée, avec un déficit technique et une dette implicite équivalente à 69 % du PIB.

Les principaux résultats de cet article confirment la nécessité d’intensifier les efforts collectifs et d’accélérer le rythme de la réforme du système de retraite marocain, afin de garantir sa pérennité financière et assurer sa viabilité, tout en assumant son rôle principal dans la protection contre la pauvreté pendant la vieillesse et l’assurance d’un revenu décent aux populations âgées.

Une conclusion trace les perspectives et les défis de réformes ainsi que le développement d’un système statistique fiable, comme des enquêtes démographiques régulières ou encore les tables de mortalité, en mesure de fiabiliser davantage les résultats des approches d’évaluation de la viabilité des régimes et de leur rôle dans le bien-être des ménages.

I. Cadre conceptuel de la protection sociale : origine et évolution

1. Protection sociale : Cadre conceptuel et normatif

La protection sociale tire ses origines des différents mécanismes traditionnels de solidarité et de répartition des risques développés au niveau familial, ou communautaire, dont certains relèvent des actes de la charité religieuse, tels que l’Aumône et la « Zakat » (CNSS, 2009). Ces mécanismes se sont développés au fil de l’histoire de l’humanité pour donner naissance à la sécurité sociale, « expression la plus utilisée dans les premiers instruments internationaux pour désigner la protection sociale » (CNSS, 2009).

Depuis le début du 20^{ème} siècle, le droit à la sécurité sociale est bien considéré comme un droit fondamental de tout être humain, lui conférant ainsi une créance envers la société. Ce droit est reconnu par plusieurs dispositifs internationaux, tels que la déclaration de Philadelphie de 1944 qui définit les buts de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) créée en 1919 pour se focaliser sur la protection des travailleurs. Cette déclaration préconise « l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection ainsi que des soins médicaux complets ». Par ailleurs, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée en 1948 a également reconnu explicitement le droit à la sécurité sociale comme un droit universel dont les êtres humains doivent jouir sur un même pied d'égalité. Elle a ainsi stipulé dans son article 22 que « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité.(...)» (Assemblée générale des Nations Unies, 1948).

A la suite de cette déclaration, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966, a également reconnu, dans son article 6, le droit de toute personne à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Ces orientations et dispositifs internationaux ont également défini les domaines d'intervention de la sécurité sociale, ou plus précisément, les risques qui doivent être couverts par la sécurité sociale. En effet, ces risques surviennent tout au long du cycle de vie de l'être humain, et représentent des événements qui entraînent la perte des revenus de l'individu et une baisse de son niveau de vie. Pour protéger les assurés contre ces risques sociaux, la sécurité sociale englobe neuf branches définies par la convention n° 102 de l'Organisation Internationale de Travail dite « norme minimum de la sécurité sociale ». Adoptée en 1952 et entrée en vigueur en 1955, ses neuf branches regroupent, en effet, les différents types de prestations servies par les systèmes de sécurité sociales, à savoir : (1) les prestations de soins médicaux, (2) les indemnités de maladie et (3) de maternité, (4) les prestations de chômage, (5) de vieillesse, (6) d'accidents de travail et maladies professionnelles, (7) d'invalidité, (8) de survivants, et (9) les prestations familiales. Cette même convention a également établi les niveaux minimums de couverture à garantir pour chacune des neuf branches tout en spécifiant les populations cibles.

Ces fondements ont donné naissance à divers modèles de sécurité sociale qui diffèrent d'un contexte socioéconomique à un autre. Parmi ces derniers, on distingue principalement le modèle assurantiel de Bismarck et le modèle universel de Beveridge.

2. Modèles de sécurité sociale : Bismarck versus Beveridge

La sécurité sociale a toujours été un moyen de répondre à des préoccupations politiques, généralement soutenues par un dynamisme social (Dupeyroux, 1966). Ainsi, elle a évolué sous l'influence de deux principaux modèles qui ont façonné les systèmes de sécurité sociale à travers le monde.

Le premier étant le modèle assurantiel introduit en Allemagne à la fin du 19^{ème} siècle par le chancelier Otto Von Bismarck. Ce modèle est fondé sur l'affiliation professionnelle afin d'assurer une couverture sociale à la classe ouvrière.

Sur le fond, son objectif consistait à prendre en considération les nouvelles problématiques sociales engendrées par la révolution industrielle, afin d'éviter les risques de vulnérabilité et d'exclusion du salariat ouvrier notamment, tout en prenant en considération les revendications syndicales.

Le modèle Bismarckien repose sur une logique d'assurance sociale obligatoire pour l'ensemble des travailleurs, financée par des cotisations sociales prélevées sur leurs salaires et représentant généralement la condition d'ouverture des droits pour servir des prestations souvent proportionnelles à ces cotisations. Il s'agit d'un système contributif qui protège les travailleurs en permettant le maintien de leurs revenus (Palier & Bonoli, 1995). Ce modèle a été adopté initialement en Allemagne puis dans plusieurs autres pays européens, tels que la France.

Le deuxième modèle est d'une logique différente ; il est à vocation assistancielle. Il émane, en 1942, de l'économiste britannique William Beveridge. La principale originalité de ce modèle est qu'il repose sur l'intervention de l'Etat afin de garantir une protection sociale universelle à tous les individus, indépendamment de leur situation socioprofessionnelle. Par conséquent, son objectif principal étant la lutte contre la pauvreté de la population, de façon générale, sans tenir compte de l'activité des individus. Sa philosophie est plutôt tirée par un principe d'une vie digne des citoyens. Le financement de ce dispositif est alors garanti par l'Etat, il sert des

prestations universelles ou soumises à des conditions de ressources (Palier & Bonoli, 1995).

S'inspirant de ces deux modèles, plusieurs systèmes de sécurité sociale dans le monde ont été développés créant une solidarité orchestrée par les pouvoirs publics, en combinant le modèle Bismarckien contributif, à fondement généralement professionnel, et le modèle Beveridgien non contributif qui garde un souci de généralisation et une intervention importante de l'État, notamment en termes de financement par les impôts et les contributions publiques

3. Régimes de retraite : modes de financement

La littérature sur les modes de financement des régimes de pension est abondante, elle cite les débats soulevés dans le monde entier entre les régimes financés par répartition versus ceux gérés par capitalisation. Les premiers se basent sur le principe de financement des prestations des retraités par les cotisations des actifs, ils sont très fortement liés au profil démographique des populations et au marché du travail, alors que les régimes gérés en capitalisation, dans lesquels chaque assuré constitue sa propre épargne capitalisée, dépendent fortement des marchés des capitaux (Barrientos, 2013).

En effet, l'évolution à travers le temps de la gestion des retraites illustre une succession d'adaptations entre les modèles de répartition et de capitalisation, en réponse aux défis économiques et financiers de la période.

Dans ce sens, les décennies 1970-1994, sont caractérisées par les systèmes de répartition qui rencontrent des difficultés majeures, remettant en question leur viabilité et soulevant des inquiétudes quant à la pérennité des fonds publics. À partir de 1994 et jusqu'en 2000, une phase de transition s'engage avec la mise en place de réformes visant à instaurer un modèle fondé sur la capitalisation (Banque mondiale, 1994).

Toutefois, entre 2000 et 2008, cette orientation est remise en cause en raison d'une privatisation croissante de la sécurité sociale et de l'essor de l'assurance privée, soulevant des interrogations quant à son efficacité et son impact sur la protection sociale. Enfin, entre 2008 et 2020, la détérioration des finances publiques liée aux coûts de transition et aux crises financières entraîne un retour progressif au modèle de répartition, marqué par des réformes structurelles et la nationalisation des fonds de pensions privés afin de garantir une meilleure stabilité du système de retraite (ILO, 2020).

II. Evolution de la couverture sociale au Maroc

1. Evolution de la protection sociale au Maroc

Le Maroc a connu une mise en place progressive du système de sécurité sociale. Cette évolution s'est étalée sur plusieurs décennies depuis le début du 20^{ème} siècle, où le pays était sous le protectorat français. Le système de protection sociale marocain a adopté le modèle Bismarckien, en vigueur en France, et fondé sur une logique d'assurance sociale, où le travailleur est au cœur du dispositif puisqu'il contribue au financement des prestations servies, et en est le principal bénéficiaire avec ses ayants droit.

Ainsi, et pendant le protectorat, des actions de prévoyance sociale ont vu le jour dans différents milieux professionnels, pour assurer une couverture sociale qui étaient destinée initialement à la population européenne dans le pays. C'est pour cela que la réglementation marocaine de prévoyance sociale était une reprise de la législation française, selon le rapport sur la sécurité sociale du secteur privé (CNSS, 2009).

Les fonctionnaires de l'Etat sont la première catégorie de travailleurs ayant bénéficié d'une couverture sociale au Maroc, avec la création de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR), en 1930, pour gérer le premier régime obligatoire de pensions dans le pays, initialement au profit des fonctionnaires civils français, puis les fonctionnaires marocains et ensuite les militaires à partir de 1958.

Quant au secteur privé, il a connu d'abord la création de caisses internes dans les secteurs des mines, de transport et d'électricité. Dans ce sens, la Caisse d'Aide Sociale a été créée, en 1942, par le patronat pour servir des allocations familiales et des indemnités journalières de maternité aux salariés des grandes sociétés. Cet organisme est considéré comme étant « l'ancêtre de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale » (CNSS, 2009). En 1949, la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) a vu le jour pour gérer le régime facultatif des pensions en faveur des salariés des sociétés les mieux organisées du secteur privé.

Après l'indépendance, et pour se conformer aux normes internationales, particulièrement les dispositions de la Convention 102 de l'Organisation Internationale du Travail, considérée norme minimum de sécurité sociale,

le Maroc a institué en 1959 le régime de sécurité sociale des salariés de l'industrie, du commerce et des professions libérales. Entré en vigueur en 1961, ce régime a pour mission de servir des allocations familiales, des pensions de retraite, d'invalidité et de survivants, et des prestations à court terme ; à savoir les indemnités journalières de maladie, de maternité et des allocations en cas de décès de l'assuré. Ce régime a été étendu progressivement aux secteurs de l'agriculture en 1981, de l'artisanat en 1993, puis au secteur de la pêche côtière et artisanale en 2012. Les prestations servies ont également connu des améliorations et se sont élargies pour couvrir de nouveaux risques tels que l'indemnité pour perte d'emploi, introduite en 2014.

Avec l'institution du régime de sécurité sociale géré par la CNSS, le régime de retraite géré par la CIMR s'est attribué le rôle de gestion de la retraite complémentaire pour les salariés du secteur privé, puisque la retraite de base obligatoire est gérée par le régime de la première caisse.

Le système marocain des retraites au profit des travailleurs salariés a été complété en 1977 avec la création d'un régime de retraite de base au profit des agents temporaires, occasionnels et vacataires de l'Etat et les salariés des établissements publics, dénommé : Régime Collectif d'Allocation Retraite (RCAR), géré par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurance (CNRA) qui relève du Pôle prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Quant à la couverture médicale de base, elle a été instituée en 2002 par la loi 65.00 portant code de la couverture médicale de base. Cette loi a établi le régime Assurance Maladies Obligatoire « AMO » des salariés de l'Etat, dont la gestion est confiée à la CNOPS, et le régime AMO des salariés du secteur privé dont la gestion est confiée à la CNSS. La loi 65.00 a également établi un régime d'assistance médicale (RAMED) au profit des populations pauvres et vulnérables, entré en vigueur en 2012, et dont la gestion a été confiée initialement à l'ANAM. Ce dernier a été abandonné à la suite de la décision de généralisation de la protection sociale, et remplacé par le régime assurantiel AMO TADAMON qui est financé par l'Etat.

Ainsi, le système de sécurité sociale au Maroc est caractérisé par une pluralité de régimes, fragmentés selon les catégories de populations couvertes, avec une pluralité d'institutions gestionnaires. Ces régimes sont

majoritairement contributifs, à l'exception du RAMED. Les modes de gouvernance et de gestion de ces régimes sont différents, puisque chacun d'entre eux opère dans un contexte particulier d'une population donnée, avec des modes de fonctionnement qui manquent de convergence et d'harmonie.

2. Situation de la couverture sociale et médicale juste avant la généralisation

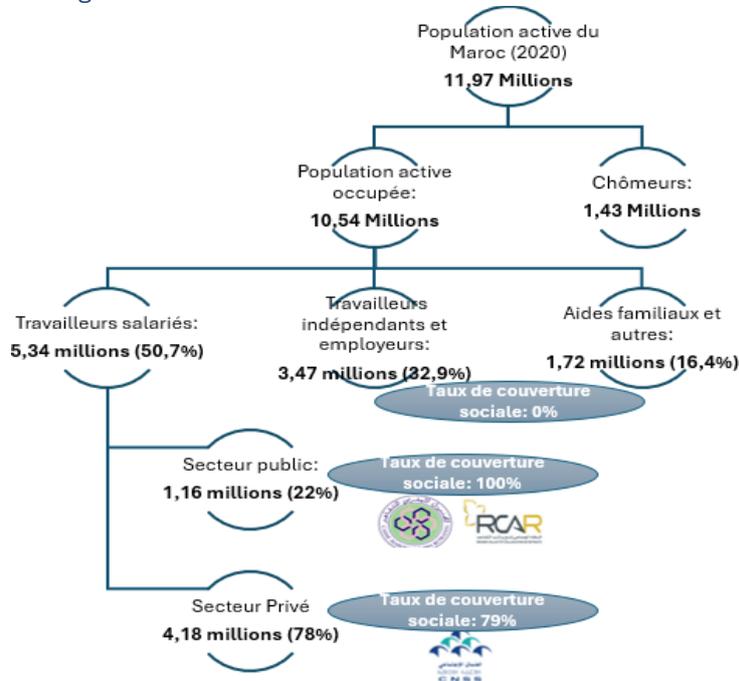
Partant des données de l'enquête sur l'emploi réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2020, et des données des bénéficiaires des régimes de base de sécurité sociale, la figure 5 suivante présente les taux de couverture sociale, hors couverture médicale, par catégorie de travailleurs au Maroc, en 2020, année qui précède le lancement de la généralisation de la protection sociale au Maroc.

En analysant ces données, il ressort que les salariés et fonctionnaires du secteur public et semi-public bénéficient tous d'une couverture sociale. Quant aux salariés du secteur privé, qui représentent la majorité des travailleurs salariés (78%), le taux de couverture sociale ne représente que 79%. En effet, sur les 4,18 millions de salariés qui travaillent dans ce secteur, seuls 3,3 millions sont déclarés au régime de base de sécurité sociale géré par la CNSS en 2020.

Toutefois, il est important de souligner que ce taux de 79%, tel qu'il est calculé, est probablement surestimé, puisqu'il comptabilise tout salarié ayant été déclaré à la CNSS au moins une fois au titre de l'année, comme bénéficiaire de la couverture sociale, ce qui ne reflète pas la réalité du marché de travail marocain marqué par la précarité et la saisonnalité de plusieurs secteurs d'activité. Selon les chiffres de la CNSS, les salariés sont déclarés en moyenne 9 mois par an, et seuls 54% des salariés sont déclarés tout au long de l'année, et bénéficient par conséquent de la couverture sociale du régime courant toute l'année.

Sur la base de ces chiffres, le taux de couverture sociale des travailleurs au Maroc a atteint 42,4% en 2020. Avec les efforts de généralisation de la couverture sociale, ce taux a continué sa progression pour atteindre 46,7% en 2022 (ACAPS, 2023), ce qui met en lumière les défis du chantier de généralisation de la couverture sociale au Maroc.

Figure 1: Taux de couverture sociale au Maroc en 2020



Source : réalisé par les auteurs sur la base des données HCP et ACAPS 2020

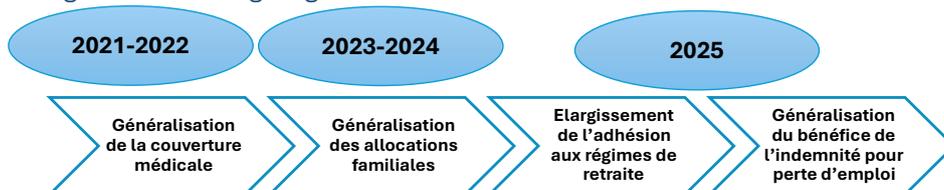
III. Les défis du chantier de généralisation de la couverture sociale au Maroc

A partir de l’an 2020, le Maroc a connu l’entrée en vigueur des lois 98.15 et 99.15 instituant respectivement les régimes de couverture médicale, et les régimes de pensions au profit des travailleurs indépendants, des professionnels libéraux et des personnes non salariées. Avec cette réalisation, le cadre législatif permettant d’étendre la couverture médicale et sociale à l’ensemble des travailleurs du pays qui exercent un emploi rémunéré a été instauré, et la gestion de ces nouveaux régimes est confiée à la CNSS.

Face à la pandémie de la Covid19, l’intérêt d’une protection sociale plus élargie a été fortement ressenti au Maroc. Une grande volonté politique a mobilisé l’extension effective de la couverture sociale dans le pays. C’est ainsi que le chantier national de réforme du système de protection sociale a été lancé sur une période de cinq ans, en vue de finaliser la construction du nouveau système et d’étendre la couverture à l’ensemble de la population.

Conscient des enjeux et de la nécessité d’une couverture sociale généralisée, le Maroc a mis en vigueur en avril 2021 la loi-cadre 09.21 relative à la Protection Sociale, qui a prévu de généraliser la protection sociale en quatre étapes (figure 6).

Figure 2 : Planning de généralisation de la couverture médicale et sociale



Source : Réalisation des auteurs sur la base des dispositions de la loi cadre 09-21 relative à la protection sociale

La première étape a concerné la généralisation de la couverture médicale, en accélérant l'intégration des travailleurs indépendants et non-salariés au régime AMO tout en transformant le régime d'assistance médicale (RAMED) en régime assurantiel AMO Tadamon financé par l'Etat au profit des populations pauvres. Cette étape a permis d'étendre la couverture médicale de base à l'ensemble de la population du Maroc avec la mise en place également d'un régime appelé AMO Chamil, permettant à toute personne non éligible aux régimes AMO existants d'adhérer à ce régime à titre facultatif et de bénéficier de la couverture médicale.

La deuxième étape, prévue en 2023 et 2024, avait pour objectif la généralisation des allocations familiales au profit de l'ensemble des enfants en âge de scolarité. Lors de cette phase, un régime des aides sociales directes a été mis en place permettant de servir des allocations familiales et des allocations de naissances aux familles ayant des enfants, ainsi que des aides forfaitaires aux familles sans enfants sous conditions de ressources

Quant à la troisième étape, prévue en 2025, elle vise l'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite, en intégrant toute la population active occupée ne disposant pas de couverture retraite. Cette population a été estimée à environ 5 millions de personnes ne disposant pas de couverture retraite.

Finalement, la dernière étape concerne la généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi à l'ensemble des travailleurs ayant un emploi stable. Cette étape est également planifiée pour être concrétisée au cours de l'année 2025.

Toutefois, il est à souligner que les dispositions législatives ayant instauré l'obligation du régime des pensions des indépendants ont été abrogées pour rendre la couverture retraite provisoirement facultative, jusqu'à 2025, année prévue pour la généralisation de la retraite. L'objectif étant d'adopter une logique progressive dans la généralisation de la couverture sociale tout en tenant compte de la capacité contributive de ces catégories de la population qui n'étaient pas habituées à contribuer aux régimes de sécurité sociale.

Pour évaluer les enjeux de ce programme ambitieux de généralisation de la protection sociale au Maroc, il convient de se pencher sur l'étude de la soutenabilité financière de sa composante retraites.

IV. Analyse de la soutenabilité financière du système des retraites au Maroc

Afin de mieux comprendre les enjeux de la généralisation, on propose dans ce qui suit une analyse statistique des principaux indicateurs démographiques et financiers des régimes de base du système de retraite nationale, à savoir le régime CNSS des salariés, le régime CMR des pensions civiles (CMR-RPC) et le régime général RCAR (RCAR-RG). Les données analysées proviennent essentiellement du rapport de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) de 2023 sur le secteur de la prévoyance sociale portant sur l'année 2022. L'objet étant de bien cerner les caractéristiques démographiques et financières de ces régimes, avec une comparaison des indicateurs relatifs aux trois régimes étudiés, afin de mieux évaluer *in fine* leur soutenabilité financière.

1. Description du système des retraites au Maroc

Le système des retraites marocain est composé de quatre régimes de base qui constituent le premier pilier de retraite obligatoire, auxquels s'ajoute un nouveau régime actuellement facultatif destiné à la population des travailleurs indépendants. Ces régimes sont gérés par trois caisses de retraite aux caractéristiques distinctes. En ce qui concerne la retraite complémentaire, elle repose essentiellement sur trois régimes facultatifs. En plus de ces régimes, plusieurs produits de retraite sont proposés par les compagnies d'assurance ainsi que par certaines caisses de retraite, offrant aux citoyens la possibilité de constituer une épargne pour améliorer le niveau de leurs pensions. Le tableau 4 synthétise l'ensemble des régimes qui structurent le système national de retraite.

Tableau 1 : Système de retraite au Maroc

Populations	Fonctionnaires de l'Etat	Salariés des établissements publics	Salariés du secteur privé	Indépendants et travailleurs non-salariés
Régimes de retraite de base obligatoires	-Régime des pensions civiles -Régime des pensions militaires Gérés par la CMR	Régime général du RCAR	Régime de sécurité sociale géré par la CNSS	Régime des pensions des indépendants à gérer par la CNSS prévu être obligatoire courant 2025
Régimes de retraites complémentaires et facultatifs	Régime Attakmili CMR	Régime complémentaire RCAR	Régime complémentaire CIMR	
Retraite supplémentaires	Produits de retraite offerts par les compagnies d'assurance privées			

Source : Auteurs

Il est à noter que le régime de retraite pour les travailleurs indépendants et non-salariés est déjà institué par la loi. Toutefois, il est actuellement facultatif, et il est prévu de le rendre obligatoire courant 2025, lors de la phase de généralisation de la retraite à cette catégorie des travailleurs qui ne bénéficiait d'aucune couverture sociale avant 2020.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler également l'existence de régimes de retraite spéciaux concernant quelques

populations de salariés des établissements publics, qui n'ont pas encore basculé au régime général du RCAR. Ces régimes spéciaux continuent d'être gérés par des caisses internes des établissements concernés. Il s'agit des régimes internes de Bank Al Maghrib, de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Electricité et des régies associées.

Les principales caractéristiques des régimes de retraite de base sont synthétisées dans le tableau 5 comme suit :

Tableau 2 : Caractéristiques des régimes de retraite de base au Maroc

	CNSS	CMR RPC	RCAR
Mode de financement	Technique de répartition reposant sur le principe de la prime échelonnée. Le taux de cotisation est fixé pour assurer l'équilibre du régime pour une période minimale de 5 ans	Technique de répartition reposant sur le principe de la prime échelonnée. Le taux de cotisation est fixé pour assurer l'équilibre du régime pour une période minimale de 10 ans	Technique mixte : 2/3 en capitalisation et 1/3 en répartition
Taux de cotisation	11,89% (1/3 part salariale et 2/3 part patronale)	28% (à parts égales entre employeur et employé)	18% (1/3 part salariale et 2/3 part patronale)
Plafond de l'assiette de cotisation	6000 Dhs/mois	Aucun	quatre fois le salaire moyen du régime
Age de retraite	60 ans	63 ans	60 ans
Mode de calcul de la retraite	Prestations définies en annuité : 3240 jours → 50% du salaire moyen des 96 derniers mois, taux augmenté de 1% pour chaque 216 jours supplémentaires sans dépasser 70%.	2% du salaire de référence (moyenne des émoluments de base des 96 derniers mois) par année de service, et 1,5% en cas de départ anticipé	2 % du salaire moyen de la carrière par année de service
Pension minimale	1000 Dhs	1500 Dhs	1500 Dhs
Gouvernance	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité de direction

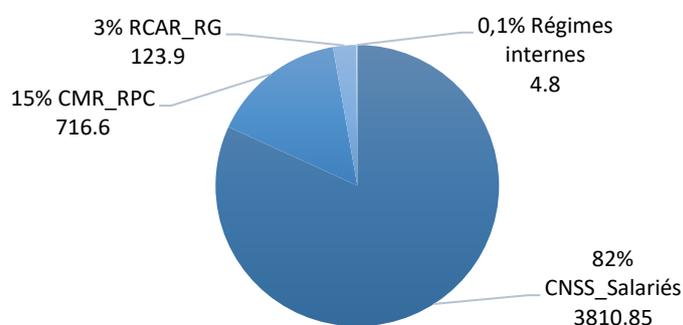
Source : réalisation des auteurs basée sur les textes juridiques et réglementaires régissant ces trois régimes

L'analyse du système de retraite au Maroc met en évidence la diversité des régimes existants, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs, ainsi que la spécificité de certains régimes. Toutefois, au-delà de leur structure et de leur mode de fonctionnement, il est essentiel d'examiner les caractéristiques démographiques et financières de ces régimes. En effet, la soutenabilité du système de retraite repose en grande partie sur l'évolution de la population affiliée, les taux de cotisation, ainsi que les équilibres financiers de chaque régime. La section suivante explore ces aspects afin d'évaluer les défis et enjeux liés à la viabilité du système marocain de retraite.

2. Caractéristiques démographiques des régimes de retraite de base

Dans ce qui suit, nous allons examiner les principales caractéristiques démographiques des populations couvertes par les régimes de retraite de base obligatoire. Il s'agit de la population des actifs cotisants et des pensionnés bénéficiaires des prestations, tout en s'arrêtant sur un important indicateur pour les régimes de retraite en répartition, à savoir le rapport démographique, que nous allons analyser pour les trois principaux régimes étudiés.

Figure 3 : Répartition des actifs cotisants en 2022 par régime de retraite (effectifs en milliers)



Source : Réalisé par les auteurs sur la base des données du rapport ACAPS 2022

Selon le rapport annuel de l'ACAPS sur le secteur de la prévoyance sociale publié en 2023, l'effectif des travailleurs salariés qui cotisent à un régime de retraite de base en 2022 a atteint 5 millions d'actifs cotisants, ce qui représente 46,7% de l'ensemble des actifs occupés. Le graphique 7 ci-dessus affiche leur structure par régime :

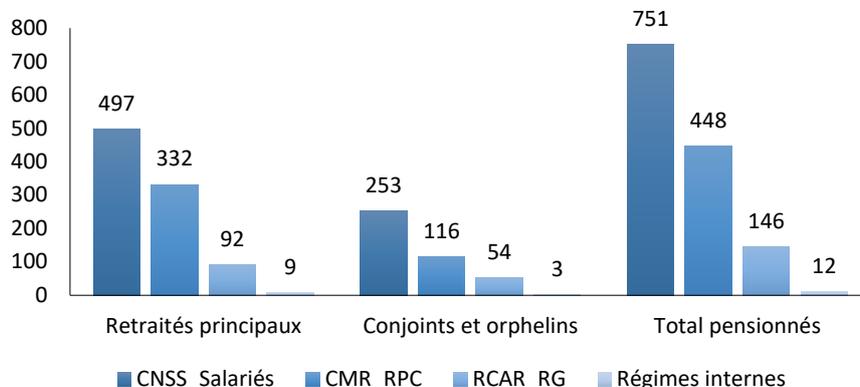
Les actifs du régime public et semi-public représentent 18% des actifs bénéficiant d'une couverture retraite. Il s'agit, toutefois, d'une population disposant d'un taux de couverture retraite à 100%. Par ailleurs, le régime de la CNSS couvre 82 % des travailleurs actifs bénéficiant d'une retraite (figure 7 ci-dessus), ce qui peut sembler significatif. Toutefois, cette proportion reste en deçà du niveau attendu si l'ensemble des travailleurs salariés était couvert par un régime de retraite. En effet, selon les chiffres présentés dans le graphique 5 ci-haut, seuls 79 % des salariés du secteur privé bénéficiaient effectivement d'une couverture retraite en 2020, ce qui

met en évidence une marge de progression importante pour atteindre une couverture universelle des salariés.

Quant à la couverture de retraite complémentaire, elle reste faible puisqu'elle ne concerne que 11,2% des actifs couverts par les régimes de retraite de base selon les données 2022 de l'ACAPS. Il est à souligner que ce chiffre affiché par l'ACAPS ne concerne que les actifs couverts par le régime complémentaire de la CIMR et celui du RCAR, étant donné que l'ACAPS précise ne pas disposer de données sur le régime complémentaire de la CMR pour les fonctionnaires du secteur public.

L'effectif total des bénéficiaires des principaux régimes de retraite de base atteint 1,2 million de pensionnés, dont 69% sont des retraités principaux, alors que les 31% restants sont des ayant droit (conjoints et/ou enfants orphelins) ayant bénéficié d'une pension de réversion après le décès de l'assuré principal. Le graphique 8 ci-après affiche ces effectifs par régime de retraite de base et par type de bénéficiaire en 2022.

Figure 4: Effectifs de pensionnés 2022 par type et par régime (en milliers)



Source : Réalisé par les auteurs sur la base des données ACAPS 2022

Il est à souligner que la structure des bénéficiaires de pension de retraite par régime est différente de celle des salariés actifs couverts. En effet, selon les chiffres présentés dans la figure 8 ci-dessus, 55% des pensionnés relèvent du régime des salariés de la CNSS, et 33% relèvent du régime des pensions civiles de la CMR alors que ce régime ne couvre que 15% des actifs. Plusieurs facteurs expliquent cette situation notamment l'ancienneté du régime des pensions civiles de la CMR, ainsi que la faiblesse du taux de couverture du régime CNSS des salariés du secteur privé qui se situait à peine aux alentours de 40% avant 2006, année d'entrée en vigueur de la couverture médicale. C'est à partir de la même année que la couverture sociale du régime géré par la CNSS a évolué favorablement pour atteindre plus de 75% actuellement.

Les régimes financés par répartition dépendent du marché de l'emploi. En d'autres termes, le profil démographique des populations couvertes est un facteur important pour assurer les équilibres financiers du régime, puisque ce sont les actifs cotisants qui financent les pensions des retraités. De ce fait, parmi les principaux indicateurs à suivre dans les régimes en répartition, nous citons le rapport démographique défini comme étant le rapport entre l'effectif des actifs cotisants et celui des bénéficiaires de pensions. Il représente ainsi le nombre de cotisants qui financent chaque pension servie par le régime. L'analyse de l'évolution de cet indicateur est importante puisqu'elle renseigne sur les tendances démographiques des populations couvertes par le régime. Le graphique 9 ci-après, illustre l'évolution du rapport démographique des trois principaux régimes de base du Maroc entre 2012 et 2022, selon les dernières données disponibles de l'ACAPS.

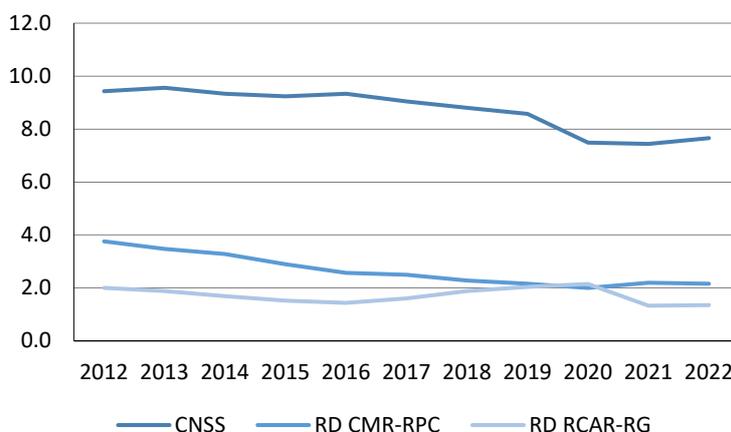
Le constat le plus marquant qui ressort de ce graphique est que les rapports démographiques des régimes du RCAR et de la CMR sont particulièrement faibles, se situant aux alentours de 2 en 2022, ce qui n'est pas adéquat avec le mode de financement de ces régimes en répartition. Alors que le rapport démographique du régime des salariés de la CNSS demeure plus important, malgré la tendance baissière qu'il enregistre. Cette évolution s'explique principalement par la dynamique observée sur le marché de l'emploi dans le secteur privé, bien qu'elle soit en ralentissement. En effet, ce secteur offre relativement plus d'opportunités d'emploi et contribue progressivement à l'extension de la couverture sociale, notamment en intégrant une partie des travailleurs du secteur informel au régime de sécurité sociale. Parallèlement, le recrutement dans le secteur public et semi-public est devenu plus limité en raison des restrictions budgétaires de l'État. Ces contraintes financières ont un impact direct sur les régimes de retraite des fonctionnaires et des employés du secteur public, limitant ainsi leur développement.

Quant à l'évolution de cet indicateur démographique, il est à noter qu'il enregistre une baisse aussi bien pour le régime des salariés de la CNSS que pour le Régime des Pensions Civiles (RPC) de la CMR et le Régime Général (RG) du RCAR. Cette tendance est confirmée par l'évolution des indicateurs démographiques de la population marocaine, telle que sondée par le HCP, qui affiche un changement de sa pyramide d'âge avec l'augmentation de la proportion des personnes âgées. Les derniers chiffres du HCP, relatifs au recensement de la population 2024, font ressortir une proportion de 13,8% des personnes âgées de 60 ans et plus parmi la population totale nationale, alors que cette tranche de population ne

représentait que 9% en 2014, et elle est prévu qu'elle continuerait à augmenter considérablement pour atteindre 20% en 2040 et 27% en 2060 selon les projections démographiques du HCP (HCP, 2018). Il est à noter que le régime général du RCAR a connu une amélioration de son rapport démographique à partir de 2017 découlant de l'affiliation des professeurs des Académies Régionales de l'Education et de la Formation à ce régime (ACAPS,

2021). Toutefois, cette situation s'est inversée en 2021, lorsque cette même population de professeurs a été rattachée de nouveau au régime des pensions civiles de la CMR. Ce transfert a entraîné une baisse de l'indicateur pour le RCAR, tandis que le rapport démographique de la CMR s'est amélioré au cours de cet exercice.

Figure 5: Evolution des rapports démographiques des régimes de retraite base 2012-2022



Source : Réalisé par les auteurs sur la base des données ACAPS 2022

Par ailleurs, les structures démographiques des salariés dans les secteurs publics et privés sont différentes. En effet, la population du RPC de la CMR est vieillissante avec des âges moyens dépassant 44 ans alors que celle

des salariés de la CNSS est plus jeune avec un âge moyen qui avoisine 38 ans. Le tableau 6 ci-après, affiche les âges moyens par genre et par régime de pensions, et confirme ce constat :

Tableau 3 : Ages moyens des actifs et des retraités par régime de retraite de base

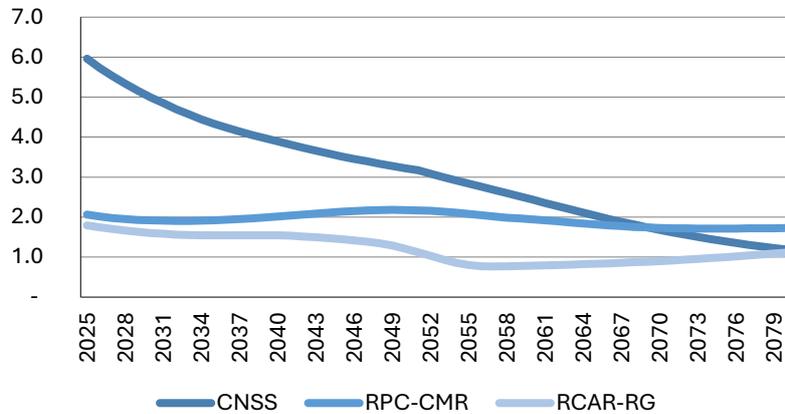
	Age moyen des actifs		Age moyen des retraités	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CNSS_Salariés (2022)	38,8	37,3	69,8	68,3
CMR_RPC (2022)		44	69,2	66,8
RCAR_RG (2020)	39,5	34,4	67,7	66,7

Sources : Rapport statistique et démographique CNSS 2023, et Rapport d'activité CMR 2023, Rapport ACAPS 2021

Bien que le régime des salariés de la CNSS bénéficie d'un rapport démographique plus élevé grâce à une population active plus jeune, les projections actuarielles indiquent une détérioration progressive de cet indicateur. Cette évolution s'inscrit dans la tendance nationale du vieillissement démographique et s'avère plus marquée que pour les autres régimes, déjà à des niveaux très faibles (entre 1 et 2 en début de période de projection).

Or, la CNSS couvrant plus de 80 % des actifs cotisants aux régimes de retraite de base, cette baisse accentuée de son rapport démographique entraînera des répercussions majeures sur la viabilité financière du système. Avec un fonctionnement en répartition, un déséquilibre entre cotisants et pensionnés risque de compromettre la soutenabilité du régime, rendant nécessaire une réflexion sur des réformes structurelles.

Figure 65: Projection du rapport démographique par régime de base 2025-2080



Source : Réalisé par les auteurs sur la base des données des projections actuarielles ACAPS

3. Caractéristiques financières

Avant d'examiner les équilibres financiers des régimes de retraite, il est intéressant d'analyser les principaux indicateurs financiers de ces derniers, notamment les montants et les niveaux de pensions servies, ainsi que les montants et les niveaux des assiettes de cotisation représentés par les salaires moyens soumis à cotisation et finalement les niveaux de réserves constitués par ces régimes. Le tableau 7 ci-après affiche l'ensemble de ces éléments pour les 3 principaux régimes de retraite de base en 2022 :

Les trois régimes de retraite de base analysés ont collecté en 2022 un montant total de cotisations atteignant 63,9 milliards de Dhs, alors qu'ils ont servi 70,5 milliards de Dhs, ce qui renseigne sur un déficit technique du système de retraite. Ce dernier concerne, particulièrement, les régimes de la CMR et du RCAR où les montants des cotisations dues en 2022 ne couvrent pas les prestations servies durant le même exercice. Le niveau des réserves financières de ces régimes atteint 254,7 milliards de Dhs, dont 42,6% sont concentrées au niveau du régime du RCAR. Cela s'explique par le financement mixte de ce régime, dont les deux tiers de la cotisation sont gérés en capitalisation et le tiers en répartition

Tableau 4 : Indicateurs financiers des régimes de retraite de base (année 2022)

Régimes de base	Montant des prestations servies (en MMDH)	Montant des cotisations dues (en MMDH)	Réserves financières (en MMDH)	Pension de retraite moyenne (en DH)	Assiette moyenne de cotisation (En DH)
CNSS Salariés	28,1	30,7	75,2	2 156	3 527
CMR_RCP	35,0	30,0	71,0	8 208	10 592
RCAR_RG	7,4	3,2	108,5	5 501 ³	8 251 ¹
TOTAL	70,5	63,9	254,7		

Sources : Rapports ACAPS 2022 et 2020*, Rapports d'activité CNSS & CMR

Les niveaux des prestations servies par ces régimes sont très différents. En effet, la pension mensuelle moyenne servie par le régime de la CMR est la plus élevée atteignant 8 208 Dhs par retraité en 2022, alors que celle

servie par le régime de la CNSS est la plus faible, se situant à un niveau inférieur au SMIG (2 156 Dhs en moyenne). Cela est dû à plusieurs facteurs, dont la vulnérabilité de la structure de l'emploi et des salaires

déclarés dans le secteur privé par rapport au secteur public. Ces sous-déclarations se répercutent sur le niveau des pensions servies.

Par ailleurs, le salaire moyen soumis à cotisation dans le régime de la CNSS représente à peine 33 % de celui du régime des fonctionnaires de la CMR, ce qui explique en partie l'important écart entre les niveaux de pensions des salariés du privé et du public. Une autre source de différence réside dans le rapport entre la pension mensuelle moyenne et le salaire moyen soumis à cotisation, qui pourrait permettre une comparaison plus objective en atténuant l'effet de distribution des revenus.

De plus, le plafonnement des pensions CNSS limite le montant mensuel maximal à 4 200 DH par pensionné, en raison d'un plafonnement de l'assiette de cotisation à 6000 DH par mois. En revanche, les pensions servies par la CMR sont déplafonnées, renforçant ainsi l'écart entre les deux régimes.

En fin de compte, cette disparité soulève une question d'équité entre les régimes. Alors que la CNSS couvre une large majorité des actifs cotisants, elle applique des règles plus restrictives qui pénalisent les pensions des retraités du privé par rapport à ceux du secteur public. Cette situation interpelle la nécessité d'une harmonisation progressive des régimes pour garantir un traitement plus équilibré entre les retraités des différents secteurs.

4. Indicateurs d'équilibre alarmants nécessitant des actions correctives urgentes pour les trois régimes étudiés

Pour évaluer les équilibres financiers des régimes de retraite, des bilans actuariels sont réalisés pour apprécier

la pérennité financière des régimes. Il s'agit de projections démographiques et financières sur le long terme, conventionnellement sur un horizon de 60 ans, en vue de prévoir l'évolution des ressources et dépenses par régime, et par conséquent leurs équilibres financiers.

Parmi les indicateurs d'équilibre analysés :

- Le niveau des engagements non couverts, appelés également dette implicite. Il est défini comme étant la différence entre les ressources et les prestations, projetées et actualisées.
- Le déficit technico-financier : défini comme étant l'année où l'ensemble des dépenses du régime dépasseraient ses ressources incluant les produits financiers des réserves. A partir de cette année, les fonds de réserves sont utilisés pour combler ce déficit jusqu'à leur épuisement, d'où l'intérêt d'afficher les deux indicateurs.
- Le rapport Prestations/Cotisations : calculé pour un profil moyen du régime, cet indicateur mesure le ratio entre les prestations perçues par un assuré et ses cotisations versées, en tenant compte des probabilités de survie. Il évalue la juste tarification des droits, garantissant que les prestations restent proportionnelles aux cotisations. Un rapport trop élevé fragilise la viabilité financière du régime, tandis qu'un ratio trop faible peut soulever des questions d'équité. Cet indicateur est essentiel pour anticiper les déséquilibres actuariels et assurer la soutenabilité du système.

Le tableau suivant affiche les principaux indicateurs d'équilibre des trois régimes de retraite de base étudiés, selon le dernier rapport annuel de l'ACAPS concernant l'exercice 2022 :

Tableau 5 : Principaux indicateurs de soutenabilité financière des régimes de retraite de base en 2022

Régime	Année de déficit	Année d'épuisement des réserves	Engagements non couverts (En milliard de Dhs)	Rapport Prestations/Cotisations
CNSS_Salariés	2023	2038	573	203,8%
CMR_RCP	2015	2028	244	94,2%
RCAR_RG	2023	2050	81	207,0%

Sources : Rapports ACAPS 2022 et 2020⁴

Les résultats de ces projections convergent à mettre en évidence l'insoutenabilité des régimes analysés, qui résulte principalement de la sous-tarification des droits de prestations servies par ces régimes, et les niveaux élevés des engagements non couverts.

Il est à noter que le régime des pensions civiles de la CMR est déjà entré en déficit à partir de 2015 ; toutefois, avec la réforme paramétrique entamée en 2016, la tarification des droits accordés par ce régime a été corrigée. C'est ainsi que le rapport « prestations / cotisations », calculé pour un profil moyen du régime, est

proche de 100% pour ce régime (94,2%), alors qu'il dépasse 200% pour les deux autres régimes qui restent encore largement sous-tarifés.

Par ailleurs, les régimes du RCAR et de la CNSS, devraient être déjà entrés en déficit technico-financier depuis 2023. La raison principale renvoie à la sous-tarification des droits accordés par ces régimes, comme en témoigne le rapport « prestations / cotisations » dépassant 200%. Pour le régime des salariés de la CNSS, le déficit a été anticipé en conséquence de l'action de revalorisation des pensions servies effectuée en décembre 2022 avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2020. Cette revalorisation a généré une augmentation significative des prestations du régime par rapport au rythme d'évolution de ses cotisations, ayant entraîné une anticipation plus précoce du déficit technico-financier de 3 ans en comparaison avec les bilans actuariels qui précèdent.

Par ailleurs, les engagements non couverts de ces trois régimes de base atteignent 898 milliards de Dhs en 2022, ce qui représente une lourde dette implicite équivalente à 69% du PIB du Maroc pour cette année. Notons que 63,8% de cet engagement non couvert concerne le régime de la CNSS avec un montant estimé à plus de 573 milliards de Dhs. Ceci représente une dette considérable du régime envers ses adhérents, qui ne peut être supportée par les pouvoirs publics pour le maintien du service des pensions, en raison de la pression insoutenable qu'elle produirait sur les finances publiques.

Toutefois, il est à mentionner que l'origine de cette situation financière n'est pas uniquement liée aux facteurs démographiques et à la sous-tarification des droits servis. Plusieurs autres facteurs contribuent à la détérioration de la santé financière de ces régimes. Nous pouvons citer, entre autres, la gestion financière des fonds de réserve qui pose également question, puisque les régimes de retraite sont majoritairement en répartition provisionnée. Par ailleurs, cet aspect mérite d'être examiné, en profondeur, afin de proposer des solutions adéquates sur les modes de gestion des fonds de réserve ou de revoir complètement les techniques de financement actuelles pour d'éventuelles réformes pouvant répondre aux futurs défis démographiques et socio-économiques.

5. La réforme des régimes de retraite au Maroc

Les régimes de retraite au Maroc reposent sur différentes techniques actuarielles de financement, incluant les régimes en répartition par annuités, ou à points, ainsi que

des modèles hybrides combinant répartition et capitalisation.

Contrairement aux régimes par répartition, un système de retraite par capitalisation repose sur l'existence d'un marché des capitaux suffisamment large et liquide, afin de permettre aux fonds de retraite de diversifier leurs investissements, d'optimiser la gestion des actifs et de sécuriser les rendements sur le long terme.

À l'échelle internationale, de nombreux débats et travaux mettent en évidence la complémentarité entre les systèmes de répartition et de capitalisation. Sur le long terme, la récurrence des cycles économiques confirme la pertinence d'une approche mixte, où ces deux systèmes se nourrissent différemment mais de manière complémentaire des revenus du travail et du capital (Jacquet & Pollin, 2009).

Pour le cas spécifique du Maroc, nos travaux et évaluations en cours indiquent que le pays pourrait opter pour un mécanisme actuariel plus favorable, tel qu'un régime à points ou en comptes notionnels, où les pensions seraient davantage corrélées aux contributions individuelles. Une telle évolution permettrait d'améliorer la soutenabilité financière des régimes tout en préservant l'équité intergénérationnelle et atténuer l'impact du vieillissement démographique sur les équilibres financiers du système des retraites en réduisant le niveau de la dette implicite des futures générations.

Concernant le volet de la gestion d'actifs, la diversité des régimes implique une variété de règles, de politiques et de systèmes d'investissement, avec une disparité dans la gouvernance, la gestion des réserves et le Risk Management,

Les caisses de retraite au Maroc gèrent plus de 300 milliards d'actifs représentant les fonds de réserves des régimes de base et des régimes de retraite complémentaires incluant la CIMR. Près de la moitié de ces actifs est confiée en gestion délégué auprès des sociétés de gestion et le quart environ est investi en actions cotées à la Bourse de Casablanca. Les performances financières relevant de la gestion de portefeuille sont globalement comparables bien que les niveaux de risque soient variables d'un régime à l'autre, avec des allocations et des expositions aux risques différentes.

En effet, les calculs des performances ne prennent pas en compte plusieurs risques, notamment le risque de défaut, le risque de valorisation, le risque de liquidité, le risque de contrepartie et le risque lié à la délégation de gestion.

Le système en vigueur ne prévoit pas de mécanismes clairs pour faire face à des chocs externes majeurs impactant négativement et fortement la situation financière tels que les catastrophes naturelles, ou tout autres risques économiques et financiers.

La réforme des retraites constitue une réelle opportunité pour l'établissement d'un nouveau cadre réglementaire pour la gestion d'actifs en vue d'harmoniser la réglementation des investissements et de s'aligner aux standards internationaux, et ce à travers la normalisation des règles d'évaluation des actifs, le renforcement du contrôle des risques par la mise en place de stress-tests, garantissant ainsi la résilience face aux fluctuations économiques et la pérennité des engagements financiers.

Le Maroc pourrait également instaurer des Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), un dispositif volontaire permettant aux salariés d'augmenter leur taux de remplacement au moment de la retraite en cotisant à un régime complémentaire. Ce mécanisme offrirait une solution adaptée pour améliorer le niveau des pensions, en particulier pour les travailleurs dont le régime de base ne garantit pas un revenu de remplacement suffisant.

En plus d'améliorer la protection sociale des retraités, les FRPS pourraient stimuler l'épargne longue et renforcer le marché des capitaux, en orientant ces fonds vers des investissements productifs. Ce levier contribuerait ainsi au financement de l'économie nationale tout en offrant aux salariés une meilleure sécurisation de leur retraite.

Ainsi, la mise en œuvre du volet financier de la réforme des retraites combinée à la mise en place des FRPS sera clairement une démarche globale structurante en faveur aussi du développement du marché des capitaux marocain.

Conclusion et discussion

Le système des retraites du Maroc est constitué de plusieurs régimes ayant des caractéristiques et des défis différents. Pour les principaux régimes de base étudiés, les régimes du secteur public (CMR et RCAR) sont caractérisés par un faible rapport démographique (se situant désormais aux alentours de 2), ce qui signifie que chaque pension servie est financée à peine par deux actifs cotisants. Quant au régime CNSS des salariés, il bénéficie d'un rapport démographique plus important. Toutefois ce ratio affiche une tendance baissière due au vieillissement de la population couverte par le régime.

Quant à la pérennité financière de ces régimes, notre analyse met en évidence un fort besoin d'intervention urgente. En effet, la soutenabilité financière des trois régimes de retraite de base n'est pas assurée sur le court terme, avec un déficit technique déjà survenu et une lourde dette implicite équivalente à 69% du PIB du Maroc relative uniquement aux trois régimes de retraite de base objets de la présente étude.

Partant de ces résultats, il ressort que le système des retraites de base au Maroc souffre d'une fragilité financière et risque de produire une pression considérable sur les finances publiques du pays. Cette situation critique appelle des réformes urgentes afin d'assurer la soutenabilité financière, notamment par un rééquilibrage ou l'intégration de correctifs actuariels, tels qu'un ajustement de la tarification des régimes en fonction des évolutions démographiques, économiques et sociales. Elle nécessite également l'étude de la possibilité d'une réforme systémique qui établirait les équilibres sur le moyen et long terme, tenant compte de la transition démographique en cours et des évolutions socio-économiques.

Cet article ne présente qu'une partie préliminaire de nos travaux de recherches menés sur la problématique de réforme des retraites dans le pays, et particulièrement sur le régime des travailleurs salariés. Notre ambition est de proposer des mesures techniques concrètes, traduisant les principes généraux de la réforme en actions opérationnelles et en solutions de mise en œuvre. Tout en restant aligné sur les orientations nationales, nous cherchons à tenir compte à la fois de la contrainte de la soutenabilité financière du régime des retraites mais aussi et surtout de son rôle principal dans la protection contre la pauvreté pendant la vieillesse et l'assurance d'un revenu décent aux populations âgées.

Le Maroc prévoit effectivement d'entreprendre une transformation totale du système des retraites, qui devra être opérée progressivement avec l'instauration d'une couverture retraite obligatoire pour les travailleurs indépendants, la mise en place d'un système de retraite bipolaire dont un pôle public et un pôle privé. Il convient aussi d'envisager l'éventualité de la convergence, par la suite, vers un système national unique de retraite de base permettant la généralisation de la couverture retraite. Ces efforts représentent un enjeu social majeur et une réelle attente de la population marocaine, et pourrait permettre au pays de disposer de moyens pour s'engager dans un processus de transformation et de développement de grande ampleur pour la généralisation de la couverture sociale et la pérennisation des régimes de retraite en particulier.

Le principal défi de la réforme à engager est principalement social. En effet, les mesures techniques doivent être socialement acceptables, puisqu'elles impactent les droits futurs et par conséquent les niveaux des prestations à servir. Cela implique d'éventuelles concessions mutuelles afin de construire un système de protection sociale durable et inclusif. Le but étant d'assurer un revenu minimum social. L'équation de la réforme admet plusieurs solutions positives, sous condition de trouver des compromis crédibles entre toutes les parties prenantes, sous les auspices des vertus du « Bien Commun ».

Ainsi, ce premier travail de recherche se poursuivra en engageant d'ores et déjà des protocoles de simulation et d'évaluation de plusieurs options de réforme. Ces scénarios de réforme seront analysés pour évaluer, en premier lieu, leur impact sur un niveau macro, à travers l'examen de la soutenabilité financière du régime en cas de leur implémentation. En deuxième lieu, il s'agit de s'intéresser au niveau micro pour rendre compte de la situation individuelle de différents profils d'assurés selon leurs caractéristiques socio-économiques.

Par ailleurs, afin de mieux accompagner la réforme des régimes et mieux garantir leur perspective d'évolution et de viabilités, plusieurs aspects méritent d'être analysés. Sur le plan technique, et dans l'objectif d'améliorer la fiabilité des résultats des études actuarielles permettant d'évaluer les scénarios de réforme à proposer aux décideurs, la formulation de certaines hypothèses influence fortement la robustesse des modèles utilisés. Parmi les hypothèses auxquelles les modèles actuariels sont sensibles, nous pouvons citer les lois de mortalité, appelés également tables de mortalité, et qui représentent un facteur essentiel pour les projections démographiques.

En effet, les tables de mortalité sont des outils statistiques fondamentaux utilisés pour analyser et mesurer la durée de vie humaine. Elles sont construites à partir des observations des populations passées, en vue d'établir des prévisions sur l'évolution de la mortalité dans le futur (A. Delwarde et M. Denuit, 2006).

La réalisation des études actuarielles, selon les exigences réglementaires marocaines, se base sur les tables de mortalité françaises principalement la TV73-77 et la TV88-90. L'utilisation conjointe de ces deux tables est observée sur le marché, avec l'application de la première table en début de projection et la seconde en fin de projection, avec des interpolations linéaires pour les années intermédiaires.

À ce jour, le Maroc ne dispose pas encore de tables de mortalité nationales servant de référence pour les

évaluations actuarielles des régimes de retraite. En l'absence de telles références, les régimes de retraite marocains utilisent des tables de mortalité françaises en ligne avec les directives de l'ACAPS. A titre d'illustration, l'article 5 de la circulaire de l'ACAPS numéro 3/PS/19 du 4 mars 2019 relative au contrôle des organismes de retraite de droit privé, impose à ces organismes d'utiliser la table française TV 88-90 pour le calcul des provisions techniques à constituer.

Dans le contexte de la réforme des retraites visant à structurer durablement le système, la mise en place de tables de mortalité marocaines adaptées devient une nécessité absolue. Elle permettra également d'exploiter certaines options de réformes des retraites, reposant principalement sur les tables de mortalité prospectives et ancrées sur la situation socio-démographique du pays, telles que les régimes en comptes notionnels, utilisés en Suède, Pologne et l'Italie, représentant autant d'alternatives intéressantes pour faire face au vieillissement démographique des populations tout en maintenant la technique de répartition.

De ce fait, la réalisation d'une table de mortalité marocaine est un élément non négligeable dans les travaux de réforme du système des retraites. Elle requiert une coordination efficace entre les acteurs concernés afin de doter le pays d'un référentiel actuariel fiable, évolutif et en phase avec les enjeux de soutenabilité et de prévoyance sociale.

Bibliographie

- Assemblée générale des Nations Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*.
- Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale. (2021). *Rapport annuel - secteur de la Prévoyance Sociale 2020*.
- Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale. (2023). *Rapport annuel - secteur de la Prévoyance Sociale 2022*.
- Barrientos, A. (2013). *Social assistance in developing countries*. Cambridge University Press.
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale. (2009). *Le régime de sécurité sociale du secteur privé : Des origines à nos jours (1961-2009)*.
- Conseil Économique, Social et Environnemental. (2018). *La protection sociale au Maroc : Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales*.

- Dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1442 (23 mars 2021) portant promulgation de la loi cadre n° 09-21 relative à la protection sociale. (2022). *Bulletin Officiel*.
- Delwarde, A., & Denuit, M. (2006). *Construction de tables de mortalité périodiques et prospectives*. Economica.
- Dupeyroux, M. (1966). *Évolution et tendances des systèmes de sécurité sociale des pays membres des Communautés Européennes et de la Grande-Bretagne*.
- El Amraoui, H., Hinti, S. (2022). Répartition ou capitalisation : L'éternel dilemme, une approche historique des critiques des systèmes de retraite. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 3(2), 141–164.
- Haut-Commissariat au Plan. (2005). *Changement démographique et ses répercussions à long terme sur les charges de protection sociale : Cas des retraites*.
- Haut-Commissariat au Plan. (2005). *Prospective Maroc 2030 : Changement démographique et ses répercussions à long terme sur les charges de protection sociale : Cas des retraites*.
- Haut-Commissariat au Plan. (2018). *Perspectives 2025, Démographie Marocaine : tendances passées et perspectives d'avenir*.
- Holzmann, R. (2000). *Gestion du risque social : cadre théorique de la protection sociale*.
- International Labour Office. (2024). *World social protection report 2024–2026: Universal social protection for climate action and a just transition*.
- International Labour Organization. (2020). *World Social Protection Report 2020–2022: Social Protection at the Crossroads – in Pursuit of a Better Future*. ILO.
- International Labour Organisation. (1944). *Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation Internationale du Travail*.
- Jacquet, P., Pollin, J.-P. (2009). Systèmes financiers et croissance. *Revue d'économie financière*, 95(1), 9–22.
- Kerzazi, B., Loucifi, S. (2022). Enjeux et défis sociodémographiques du système de retraites de base marocain à l'horizon 2030–2050 : comparaison avec les réformes des retraites aux pays de l'OCDE. *Moroccan Business Review Research*, 1(2).
- Magnani, R., Khellaf, A., Nihou, A. (2012). *Vieillesse de la population marocaine : Effets sur la situation financière du système de retraite et sur l'évolution macroéconomique* (Rapport d'étude du CEPII N°2012-02). CEPII.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Département des Affaires Générales et de la Gouvernance. (2019, novembre). *Projet de politique publique intégrée de la protection sociale 2020–2030*.
- Nations Unies. (2015). *Objectifs de Développement Durable : 17 objectifs pour changer le monde*.
- OCDE. (1998). *Préserver la prospérité dans une société vieillissante : Les régimes de retraite dans différents contextes économiques, démographiques et politiques*.
- Organisation Internationale du Travail. (1952). *Convention n°102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale adoptée par la conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail à sa 35e session*.
- Palier, B., Bonoli, G. (1995). Entre Bismarck et Beveridge : « Crises » de la sécurité sociale et politique(s). *Revue française de science politique*, 45(4), 656–678.
- Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale. (2019, 4 mars). Circulaire n° 3/PS/19 relative au contrôle des organismes de retraite de droit privé (Bulletins Officiels : « FR » n° 6828 – 7 novembre 2019 / « AR » n° 6796 – 8 juillet 2019).
- Saoudi, H. (2014). *La protection sociale au Maroc : Quelles solutions pour un système de couverture sanitaire universel, soutenable et efficace ?* Policy Brief. Policy Center for the New South.
- World Bank. (1994). *Averting the old age crisis: Policies to protect the old and promote growth*. Oxford University Press.
- World Bank. (2012). *Stratégie en matière de travail et de protection sociale : Résilience, équité et opportunités*. Washington, DC.
- World Bank. (2022). *Résilience, équité et opportunités : Stratégie de la Banque mondiale en matière de travail et de protection sociale (2012–2022)*.

L'impact de la décentralisation financière et la croissance économique au Maroc : Une analyse régionale basée sur des données de panel

Mohamed Idalfahim^{1,2*}, Omar Abdeladim³, Saad Elouardirhi¹

¹ Université Mohamed V de Rabat

² Haut-Commissariat au Plan

³ Conseil Régional de Geulmim-Oued Noun

Cette étude examine l'impact de la décentralisation financière sur la croissance économique régionale dans le contexte marocain, où la régionalisation avancée vise à renforcer le rôle des collectivités territoriales dans le développement économique. En analysant l'influence des recettes et des dépenses des collectivités locales sur le produit intérieur brut (PIB) régional, cette recherche contribue à une meilleure compréhension des mécanismes par lesquels l'autonomie financière locale peut soutenir la croissance régionale. Ces éléments d'analyse sont essentiels pour éclairer les politiques publiques sur l'efficacité de la gestion des ressources locales et leur rôle dans le développement économique global. L'article utilise la méthode d'estimation des moments généralisés (GMM) sur des données de panel couvrant la période 2017-2022 pour analyser l'impact de la décentralisation sur la croissance économique des 12 régions marocaines. Les résultats révèlent que les recettes des collectivités territoriales ont un effet positif et statistiquement significatif sur le PIB régional, suggérant qu'une augmentation des ressources locales stimule la croissance économique. En revanche, bien que les dépenses des collectivités territoriales aient un effet positif sur le PIB, cette relation n'est pas statistiquement significative, indiquant que l'impact des dépenses publiques locales sur la croissance pourrait être limité ou influencé par d'autres facteurs non pris en compte dans l'analyse. Ces résultats soulignent l'importance de renforcer l'autonomie financière des collectivités territoriales tout en mettant en lumière la nécessité d'optimiser l'efficacité des dépenses publiques locales pour maximiser leur contribution à la croissance économique régionale.

Mots clés : Décentralisation financière ; Croissance économique ; Régions marocaines ; Données de panel ; GMM.

Classification JEL : H71 ; H72 ; O47 ; R11 ; C33.

Introduction

La décentralisation financière est l'un des leviers majeurs de la gouvernance économique dans de nombreux pays, visant à promouvoir une gestion plus efficace et équitable des ressources publiques. Ce processus consiste à transférer les responsabilités financières et budgétaires des autorités centrales vers les collectivités territoriales, permettant ainsi une meilleure allocation des ressources en fonction des besoins locaux. Dans un contexte mondial où les exigences de gestion publique sont de plus en plus orientées vers l'efficacité et la proximité des services publics, la décentralisation financière apparaît comme

une réponse stratégique pour améliorer la compétitivité économique à l'échelle locale et stimuler la croissance.

Au Maroc, la décentralisation financière s'inscrit dans un cadre réformiste plus large, initié depuis les années soixante du siècle dernier, visant à renforcer la gouvernance locale, améliorer la prestation des services publics et favoriser un développement économique plus équilibré à travers les régions. Ces réformes reposent sur le transfert graduel de compétences financières et de ressources financières aux collectivités territoriales, avec l'objectif d'encourager une meilleure prise en charge des spécificités économiques locales. Cependant, malgré les efforts de décentralisation, la question de l'impact réel de ces réformes sur la croissance économique des régions reste largement débattue.

* Auteur correspondant: m.idalfahim@hcp.ma

Dès lors, au regard de tout ce qui précède, dans le cadre de ce travail, nous visons à analyser et évaluer l'impact de la décentralisation financière, à travers les recettes et les dépenses des collectivités territoriales, sur le produit intérieur brut régional au Maroc.

L'originalité de cette étude réside dans son approche empirique appliquée au contexte marocain, où les recherches sur l'impact de la décentralisation financière sont encore limitées. Contrairement aux travaux existants, qui se concentrent principalement sur les effets macroéconomiques globaux, cette analyse adopte une perspective régionale en évaluant l'impact de la décentralisation financière sur la performance économique des régions marocaines sur la période 2017-2022. Cette période est particulièrement pertinente, car elle suit la mise en œuvre des réformes ainsi que du nouveau découpage administratif et de la mise en place effective de la régionalisation avancée, à la différence des études antérieures menées avant ces changements structurels. En s'appuyant sur la méthode des moments généralisés (GMM), cette recherche propose une évaluation rigoureuse des dynamiques économiques locales, offrant ainsi une meilleure compréhension des effets de la décentralisation financière. Par ailleurs, en s'inspirant des travaux internationaux tout en intégrant les spécificités institutionnelles du Maroc, cette étude apporte une contribution significative aux débats sur la gouvernance territoriale et le développement économique régional.

Cet article s'articule autour de quatre sections. Tout d'abord, la section 1 consiste en une revue de la littérature, qui présentera les théories économiques liées à la décentralisation financière et les résultats des études antérieures. La section 2 se concentrera sur l'analyse de la répartition régionale des ressources des collectivités territoriales au Maroc. La section 3 présentera les données et la méthodologie de recherche utilisées, en détaillant les sources d'information, les outils d'analyse et les approches méthodologiques adoptées pour répondre aux questions de recherche. La section 4 exposera les résultats obtenus et les discussions qui en découlent, en mettant en perspective les implications pratiques et théoriques de ces résultats. Enfin, la conclusion synthétisera les principales conclusions de l'étude, en proposant des recommandations pour les politiques publiques et en suggérant des pistes pour de futures recherches.

I. Revue de littérature et développement des hypothèses de recherche

Plusieurs économistes se sont penchés sur l'analyse de la problématique de l'impact de la décentralisation financière sur la croissance économique. Nous présenterons, dans un premier temps, un bref aperçu sur les fondements théoriques. Dans un second temps, il sera question de passer en revue les résultats des travaux qui ont porté sur la question.

Sur le plan théorique, la littérature récente présente différentes approches qui traitent de l'importance de la décentralisation financière en matière de développement économique et sociale.

La théorie de la décentralisation financière de Wallace E. Oates repose sur l'idée que la décentralisation financière et budgétaire peut améliorer l'efficacité des politiques publiques. Selon Oates, lorsqu'un gouvernement local assume une plus grande responsabilité en matière de gestion de ses ressources, il est mieux placé pour répondre aux besoins spécifiques de ses citoyens. Cela découle de la proximité géographique et de la connaissance plus fine des besoins locaux, ce qui permet de mieux allouer les ressources et d'adopter des politiques plus adaptées aux particularités de chaque région ou collectivité.

Dans cette optique, Oates (1972) propose que la décentralisation financière, en permettant une plus grande autonomie locale, peut améliorer la qualité des services publics. En particulier, les collectivités locales sont incitées à optimiser la collecte des impôts et à gérer de manière plus efficace les dépenses publiques, car elles sont directement responsables des résultats obtenus. Ce mécanisme, selon lui, favorise l'innovation et l'adaptation des politiques économiques aux réalités locales, contribuant ainsi à une meilleure allocation des ressources et à une croissance économique accrue. L'efficacité accrue de la gestion locale des finances publiques est donc un élément clé du processus de décentralisation selon Oates.

Oates a approfondi ses recherches sur la décentralisation financière dans des travaux ultérieurs, notamment dans les années 1999 et 2005, en mettant l'accent sur les limites et les défis associés à la décentralisation dans le contexte des pays en développement. Dans ces travaux, il réaffirme les avantages de la décentralisation pour l'efficacité économique, mais souligne également que les résultats dépendent fortement de la capacité des

collectivités locales à gérer efficacement les responsabilités financières et budgétaires.

Dans sa réflexion plus récente, Oates (1999-2005) reconnaît que la décentralisation financière peut conduire à des inégalités économiques si elle n'est pas accompagnée de mécanismes de péréquation adéquats. En effet, certaines régions, surtout les plus riches, peuvent bénéficier d'une plus grande capacité de levée de fonds fiscaux, tandis que les régions moins développées risquent de se retrouver désavantagées. Il plaide donc pour une décentralisation accompagnée de politiques de redistribution, afin de garantir que les inégalités régionales ne se creusent pas davantage et que la décentralisation reste un moteur de croissance inclusive.

La théorie de Charles M. Tiebout propose un cadre novateur pour comprendre la décentralisation et ses effets sur la croissance économique. Contrairement à la théorie de la décentralisation d'Oates, qui se concentre principalement sur l'efficacité locale dans la gestion des ressources financières, Tiebout présente une approche fondée sur l'idée de «la concurrence entre les collectivités locales». Selon lui, la décentralisation financière permet une sorte de "marché local", où les citoyens votent avec leurs pieds, c'est-à-dire qu'ils choisissent de vivre dans une commune qui offre les services publics ainsi que le niveau de taxation qui leur conviennent le mieux.

Dans cette optique, Tiebout (1956) postule que la décentralisation des responsabilités financières et budgétaires conduit à une allocation plus efficace des ressources locales. Chaque collectivité locale, cherchant à attirer des résidents et à maximiser son bien-être économique, s'efforce d'optimiser la combinaison de services publics et de taxes. En conséquence, les régions se livrent à une forme de concurrence qui pousse chaque autorité locale à fournir des services de qualité à un coût optimal, favorisant ainsi une plus grande efficacité économique et une meilleure satisfaction des préférences des citoyens. Cette dynamique est, selon Tiebout, bénéfique pour la croissance économique, car elle encourage une gestion plus efficace des ressources publiques, favorise l'innovation locale et améliore l'allocation des investissements.

Richard Musgrave élargit la discussion sur la décentralisation financière en mettant l'accent sur la répartition des fonctions financières entre les différents niveaux de gouvernement et leur impact sur l'efficacité économique et la croissance. Musgrave identifie trois fonctions principales de l'État dans la gestion des finances publiques : la fonction d'allocation, la fonction de redistribution et la fonction de stabilisation. Selon lui, la

décentralisation financière permet une meilleure répartition des ressources, car elle permet aux collectivités locales de mieux répondre aux besoins et aux préférences spécifiques de leurs citoyens.

Musgrave (1983) soutient que la décentralisation financière, en transférant certaines responsabilités financières et budgétaires aux gouvernements locaux, peut favoriser la croissance économique en améliorant l'efficacité dans la fourniture des services publics. En décentralisant les ressources et les décisions, les gouvernements locaux sont en mesure de concevoir des politiques publiques qui répondent mieux aux besoins locaux et d'optimiser l'allocation des ressources en fonction des priorités spécifiques des communautés. Cela permet, selon Musgrave, d'améliorer la qualité des services publics tout en réduisant les inefficacités associées à une gestion centralisée des ressources.

Un autre point important de la théorie de Musgrave est sa reconnaissance des avantages de la décentralisation financière pour stimuler la compétitivité entre les collectivités locales. En effet, les gouvernements locaux, en étant en compétition pour attirer des citoyens et des entreprises, sont incités à offrir des services publics de qualité à un coût compétitif, ce qui peut favoriser la croissance économique. Cette concurrence fiscale permettrait, selon Musgrave, de renforcer l'efficacité économique et d'encourager une gestion plus responsable des ressources locales.

En somme, la littérature théorique sur l'impact de la décentralisation financière sur la croissance économique met en lumière plusieurs mécanismes potentiels par lesquels la décentralisation peut influencer positivement la performance économique locale. Toutefois, pour que ces bénéfices se concrétisent, des conditions préalables, telles qu'une gestion efficace, des capacités administratives suffisantes et des mécanismes de péréquation efficaces, doivent être mises en place. Dans le contexte marocain, où la décentralisation est en pleine évolution, ces aspects théoriques offrent des pistes importantes pour une meilleure conception et mise en œuvre des politiques décentralisées.

Sur le plan empirique, plusieurs études ont été menées sur la problématique de la relation entre la décentralisation et la croissance économique, que ce soit pour des provinces, des régions ou un groupe de pays.

Tout d'abord, on peut citer une étude réalisée par Phouthakannha Nantharath et al., (2020) dans laquelle ils ont étudié les effets de la décentralisation financière sur la croissance économique pour les cinq régions du Thaïlande entre 2004 et 2017. En appliquant deux

approches de régression à savoir : la méthode des moindres carrés entièrement modifiés (FMOLS) et la méthode des moindres carrés dynamiques (DOLS), les auteurs ont trouvé que la décentralisation des recettes locales a un effet positif sur la croissance économique dans les cinq régions par contre la décentralisation des dépenses a un impact négatif sur la croissance économique, mais le niveau de signification est faible. Dans une autre perspective, Hanif et al., (2020) ont examiné l'impact de la décentralisation financière sur la croissance économique pour un panel de 15 fédérations en développement de 2000 à 2015 à l'aide de la méthode des moments généralisés (GMM). Les résultats montrent que la décentralisation des recettes locales et des dépenses a un impact significatif et positif sur la croissance économique. De plus, leurs résultats montrent que l'impact de la décentralisation financière sur la croissance économique dépend du niveau de corruption perçue et de la qualité des institutions du pays. Sur la même lignée, et en appliquant la même méthode, Thanh et Canh (2020) ont étudié la relation entre la décentralisation financière et la croissance économique aux 62 provinces du Vietnam sur la période 2006-2015. Ils ont constaté que la décentralisation financière est positivement liée à la croissance économique dans les provinces vietnamiennes. Ainsi, les effets de la gouvernance publique sur la croissance économique varient d'une province à l'autre en fonction des différents niveaux de gouvernance publique locale. De leur part, Korotun et al. (2020) ont mené une analyse sur l'influence de la décentralisation financière sur la croissance économique sur 13 pays de l'Europe centrale et orientale de 1995 à 2018. Ils ont utilisé la méthode des moindres carrés ordinaires pour estimer les coefficients du modèle. Ces auteurs ont pu, grâce à leurs résultats, constater que la décentralisation des revenus et l'autonomie financière ont eu un effet négatif sur la croissance économique, tandis que la décentralisation des dépenses a un effet positif sur le taux de croissance. De même, les transformations structurelles ont considérablement réduit la taille du secteur public en Europe centrale et orientale, ce qui a eu un effet positif sur l'économie.

Quant à, Huynh, Tran (2021), ils examinent, à travers les estimateurs de l'effet fixe (FE), aléatoire (RE) et de la méthode des moments généralisés (GMM), comment la décentralisation des dépenses et la décentralisation des recettes locales affectent la croissance économique pour un panel de 23 pays de l'OCDE au cours de la période 2002-2016. Le constat majeur est que la croissance économique est affectée positivement à la fois par la décentralisation des dépenses et la décentralisation des recettes locales. En outre, la corruption réduit non

seulement la croissance économique, mais aussi l'impact bénéfique de la décentralisation des dépenses sur la croissance économique.

En 2022, Arif et Chishti (2022) ont utilisé des données de panel de 43 pays au cours de la période 1984-2012 et ils ont appliqué la méthode de Baltagi et Wu (1999) pour un panel non cylindré afin d'examiner l'impact de la décentralisation financière sur la croissance économique. Leur analyse empirique montre que la décentralisation financière favorise la croissance économique. Par ailleurs, Hung et Thanh (2022) ont examiné la relation entre la décentralisation financière, la croissance économique et le développement humain en utilisant les données de panel pour de 18 pays au cours de la période 2011-2017. Les méthodes des moments généralisés (3SLS-GMM et GMM-HAC) sont utilisées pour obtenir des coefficients du modèle. Les résultats suggèrent que la croissance économique et le développement humain sont affectés positivement et négativement par la décentralisation financière, respectivement. De même, Slavinskaite et al. (2022) ont étudié l'impact de la décentralisation sur la croissance économique dans les pays baltes pour la période 2005-2017. Le modèle à effets fixes a été adopté pour estimer les coefficients du modèle. Les résultats ont montré une relation négative entre la décentralisation financière et la croissance économique dans les pays baltes.

Récemment, Sima et al., (2023) ont étudié la relation entre la décentralisation financière et la croissance économique, en se concentrant spécifiquement sur son applicabilité à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. En utilisant des données transversales provenant de 23 pays africains et de 23 pays de l'OCDE. La période de l'étude s'étale de 2013 jusqu'à 2021. Les auteurs ont employé des méthodes d'estimation en deux étapes, notamment la méthode double moindres carrés (2SLS), la méthode des moments généralisés (GMM) et la méthode du maximum de vraisemblance à information limitée (LIML). Les résultats empiriques indiquent des impacts positifs significatifs de la décentralisation des dépenses et de la décentralisation des recettes sur le PIB par habitant, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, avec un effet légèrement plus important observé dans ces derniers. Ces résultats soulignent les avantages potentiels de la décentralisation financière dans diverses économies et offrent des pistes utiles aux décideurs politiques.

La littérature empirique sur l'incidence de la décentralisation financière sur la croissance économique montre que les effets de la décentralisation varient en fonction des contextes institutionnels, des mécanismes de

redistribution et de la capacité des autorités locales à gérer les ressources de manière efficace. Bien que la décentralisation financière puisse théoriquement améliorer la croissance économique en augmentant l'efficacité des dépenses publiques et en adaptant les politiques aux besoins locaux, son impact réel dépend de la manière dont elle est mise en œuvre et des structures locales en place

À la lumière de la revue de la littérature théorique et empirique, les hypothèses initiales ont été reformulées comme suit :

Hypothèse principale (H_1) : Les recettes locales et les dépenses des collectivités territoriales ont un effet positif sur le PIB régional.

Cette hypothèse s'appuie sur l'idée que l'autonomie financière et les investissements locaux, en étant mieux alignés sur les besoins des populations, permettent de stimuler la production et la croissance économique régionale.

Hypothèses secondaires :

H_2 : Une augmentation des recettes locales des collectivités territoriales est associée à une croissance significative du PIB régional. L'autonomie financière, mesurée par les recettes locales propres des collectivités, reflète la capacité des régions à mobiliser efficacement leurs ressources, ce qui peut renforcer les initiatives de développement économique.

H_3 : Les dépenses publiques des collectivités territoriales ont un effet positif sur le PIB régional. Les dépenses des collectivités territoriales, notamment dans les infrastructures et les services publics, favorisent l'activité économique en stimulant la demande et en améliorant les conditions de production.

II. Analyse de la répartition régionale des ressources des collectivités territoriales au Maroc

Au Maroc, le processus de décentralisation a été intrinsèquement lié aux réformes administratives et institutionnelles entamées dès l'indépendance. La Charte Communale de 1976 a marqué une étape importante, institutionnalisant la décentralisation en tant que choix stratégique dans le contexte politique marocain. Depuis lors, ce processus s'est intensifié avec les vagues

successives de décentralisation en 2002 et 2009, atteignant son apogée avec la régionalisation avancée en 2011, consacrée par la Constitution dans un contexte politique de volonté de renforcement de la démocratie et de la participation locale.

C'est dans cette dynamique que la Constitution de 2011 a établi les bases de la régionalisation avancée au Maroc. Son préambule souligne l'engagement envers "la consolidation d'une société fondée sur la démocratie, la primauté de la loi, la prééminence des droits de l'Homme et la consécration du choix de la décentralisation." Ces principes constitutionnels ont jeté les fondations d'un nouveau paradigme politique, où la décentralisation devient un instrument majeur pour rapprocher le pouvoir des citoyens et renforcer la gouvernance locale.

La Constitution de 2011, dans ses articles 136 à 142, définit clairement les principes directeurs de la décentralisation territoriale. Elle énonce que "les collectivités territoriales jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément à la loi". Cette reconnaissance juridique renforce la position des collectivités territoriales en tant qu'entités autonomes, capables de gérer leurs propres affaires et de contribuer activement au développement local.

Les finances locales ont évolué de manière significative depuis la dernière réforme constitutionnelle. Désormais considérées comme des partenaires essentiels, les collectivités territoriales sont appelées à développer des politiques publiques, à assurer des services sociaux plus efficaces et équitables, et à contribuer à la construction des infrastructures nécessaires pour un développement territorial aligné sur les ambitions nationales.

Dans cette optique, les finances locales ont pris de l'ampleur ces dernières années, tant en termes de recettes que de dépenses. L'objectif sous-jacent est de conférer aux collectivités territoriales une nette autonomie financière reposant sur une fiscalité locale équitable, une rationalisation des dépenses et une mobilisation accrue des ressources locales.

Les données du tableau montrent une concentration significative des recettes des collectivités territoriales dans un nombre restreint de régions au Maroc. En 2022, quatre régions, à savoir Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, ont réuni à elles seules environ 54% des recettes totales des collectivités territoriales, ce qui équivaut à environ 24,66 milliards de dirhams. Cette concentration semble être liée à la fois à la population et à la contribution économique de ces régions.

En termes de population, ces quatre régions représentent environ 58% de la population totale du Royaume, ce qui explique en partie leur part importante dans les recettes. Cependant, en ce qui concerne le produit intérieur brut (PIB), ces régions contribuent à hauteur de 66,5% au PIB national. Cela indique que ces régions ont une activité économique plus dynamique, ce qui se traduit par des recettes locales plus élevées.

Il est important de noter que cette concentration des recettes dans un petit nombre de régions peut soulever des questions de répartition équitable des ressources entre les différentes régions du Maroc. Les collectivités locales et l'Etat devraient peut-être envisager des mécanismes de redistribution des ressources pour soutenir le développement des régions moins favorisées.

Tableau 1 : Répartition des recettes totales des CT par région (2017-2022) par millions de DH

Région	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Casablanca-Settat	7 658	8 507	8 266	7 353	8 497	9 255
Rabat-Salé-Kénitra	5 249	5 602	5 341	4 608	5 547	5 858
Marrakech-Safi	4 497	4 671	4 924	4 381	4 545	4 875
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	3 860	4 031	4 274	3 261	4 291	4 678
Fès-Meknès	4 013	4 291	4 451	3 966	4 164	4 587
L'oriental	3 264	3 782	3 530	2 898	3 256	3 530
Souss-Massa	2 871	2 949	3 120	2 976	3 071	3 399
Béni Mellal-Khénifra	2 741	2 741	2 847	2 575	2 762	3 029
Drâa-Tafilalet	1 848	1 908	1 942	1 969	1 965	2 021
Laâyoune-Sakia El Hamra	1 443	1 756	2 032	1 519	1 558	1 947
Guelmim-Oued Noun	901	1 032	1 109	1 020	1 065	1 205
Dakhla-Oued Ed Dahab	666	710	1 009	824	930	919
TOTAL	39 011	41 980	42 845	37 350	41 651	45 303

Source : Bulletin mensuel des statistiques des finances locales

La répartition régionale des recettes des collectivités territoriales (CT) au Maroc montre des caractéristiques contrastées selon les régions. Il est particulièrement notable que les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra concentrent à elles seules environ 62% des recettes gérées par les CT, ce qui reflète une forte concentration des ressources financières dans ces régions.

En revanche, il est mentionné que pour les régions de Laayoune-Sakia-El Hamra et Dakhla-Oued-Dahab, les recettes des collectivités territoriales sont quasi nulles. Cela peut être attribué à plusieurs facteurs, notamment le niveau de développement économique et la taille de la population de ces régions. Les collectivités territoriales dans ces régions peuvent être moins autonomes en termes de génération de recettes locales, dépendant davantage des transferts financiers de l'État central.

Cette disparité dans la répartition des recettes entre les régions souligne l'importance des questions de

développement régional et de répartition équitable des ressources. Il peut être nécessaire de mettre en place des mécanismes de péréquation ou de redistribution des ressources pour soutenir le développement des régions moins favorisées et garantir une certaine équité territoriale.

En 2022, on observe une concentration significative des recettes gérées par les collectivités territoriales (CT) et de celles gérées par l'État pour le compte des collectivités territoriales. En effet, les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma représentent à elles seules 65,71% des recettes gérées par les collectivités territoriales, soit un montant de 5,77 milliards de dirhams. En ce qui concerne les recettes gérées par l'État pour le compte des collectivités territoriales, ces mêmes régions concentrent 78,56% de ces recettes, ce qui équivaut à un montant de 5,8 milliards de dirhams en 2022.

Tableau 2 : Répartition des recettes des CT par composantes (année 2022)

Région	Recettes gérées par les CT		Recettes gérées par l'Etat		Recettes transférées	
	Montant en MDH	%	Montant en MDH	%	Montant en MDH	%
Casablanca-Settat	3 277	44%	2 295	26%	3 683	13%
Rabat-Salé-Kénitra	1 309	18%	1 156	13%	3 393	12%
Marrakech-Safi	654	9%	1 054	12%	3 167	11%
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	648	9%	1 271	14%	2 759	9%
Fès-Meknès	456	6%	770	9%	3 361	12%
L'oriental	287	4%	496	6%	2 747	9%
Souss-Massa	473	6%	646	7%	2 280	8%
Béni Mellal-Khénifra	212	3%	474	5%	2 343	8%
Drâa-Tafilalet	66	1%	198	2%	1 757	6%
Laâyoune-Sakia El Hamra	0	0%	215	2%	1 732	6%
Guelmim-Oued Noun	19	0,002%	102	1%	1 084	4%
Dakhla-Oued Ed Dahab	0	0%	113	1%	806	3%
TOTAL	7 401		8 790		29 112	

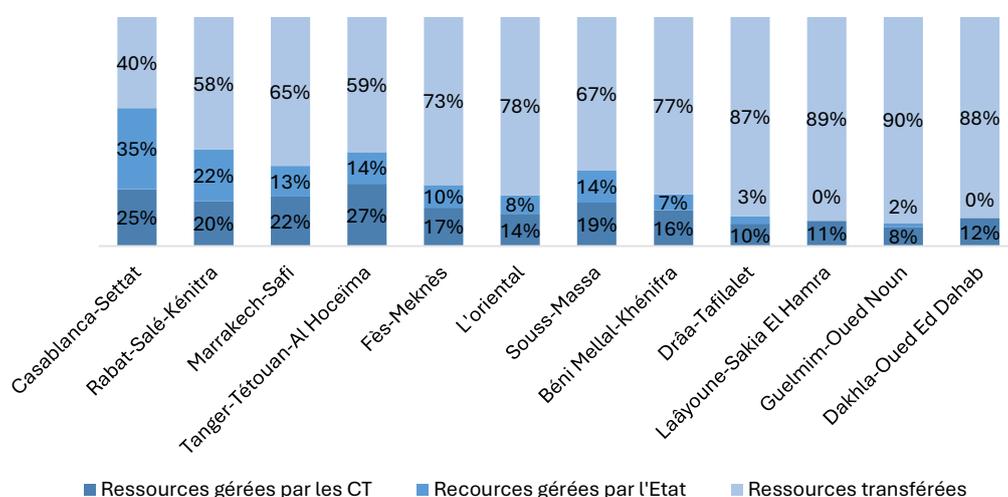
Source : Bulletin mensuel des statistiques des finances locales

En revanche, en ce qui concerne les recettes transférées par région, les données indiquent une répartition globalement plus égalitaire en termes démographique et moins concentrée par rapport aux deux autres composantes.

Aussi, est-il important de souligner le poids disproportionné des ressources transférées pour certaines

régions, qui peut atteindre 90% du total des ressources pour le cas de la région de Guelmim-Oued Noun alors que ce ratio n'est que de 40% pour la région de Casablanca-Settat et 58% pour la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Graphique 1 : Répartition régionale des ressources des CT par composante (données 2022)



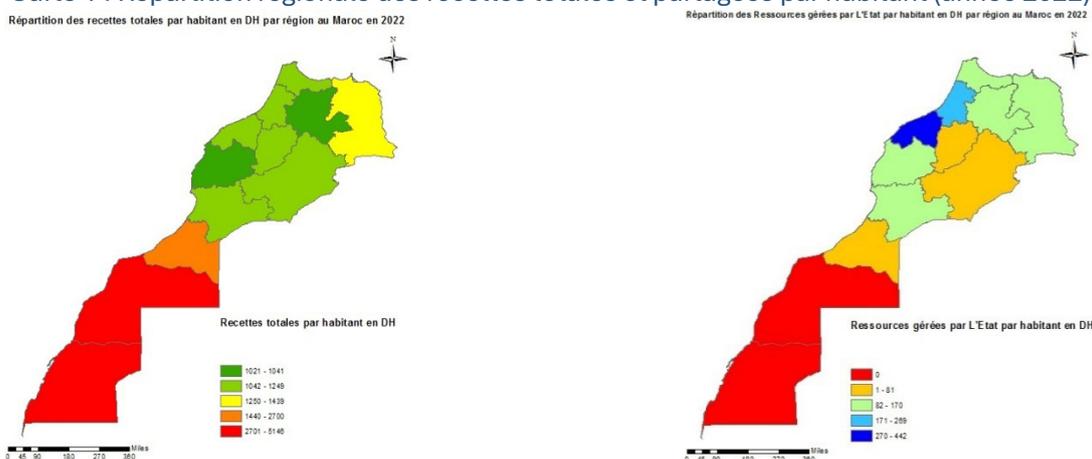
Source : Auteurs

Par habitant, les régions à faible poids économique relatifs, telles que Dakhla-Oued Ed Dahab, Laâyoune-Sakia El Hamra et Guelmim-Oued Noun, se distinguent par un poids plus important des ressources des collectivités territoriales. En effet, ces régions affichent des recettes totales par habitant parmi les plus élevées, atteignant respectivement 5 146 DH/hab, 4 862 DH/hab et 2 700 DH/hab. À titre de comparaison, la moyenne nationale de ces recettes par habitant ne dépasse pas 1 260 DH.

En ce qui concerne les ressources transférées par habitant, il existe d'importantes disparités entre les

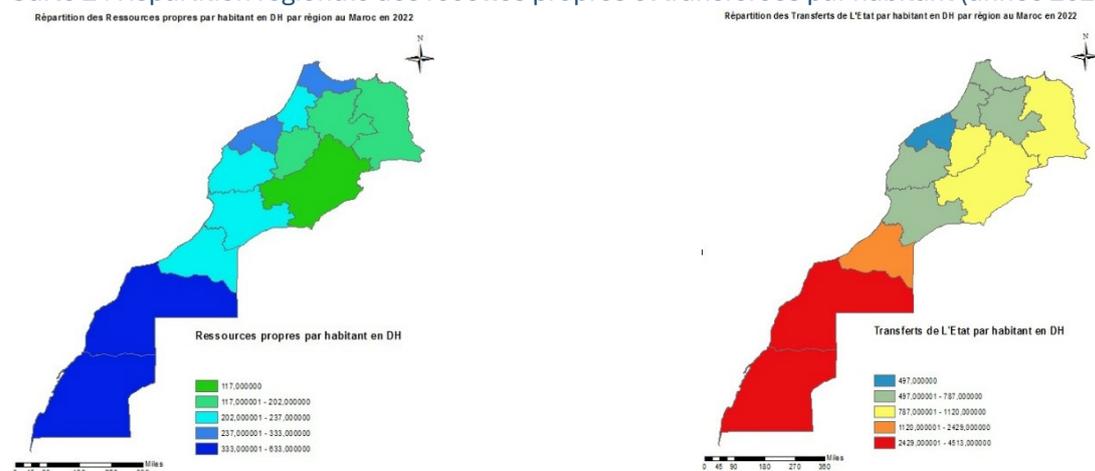
régions en termes de transferts de l'État par habitant. Les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra, Dakhla-Oued Ed Dahab et Guelmim-Oued Noun se distinguent par des transferts par habitant particulièrement élevés, atteignant respectivement 4 325 DH, 4 513 DH et 2 429 DH. En revanche, la région de Casablanca-Settat ne reçoit que 497 DH par habitant. Ces variations peuvent s'expliquer par divers facteurs, notamment les besoins spécifiques de chaque région, les politiques de développement régional, les inégalités socio-économiques et les priorités définies par le gouvernement.

Carte 1 : Répartition régionale des recettes totales et partagées par habitant (année 2022)



Source : Auteurs

Carte 2 : Répartition régionale des recettes propres et transférées par habitant (année 2022)



Source : Auteurs

Des régions comme Laâyoune-Sakia El Hamra, Dakhla-Oued Ed Dahab et Guelmim-Oued Noun, situées au sud du pays, bénéficient de transferts par habitant nettement plus importants. Ces régions, éloignées des principaux pôles économiques du pays, ont des besoins particuliers en termes de développement et d'infrastructures. Les transferts élevés vers ces régions pourraient viser à stimuler le développement économique, à améliorer les infrastructures, à diminuer les inégalités et à soutenir les populations locales.

De même, les régions moins développées du Maroc, telles que L'Oriental, Drâa-Tafilalet et Béni Mellal-Khénifra, reçoivent également des transferts par habitant supérieurs à la moyenne. Cette tendance pourrait indiquer la volonté de l'État d'appuyer le développement économique et social dans ces régions. Les transferts pourraient servir à des investissements dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, les infrastructures et d'autres domaines clés pour encourager la croissance économique et améliorer le bien-être des habitants.

À l'inverse, les régions économiquement robustes du Maroc, comme Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, perçoivent des transferts plus faibles par habitant. Cette situation pourrait s'expliquer par la capacité de ces régions à générer des revenus locaux plus conséquents et par leur moindre dépendance envers les transferts de l'État.

III. Données et Méthodologie de recherche

Cette section présente les principaux choix méthodologiques relatifs à l'estimation du modèle économétrique, ainsi que les choix des variables, de la période de l'étude, et des outils statistiques utilisés pour analyser l'incidence de la décentralisation financière sur la croissance économique au Maroc.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'impact des recettes et des dépenses locales des collectivités territoriales sur le Produit Intérieur Brut (PIB) régional au Maroc. Pour cela, un modèle économétrique dynamique à données de panel est choisi. Ce modèle permet de prendre en compte les variations à la fois temporelles (entre les années) et transversales (entre les régions). Le modèle proposé peut être exprimé comme suit :

$$\log(PIB_{i,t}) = \beta_0 \cdot \log(PIB_{i,t-1}) + \beta_1 \cdot \log(RCT_{i,t}) + \beta_2 \cdot \log(DCT_{i,t}) + e_{i,t}$$

Où $PIB_{i,t}$ représente le produit intérieur brut dans la région i à la période t , $PIB_{i,t-1}$ est le PIB retardé d'une période pour la région i à l'année $t - 1$. Il est souvent utilisé dans les modèles économétriques, notamment dans les estimations en données de panel dynamiques, pour capturer l'effet d'inertie économique et contrôler l'influence des valeurs passées du PIB sur sa dynamique actuelle, $RCT_{i,t}$ est les recettes locales des collectivités territoriales dans la région i à la période t , $DCT_{i,t}$ est les dépenses des collectivités territoriales dans la région i à la période t , β_n sont des coefficients à estimer qui, $i = 1, 2, \dots, N$ indique les pays, $t = 1, 2, \dots, T$ indique la période de temps, et $e_{i,t}$ est l'erreur aléatoire ou le terme de perturbation, qui capture tous les facteurs non observés affectant le PIB mais non inclus dans les variables explicatives. Cela peut inclure des facteurs économiques, politiques ou sociaux non mesurés directement.

Une transformation logarithmique a été appliquée aux variables. Cela permet de mieux gérer les variations proportionnelles de ces variables et de faciliter l'interprétation des coefficients dans un cadre économique, où l'on s'intéresse souvent aux élasticités (changements proportionnels).

La variable dépendante, ou variable à expliquer, est le Produit Intérieur Brut (PIB) régional. Cette variable mesure la performance économique des différentes régions marocaines, et est utilisée comme indicateur principal de la croissance économique.

Les variables explicatives retenues sont les suivantes :

- Recettes locales des collectivités territoriales : cette variable représente le total des recettes locales générées par les collectivités territoriales, qui sont un indicateur clé de la décentralisation. Elles reflètent le niveau de l'autonomie financière des collectivités et leur capacité à financer leurs dépenses locales.

- Dépenses des collectivités territoriales : Cette variable mesure les dépenses publiques effectuées par les collectivités territoriales, incluant les investissements en infrastructures, les services publics, et les programmes de développement locaux. Les dépenses des collectivités peuvent avoir un effet direct sur la croissance économique locale en stimulant la demande et l'investissement.

Ces variables sont choisies en raison de leur pertinence directe pour l'étude de la décentralisation et de son impact sur la croissance économique régionale. Le tableau suivant décrit les variables :

Tableau 3 : Source des données

Variables	Notation	Source	Unité de mesure
Le Produit Intérieur Brut	PIB	Haut-Commissariat au Plan	Dirham
Les Recettes locales des collectivités territoriales	RCT	Ministère de l'économie et des finances	Dirham
Les Dépenses des collectivités territoriales	DCT	Ministère de l'économie et des finances	Dirham

Source : Auteurs

L'étude couvre la période 2017 à 2022, marquée par des réformes importantes dans le cadre de la décentralisation financière au Maroc. En particulier, l'année 2016 a vu un nouveau découpage administratif du Maroc, portant le nombre de régions de 16 à 12. Ce redécoupage a modifié les dynamiques territoriales, en regroupant certaines régions, avec des implications potentielles sur les politiques économiques locales. La période choisie permet ainsi de capturer l'impact de ces changements sur la croissance économique régionale et de tester les effets de la décentralisation financière dans ce contexte administratif.

La dimension individuelle de l'étude est constituée de 12 régions marocaines. Ces régions sont considérées comme des entités homogènes en termes d'autonomie administrative et financières, mais elles varient en termes de niveaux de développement, de ressources locales, et d'infrastructures.

En raison de la nature dynamique des relations économiques et de la présence probable de l'endogénéité, la Méthode des Moments Généralisés (GMM) est choisie pour l'estimation du modèle économétrique. La méthode GMM permet de surmonter les problèmes de biais potentiels d'estimation qui pourraient découler de la corrélation entre les variables explicatives et les erreurs de spécification. Cette méthode utilise des instruments appropriés pour corriger les problèmes d'endogénéité et améliorer la fiabilité des résultats estimés. La robustesse des résultats est également testée en vérifiant la validité des instruments à travers le test de Sargan.

La méthode GMM est robuste face à l'hétéroscédasticité (variance non constante des erreurs), un problème fréquemment rencontré dans les données de panel. Cette méthode fournit des estimateurs efficaces même en présence de ce problème, ce qui est un atout majeur pour l'analyse empirique.

Afin de renforcer la robustesse des résultats économétriques, un test de sensibilité a été envisagé consistant à exclure la région de Casablanca-Settat, qui représente une part significative du PIB national et dont

les dynamiques économiques peuvent influencer fortement les estimations globales. Cette démarche permet d'examiner la stabilité des coefficients estimés et de vérifier si les résultats restent cohérents en l'absence de cette région dominante.

Concrètement, le modèle initial a été réestimé sur un échantillon restreint de 11 régions (au lieu de 12), en conservant la même période d'analyse (2017–2022) et les mêmes spécifications. La comparaison des coefficients estimés, de leur significativité statistique et des tests de diagnostic (Hansen, Arellano-Bond) entre les deux estimations permet de juger de la robustesse des résultats.

Ce test constitue une vérification complémentaire importante, notamment dans un contexte marqué par de fortes disparités régionales, et permet de mieux isoler l'impact structurel de la décentralisation sur la croissance économique régionale.

Le logiciel R est utilisé pour l'analyse statistique et économétrique en raison de sa flexibilité et de la richesse de ses outils de traitement des données de panel. R permet de manipuler efficacement des ensembles de données complexes et d'appliquer des techniques avancées d'estimation comme la GMM. En particulier, le package "plm" est utilisé pour la gestion des données de panel et l'estimation du modèle par la GMM. Cet outil est largement utilisé dans la recherche économique et garantissent des résultats robustes et fiables.

En résumé, cette étude adopte une approche robuste et rigoureuse pour analyser les effets de la décentralisation sur la croissance économique au Maroc, en s'appuyant sur des données de panel, la méthode GMM et le logiciel R pour garantir des résultats fiables et pertinents.

IV. Résultat et Discussion

Cette section présente et discute les résultats de l'estimation économétrique. Préalablement à cette estimation, une analyse préliminaire des données a été conduite à l'aide de statistiques descriptives afin de

caractériser les principales variables de l'étude et d'examiner leur distribution au sein des différentes régions.

Selon le tableau 4, le produit intérieur brut (PIB) présente une variation significative, allant d'un minimum de 15 633,04 MAD dans la région de Guelmim-Oued Noun (en 2017) à un maximum de 417 758,01 MAD dans la région de Casablanca-Settat (en 2022). Par ailleurs, les recettes locales des collectivités territoriales montrent également

une dispersion notable, oscillant entre 666 MAD dans la région de Dakhla-Oued ed Dahab (en 2017) et 9 255 MAD dans la région de Casablanca-Settat (en 2022). En ce qui concerne les dépenses des collectivités territoriales, celles-ci varient entre 629 MAD dans la région de Dakhla-Oued ed Dahab (en 2018) et 8 863 MAD dans la région de Casablanca-Settat (en 2018). Ces écarts reflètent des disparités régionales marquées en termes de développement économique et de capacités financières.

Tableau 4 : Statistiques descriptives

Variable	Le produit intérieur brut	Les recettes fiscales des collectivités territoriales	Les dépenses des collectivités territoriales
Min	15633,04	666	629
Moyenne	102596,3	3446,389	3359,278
Médian	72600,95	3188	3263,5
Max	417758,01	9255	8863
Écart type	101769,64	2028,170	1973,528

Source : Auteurs

Par la suite, une analyse de corrélation a été menée entre les variables indépendantes et la variable dépendante afin d'examiner les relations linéaires de base et d'identifier des liens potentiels à explorer dans le cadre du modèle économétrique. Les résultats de ces analyses préliminaires fournissent des insights essentiels pour comprendre les dynamiques économiques sous-jacentes avant l'application de la méthode des moments généralisés (GMM).

L'analyse de corrélation révèle que les recettes locales des collectivités territoriales et le produit intérieur brut (PIB) évoluent dans le même sens, avec un coefficient de corrélation de 0,9399, indiquant une relation linéaire forte entre ces deux variables. De même, les dépenses des collectivités territoriales sont positivement corrélées avec le PIB, avec un coefficient de corrélation de 0,9350, confirmant également une intensité forte de cette relation.

Ces résultats mettent en évidence des interdépendances marquées entre les finances locales et la performance économique régionale, soulignant l'importance de ces variables dans la modélisation économétrique et la nécessité de les intégrer de manière rigoureuse dans l'analyse.

Tableau 5 : Corrélation entre le produit intérieur brut régional et les autres variables

	Le produit intérieur brut
Les recettes fiscales des collectivités territoriales	0,9399
Les dépenses des collectivités territoriales	0,9350

Source : Auteurs

Les coefficients des variables explicatives, ainsi que les statistiques associées, sont présentés ci-dessous. Les écarts types des coefficients, respectivement de 0,245, 0,191 et 0,070 pour le PIB retardé, les recettes locales et les dépenses des collectivités territoriales, mesurent la variabilité des estimations de ces coefficients. Ces valeurs, relativement faibles, suggèrent une précision élevée dans l'estimation des paramètres, indiquant que la dispersion des données n'affecte pas de manière significative les résultats du modèle. Cette faible variabilité renforce la robustesse des relations observées entre les variables explicatives et le produit intérieur brut (PIB) régional, confirmant ainsi la fiabilité des conclusions tirées du modèle.

Tableau 6 : Résultat de l'estimation du modèle par la méthode des moments généralisés

La variable dépendante : $\text{Log}(\text{PIB}_{i,t})$						
	Modèle 1 : Toutes les régions			Modèle 2 : Exclusion de Casablanca-Settat		
	Coefficients	Écart type	P-value	Coefficients	Écart type	P-value
$\text{Log}(\text{PIB}_{i,t-1})$	0,645	0,245	0,000	0,830	0,122	0,000
$\text{Log}(\text{RCT}_{i,t})$	0,408	0,191	0,032	0,280	0,122	0,021
$\text{Log}(\text{DCT}_{i,t})$	0,015	0,070	0,821	0,017	0,052	0,732
Les tests de diagnostics						
Test de Sargan	-	-	0,138	-	-	0,138
Test de Wald	-	-	0,000	-	-	0,000
Test d'autocorrélation (Ordre 1)	-	-	0,082	-	-	0,088
Test d'autocorrélation (Ordre 2)	-	-	0,190	-	-	0,110

Note : * $p > 0,1$; ** $p > 0,05$; *** $p > 0,01$

Source : Auteurs

Le coefficient du PIB retardé est de 0,645, ce qui signifie qu'une augmentation de 1 % du PIB de l'année précédente est associée à une augmentation de 0,645 % du PIB actuel. La p-value est extrêmement faible (0,000), ce qui indique que l'effet de la variable retardée du PIB est hautement significatif et que la croissance économique actuelle est fortement influencée par la performance économique passée. Cette relation positive et significative entre le PIB actuel et le PIB retardé reflète l'existence d'une inertie économique, où les régions ayant connu une croissance plus élevée dans le passé tendent à maintenir une dynamique économique similaire à l'avenir.

Le coefficient des recettes locales des collectivités territoriales est significativement positif (0,408). Cela indique qu'une augmentation des recettes locales locales par 1% est associée à une hausse significative du PIB par 0,408%. Ce résultat suggère que l'augmentation de l'autonomie financière des collectivités territoriales permet une meilleure gestion des ressources locales, contribuant ainsi à stimuler la croissance économique régionale. En renforçant la capacité de collecte des impôts, les régions peuvent financer des projets de développement qui ont un impact direct sur leur croissance économique, en particulier dans les domaines des infrastructures et des services publics.

Ce résultat est en ligne avec la littérature qui indique qu'une autonomie financière accrue permet aux gouvernements locaux de mieux répondre aux besoins économiques et sociaux de leurs communautés, entraînant ainsi une amélioration de la performance économique régionale. Ce constat souligne l'importance de renforcer

les capacités locales des régions marocaines pour soutenir leur développement économique.

Contrairement aux recettes locales, l'impact des dépenses des collectivités territoriales sur la croissance économique régionale n'est pas significatif dans cette étude (coefficient d'ordre de 0,015 avec une p-value de 0,831). Bien que l'augmentation des dépenses publiques locales soit censée stimuler l'économie par l'amélioration des infrastructures et la fourniture de services publics, les résultats suggèrent que ces dépenses n'ont pas d'effet mesurable à court terme sur le PIB régional au Maroc dans cette période spécifique.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette absence d'effet significatif. D'une part, les investissements publics locaux peuvent prendre du temps pour produire des effets visibles sur la croissance économique régionale, en particulier si ces dépenses sont concentrées sur des projets à long terme (comme les infrastructures). D'autre part, il est possible que la qualité des dépenses publiques, ainsi que leur allocation dans des secteurs stratégiques pour la croissance, joue un rôle crucial. Si les dépenses sont mal ciblées ou mal gérées, leur impact sur la croissance économique peut être atténué. Par ailleurs, les régions pourraient avoir des différences dans leur capacité à absorber et à utiliser efficacement ces fonds, ce qui pourrait expliquer l'absence d'un effet immédiat.

Les résultats soulignent que, bien que les recettes locales des collectivités territoriales aient un impact positif et significatif sur la croissance économique régionale, les dépenses des collectivités territoriales n'apparaissent pas comme un facteur déterminant dans ce processus à court

terme. Ce constat suggère que la priorité devrait être donnée à l'amélioration de la capacité de collecte des recettes locales et à l'élargissement de la base financière des régions. En effet, une plus grande autonomie financière permettrait aux régions de disposer de ressources suffisantes pour financer des projets de développement local, ce qui, à son tour, pourrait stimuler leur croissance économique.

L'absence d'un effet significatif des dépenses publiques pourrait refléter un manque d'efficacité dans l'allocation des ressources au niveau local. Les gouvernements locaux doivent veiller à ce que leurs dépenses soient stratégiquement orientées vers des projets générateurs de croissance, tels que les infrastructures productives, l'innovation, et la formation de capital humain. Il serait également pertinent de s'intéresser à la qualité des dépenses publiques et à leur gestion pour maximiser leur impact sur l'économie régionale.

Les résultats de cette étude confirment une partie des hypothèses du fédéralisme fiscal d'Oates (1972), notamment l'idée selon laquelle les recettes locales des collectivités territoriales ont un impact positif sur la croissance économique régionale. Cependant, l'absence de lien significatif entre les dépenses locales et la croissance suggère que l'efficacité des politiques publiques dépend également de la qualité institutionnelle des administrations locales. Selon la théorie, même avec une autonomie financière accrue, une mauvaise gestion des fonds publics peut limiter les bénéfices de la décentralisation. Cette observation met en lumière l'importance d'une gouvernance locale efficace pour maximiser l'impact de la décentralisation financière sur le développement économique régional.

Le test de Sargan est utilisé pour évaluer la validité des instruments dans les modèles économétriques, notamment dans l'estimation par la méthode des moments généralisés (GMM). L'hypothèse nulle du test stipule que les instruments sont valides, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas corrélés avec le terme d'erreur. Avec une p-value de 0,138, supérieure au seuil de 5 %, l'hypothèse nulle ne peut pas être rejetée. Cela indique que les instruments utilisés dans le modèle sont appropriés et que les résultats des estimations ne sont pas biaisés par des problèmes d'invalidité des instruments.

Le test de Wald permet d'évaluer la significativité globale du modèle, en testant l'hypothèse nulle selon laquelle tous les coefficients des variables explicatives sont simultanément égaux à zéro. Avec une p-value de 0,00, inférieure au seuil de 5 %, l'hypothèse nulle est rejetée. Cela signifie que les variables explicatives (recettes

locales et dépenses des collectivités territoriales) contribuent de manière significative à expliquer les variations du PIB régional. Par conséquent, le modèle est statistiquement significatif et adapté pour analyser l'impact de la décentralisation sur la croissance économique.

Les tests d'autocorrélation visent à vérifier si les résidus du modèle sont corrélés au fil du temps, ce qui pourrait indiquer une dépendance temporelle non modélisée. Dans ce cas, les résultats des tests d'autocorrélation montrent que les p-values des deux tests (1^{er} et 2^{ème} lags) sont respectivement de 0,08 et 0,19, toutes les deux supérieures au seuil de signification de 5 %. Cela indique que les erreurs de prévision du modèle ne sont pas corrélées entre les périodes, ce qui suggère que le modèle est bien spécifié et que les estimations obtenues sont fiables, sans biais causé par une dépendance temporelle non prise en compte.

La comparaison entre les deux modèles, avant et après l'exclusion de la région de Casablanca-Settat, montre une stabilité globale des relations estimées. Les coefficients conservent le même signe, ce qui témoigne d'une cohérence structurelle dans les effets mesurés. La magnitude du coefficient associé aux recettes des collectivités territoriales connaît une légère diminution, traduisant une influence modérée de la région exclue sur l'intensité de cet effet. En revanche, le coefficient du PIB retardé enregistre une augmentation, suggérant une dynamique d'inertie économique plus marquée hors de Casablanca-Settat. Le coefficient relatif aux dépenses des collectivités territoriales reste quasi inchangé et statistiquement non significatif, confirmant leur impact limité sur la croissance. Le test de Wald valide la significativité conjointe des variables dans les deux spécifications, tandis que les tests de Sargan et d'Arellano-Bond confirment la validité des instruments et l'absence d'autocorrélation de second ordre. Ces éléments consolident la robustesse des résultats et renforcent leur portée interprétative dans un contexte de fortes disparités régionales.

Les résultats de cette étude s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs sur la décentralisation financière et son impact sur la croissance économique. De même, plusieurs études internationales soulignent des effets variés de la décentralisation financière sur la croissance économique, offrant des perspectives utiles pour le cas du Maroc. En particulier, les résultats obtenus pour le Maroc, qui montrent un effet positif des recettes locales régionales sur la croissance économique, sont en ligne avec ceux de Nantharath, P. et al. (2020), Huynh, C. M., & Tran, H. N. (2021), ainsi que Sima, M. et al.

(2023). En revanche, concernant l'effet modéré (positif mais non significatif) des dépenses locales, la littérature existante fait état de travaux où les dépenses n'ont pas d'impact significatif sur la croissance économique, comme le montrent les études de Phouthakannha Nantharath et al. (2020), Volodymyr Korotun et al. (2020), Neringa Slavinskaite et al. (2022), ainsi que Melat Sima et al. (2023).

Les résultats obtenus à l'aide de la méthode d'estimation GMM permettent de valider partiellement les hypothèses avancées, tout en soulignant certaines nuances importantes.

Concernant l'hypothèse principale (H_1), qui postule que les recettes locales et les dépenses des collectivités territoriales ont un effet positif et significatif sur le PIB régional, les résultats de l'étude confirment partiellement cette proposition. En effet, les recettes locales des collectivités territoriales montrent un impact positif et significatif sur le PIB régional, ce qui soutient l'idée que l'autonomie financière permet aux régions de mieux mobiliser leurs ressources et de stimuler la croissance économique. Cependant, les dépenses des collectivités territoriales, bien qu'ayant un effet positif, ne présentent pas de relation statistiquement significative avec le PIB. Cela suggère que l'impact des dépenses publiques locales sur la croissance économique pourrait être limité par des facteurs tels que l'efficacité de leur allocation ou leur orientation vers des secteurs moins productifs.

L'analyse des hypothèses secondaires apporte des éclairages complémentaires sur les résultats obtenus. L'hypothèse H_2 , qui avance qu'une augmentation des recettes locales des collectivités territoriales est associée à une croissance significative du PIB régional, est validée par les résultats de l'étude. Ces résultats confirment que l'autonomie financière des régions, mesurée par leurs recettes locales propres, joue un rôle clé dans le développement économique local.

En revanche, l'hypothèse H_3 , selon laquelle les dépenses publiques des collectivités territoriales ont un effet positif sur le PIB régional, n'est que partiellement validée. Bien que les dépenses publiques locales aient un effet positif, leur impact n'est pas statistiquement significatif. Cela pourrait s'expliquer par le fait que toutes les dépenses ne contribuent pas de la même manière à la croissance économique.

En conclusion, l'étude valide l'idée que la décentralisation financière, à travers les recettes locales des collectivités territoriales, a un effet positif et significatif sur la croissance économique régionale au Maroc. Cependant, l'impact limité des dépenses

publiques locales met en lumière la nécessité d'améliorer l'efficacité de leur allocation, en privilégiant les investissements productifs pour renforcer leur contribution à la croissance. Ces résultats appellent à une réflexion sur les politiques de décentralisation et sur les mécanismes permettant d'optimiser l'utilisation des ressources locales pour soutenir le développement économique des régions.

Conclusion

L'étude menée sur l'incidence de la décentralisation financière sur la croissance économique au Maroc, à travers une analyse empirique basée sur des données de panel couvrant la période 2017-2022 et portant sur 12 régions marocaines, met en lumière des résultats intéressants. En utilisant la méthode d'estimation GMM, il a été constaté que les recettes des collectivités territoriales ont un impact positif et significatif sur le PIB. En revanche, les dépenses des collectivités territoriales, bien que présentant un effet positif, ne montrent pas de relation statistiquement significative avec le PIB.

Pour optimiser les politiques locales et favoriser une croissance économique inclusive et durable, plusieurs recommandations peuvent être formulées. Il est primordial de renforcer la gestion des ressources locales des collectivités locales, notamment par des mécanismes transparents de contrôle, d'audit et par la formation en gestion budgétaire. Une meilleure coordination entre l'État central et les collectivités locales est également essentielle pour assurer une répartition équitable des ressources et une mise en œuvre cohérente des politiques locales. Par ailleurs, les collectivités devraient privilégier les investissements dans des projets à forte rentabilité économique locale, tels que les infrastructures et les services de base, pour stimuler la croissance régionale. La promotion de la transparence et de la responsabilité dans la gouvernance locale, à travers la consultation publique et le suivi des projets, renforcerait la confiance des citoyens et des investisseurs. Enfin, encourager l'innovation financière, notamment par la diversification des sources de revenus et le développement de taxes spécifiques, permettrait de soutenir durablement les finances locales tout en répondant aux besoins régionaux.

Cette recherche contribue de manière originale à la littérature en explorant l'impact différencié des recettes et des dépenses des collectivités locales sur la dynamique économique, une dimension souvent négligée dans les études sur la décentralisation financière. Elle souligne également l'importance de renforcer l'efficacité des

dépenses publiques locales pour maximiser leur contribution à la croissance économique.

Cette étude présente certaines limites qu'il convient de souligner. Tout d'abord, l'analyse repose sur des données agrégées au niveau régional, ce qui peut occulter les disparités intra-régionales en matière de développement économique et de gestion financière. Par ailleurs, l'une des limites majeures réside dans l'absence explicite de prise en compte des effets fixes régionaux. En effet, bien que la méthode des moments généralisés (GMM), mobilisée dans cette étude, soit appropriée pour traiter les problèmes d'endogénéité et d'hétéroscédasticité, elle ne permet pas nécessairement de capturer les spécificités structurelles propres à chaque région. Or, dans un pays comme le Maroc, marqué par une forte hétérogénéité territoriale tant sur le plan économique qu'institutionnel, cette lacune méthodologique peut masquer des dynamiques régionales différenciées, influençant l'intensité ou la direction de l'impact de la décentralisation financière sur la croissance économique. L'absence de données détaillées sur la répartition des dépenses publiques entre investissements productifs et dépenses courantes constitue également une limite, car elle restreint l'évaluation de l'efficacité réelle de la dépense publique régionale. Pour approfondir cette recherche, des études futures gagneraient à intégrer des données plus désagrégées au niveau local, à considérer les effets fixes régionaux, à examiner l'impact différencié des types d'investissements publics, et à inclure d'autres facteurs explicatifs tels que les politiques sociales, l'attractivité des investissements privés ou encore les caractéristiques institutionnelles propres à chaque région. Une telle démarche permettrait d'affiner la compréhension des mécanismes par lesquels la décentralisation influence la croissance économique régionale de manière plus contextuelle et nuancée.

Références

- Arif, M. Z., & Chishti, M. Z. (2022). Analyzing the effectiveness of fiscal decentralization in economic growth: The role of institutions. *Iranian Economic Review*, 26(2), 325-341.
- Baltagi BH (2013). *Econometric Analysis of Panel Data*, 5th edition. John Wiley and Sons Ltd.
- Blundell R, Bond S (1998). "Initial Conditions and Moment Restrictions in Dynamic Panel Data Models." *Journal of Econometrics*, 87, 115-143.
- Croissant, Y., & Millo, G. (2008). Panel data econometrics in R: The plm package. *Journal of statistical software*, 27(2), 1-43.
- Croissant, Y., Millo, G., Tappe, K., Toomet, O., Kleiber, C., Zeileis, A., ... & Croissant, M. Y. (2015). Package 'plm'. *Choice*, 139(1), 227-240.
- Hanif, I., Wallace, S., & Gago-de-Santos, P. (2020). Economic growth by means of fiscal decentralization: an empirical study for federal developing countries. *Sage Open*, 10(4), 2158244020968088.
- Huynh, C. M., & Tran, H. N. (2021). Moderating effects of corruption and informality on the fiscal decentralization—economic growth nexus: Insights from OECD countries. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 92(2), 355-373.
- Hung, N. T., & Thanh, S. D. (2022). Fiscal decentralization, economic growth, and human development: Empirical evidence. *Cogent Economics & Finance*, 10(1), 2109279.
- Korotun, V., Kaneva, T., Drepin, A., Levaieva, L., & Kucherenko, S. (2020). The impact of fiscal decentralization on economic growth in Central and Eastern Europe. *European Journal of Sustainable Development*, 9(3), 215-215.
- Musgrave, R. A. (1983). *The Theory of Public Finance: A Study in Public Economy*. McGraw-Hill.
- Nantharath, P., Laochankham, S., Kamnuasilpa, P., & Kang, E. (2020). Fiscal decentralization and economic growth in Thailand: A cross-region analysis. *International Journal of Financial Research*, 11(1), 147-156.
- Oates, W. E. (1972). *Fiscal Federalism*. Harcourt Brace Jovanovich.
- Oates, W. E. (1999). *An Essay on Fiscal Federalism*. *Journal of Economic Literature*, 37(3), 1120-1149.
- Oates, W. E. (2005). *Toward a second-generation theory of fiscal federalism*. *International Tax and Public Finance*, 12(4), 349-373.
- Sima, M., Liang, P., & Qingjie, Z. (2023). The impact of fiscal decentralization on economic growth: A comparative analysis of selected African and OECD countries. *Heliyon*, 9(9).
- Slavinskaite, N., Lapinskiene, G., Hlawiczka, R., & Vasa, L. (2022). Financial innovation management: Impact of fiscal decentralization on economic growth

of the Baltic countries. Marketing i menedžment inovacij, (1), 257-271.

Thanh, S. D., & Canh, N. P. (2020). Fiscal decentralization and economic growth of Vietnamese provinces: The role of local public

governance. Annals of Public and Cooperative Economics, 91(1), 119-149.

Tiebout, C. M. (1956). *A Pure Theory of Local Expenditures*. Journal of Political Economy, 64(5), 416-424.

Analyse des effets du commerce international sur les inégalités de genre sur le marché de l'emploi dans les pays de la CEDEAO

Boukary Ouedraogo^{1*}, Akilou Amadou², Faïçal Fié Traore³

¹ Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)

² Université de Lomé (Togo)

³ Cours des Comptes (Burkina Faso)

Cet article vise à analyser comment les emplois liés au commerce sont répartis selon le genre. Il utilise un échantillon de 13 pays de la CEDEAO, et des données couvrant la période 2000-2018. Ce travail se fonde sur un modèle à équations simultanées à variables instrumentales, et l'utilisation de la méthode des Doubles Moindres Carrés (DMC) pour corriger les problèmes d'autocorrélation et d'endogénéité en vue d'obtenir des estimateurs efficaces et efficaces. Le test de robustesse du modèle estimé a confirmé la stabilité des coefficients estimés autorisant ainsi l'utilisation des résultats obtenus. Les résultats indiquent que dans les pays de la CEDEAO, les exportations réduisent les inégalités de genre sur le marché du travail, alors que les importations exacerbent les inégalités entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi. Ce qui suggère le renforcement de la prise en compte du commerce international dans l'élaboration des stratégies sur le genre et des politiques visant l'autonomisation économique de la femme et le renforcement de leurs capacités professionnelles dans la zone CEDEAO.

Mots clés : exportations ; importations, méthode des doubles moindres carrés, marché du travail et inégalités de genre, CEDEAO.

Introduction

L'adoption des politiques de libéralisation économique et financière par de nombreux pays dans les années 1980 a conduit à une augmentation significative du volume du commerce mondial. Selon les données de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la valeur du commerce mondial est aujourd'hui près de 370 fois plus élevée qu'en 1950².

Traditionnellement, les pays développés ont dominé le commerce international. Cependant, la part des pays en développement dans les exportations mondiales de marchandises a atteint 31 % en 2004, son niveau le plus élevé depuis 1950. Cette tendance s'est poursuivie, et depuis 2000, la part des pays en développement dans le commerce mondial est passée de 33 % à 48 %. Ces données illustrent l'évolution de la participation des pays en développement au commerce international, bien que les pays développés continuent de jouer un rôle majeur.

L'analyse des effets du commerce international sur les inégalités de genre sur le marché de l'emploi dans les pays de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) soulève une problématique centrale : dans quelle mesure l'ouverture commerciale contribue-t-elle à la réduction ou à l'accentuation des disparités entre les sexes en matière d'emploi et de conditions de travail dans cette région ?

En Afrique subsaharienne, la participation des femmes au marché du travail demeure relativement faible comparée à celle des hommes (Sawadogo, Lankoande, & Siri, 2023). En 2019, le BIT (Bureau International du Travail, 2020) a montré que juste la moitié (50,2%) des femmes en Afrique avait un emploi contre 67,5% des hommes. En Afrique de l'Ouest, le ratio emploi/population est de 60,8% pour les hommes et de 49,2% pour les femmes. En Afrique orientale, centrale et du Nord, l'écart en faveur des hommes est moindre, il est respectivement de 9,4 points, 6,3 points et 0,7 point (BIT, 2020).

La forte croissance du volume des échanges commerciaux mondiaux a amené les économistes à s'intéresser aux

* Auteur Correspondant : boukary_ouedraogo2003@yahoo.fr

² OMC. Evolution du commerce dans le cadre de l'OMC: statistiques utiles de 1950-2023 (<https://www.wto.org/>).

effets du commerce sur l'économie des pays participants. Il ressort de l'analyse des résultats des recherches menées que l'effet du commerce sur l'économie des pays participants est ambigu. En effet, pour certains auteurs (Sannasse et al, 2014 ; Johnson, 2006 ; Krueger, 1980 ; Emery, 1967), le commerce favorise la croissance de ces économies. En revanche, pour d'autres (Dukuly et Huang, 2020 ; Rani et Kumar, 2018 ; Zahonogo, 2016), le commerce ne serait pas favorable à l'économie des pays participants. L'analyse des faits et les résultats des recherches amènent certains chercheurs à associer la montée des inégalités de revenu et de genre à l'essor du commerce (Zhu et al, 2020 ; Demir et al, 2012 ; Meschi et Vivarelli, 2009) alors que certains autres stipulent que la participation au commerce contribue à réduire le niveau général des inégalités (Matano et Naticchioni, 2010 ; Jaumotte et al, 2008).

Dans la pratique, plusieurs économistes et acteurs du développement s'attachent à dire qu'un niveau trop élevé d'inégalité dans un pays conduit à l'instabilité politique et institutionnelle (Attanasio et Binelli, 2004 ; Banerjee et Duflo, 2000 ; Alesina et Perotti, 1996). C'est d'ailleurs pourquoi, la question de la réduction des inégalités de revenu et surtout des inégalités de sexe est inscrite dans l'agenda de plusieurs organisations internationales au nombre desquelles, on peut citer l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il ressort de plusieurs analyses que le commerce est un grand pourvoyeur de main-d'œuvre (Shingal et Sauvé, 2019 ; Njoda et Eyea, 2011). Cependant, malgré l'importance croissante des échanges commerciaux à travers le monde, très peu d'études ont été réalisées dans le but de comprendre la façon dont se fait la répartition des emplois créés entre les hommes et les femmes. Dans les faits, les conditions socio-économiques des femmes sont moins enviables par rapport à celles des hommes, surtout en Afrique subsaharienne. En effet, elles ont les taux de chômage les plus élevés ; elles occupent les emplois vulnérables et sont frappées par la pauvreté (Banque mondiale, 2020 ; Otobe, 2015). Dans les pays en développement (PED), les problèmes socio-économiques des femmes sont moins intéressants. En effet, dans ces pays du monde, elles sont plus exposées à la pauvreté et au chômage, et ce en dépit du volume croissant des échanges commerciaux. Alors que le commerce favoriserait l'emploi de la main-d'œuvre féminine (Becker, 1957). De ce qui précède, analyser la relation entre le commerce international et les inégalités de genre sur le marché de l'emploi revêt une importance capitale. À titre illustratif, le cinquième (5^e) des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations-Unies en 2015, vise à parvenir à l'horizon 2030,

à l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

Sur le plan théorique, plusieurs arguments en faveur de l'influence du commerce international sur la réduction des inégalités de genre sur le marché du travail ont été présentés. D'une part, il y a la théorie des avantages comparatifs dont l'interprétation permet de prédire une réduction des inégalités de genre sur le marché du travail suite à la participation aux échanges commerciaux (Heckscher et Ohlin, 1991, et Samuelson, 1941). D'autre part, il y a la théorie de la discrimination selon laquelle une réduction des inégalités de tout type, y compris celles liées au genre, par suite de l'intensification des échanges commerciaux mondiaux (Darity et Williams, 1985 ; Becker, 1957). En effet, selon ces auteurs, la discrimination apparaît comme un coût supporté par les entreprises. La concurrence et la recherche de la compétitivité les placeront dans la dynamique de réduction de ces coûts, d'où la réduction de la discrimination. Sur le plan empirique, très peu de recherches ont été menées sur l'analyse de la relation entre le commerce international et les inégalités de genre sur le marché du travail.

Le commerce international influence les inégalités de genre sur le marché de l'emploi dans les pays de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) de manière complexe et multidimensionnelle. L'ouverture commerciale peut offrir des opportunités pour les femmes, mais elle peut également perpétuer ou exacerber certaines inégalités existantes. La CEDEAO a reconnu l'importance d'intégrer la perspective de genre dans ses politiques commerciales. Le "Plan d'action de la CEDEAO sur le genre et le commerce 2015-2020" vise à analyser les impacts potentiels de la politique commerciale sur le genre, en particulier sur l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes. De plus, des programmes de renforcement des capacités pour les femmes commerçantes, combinant financement et mentorat, ont été lancés en partenariat avec des institutions financières comme Ecobank.

Le présent travail cherche à analyser la répartition des emplois entre les hommes et les femmes, générés par les échanges internationaux de biens et services dans les pays de la CEDEAO sur la période 2000-2018. A partir de ce travail, notre contribution se situe à plusieurs niveaux. Premièrement, en mesurant le commerce international à travers les exportations et les importations séparément, nous apportons davantage de précisions sur les effets individuels exercés par chacun de ces deux agrégats macroéconomiques sur les inégalités de genre au travail. Deuxièmement, le choix des pays de la CEDEAO permet

de mieux appréhender la question des inégalités de genre et d'en tirer des leçons pour de futures prises de décisions sur la zone. Troisièmement, l'adoption des Doubles Moindres Carrés (DMC) comme technique d'estimation permet de résoudre le problème d'endogénéité et donc, de réduire le risque de régressions fallacieuses. Quatrièmement, pour tester la robustesse de nos résultats, nous avons utilisé la méthode des Triples Moindres Carrés, jugée comme méthode adaptée aux équations simultanées (Gakpa, 2019 ; Greene, 2003).

Ce travail comporte cinq sections. La 1^{ère} section concerne l'introduction. La 2^{ème} section présente brièvement la littérature traitant des effets du commerce sur les inégalités en matière de genre sur le marché du travail. Quant à la 3^{ème} section, elle présente la méthodologie et les données utilisées. Dans la 4^{ème} section, nous présentons les résultats et les discutons. Enfin, la 5^{ème} section conclut, en résumant les objectifs, les principaux résultats et pourvoit quelques implications de politiques économiques issues des résultats.

I. Aperçu de la littérature

Sur le plan théorique, plusieurs auteurs ont tenté de montrer les canaux à travers lesquels le commerce affecte la main-d'œuvre, et surtout les inégalités de genre au travail. Becker (1957) montre une réduction de la discrimination par suite de la concurrence générée par les échanges commerciaux. En effet, Becker appréhende la discrimination comme un coût supporté par les entreprises. En présence de la concurrence, elles auront tendance à réduire voire annuler ce coût. Le théorème de Heckscher, Ohlin (1991) et Samuelson (1941) s'inscrit dans le même ordre d'idées. En effet, selon leur théorème, à l'ouverture, les pays en développement produisent et exportent plus de biens et services riches en main-d'œuvre non qualifiée, cela en raison du fait qu'ils sont bien dotés en main-d'œuvre non qualifiée. Sur le plan empirique, deux tendances se dégagent. Il y a en effet d'un côté ceux qui montrent que le commerce international réduit les inégalités de genre (Li et al, 2020 ; AlAzzawi, 2013 ; Nowbutsing et Ancharaz, 2011 ; Bussmann, 2009 ; Fontana, 2004). Ces auteurs montrent que l'expansion des exportations est favorable à l'emploi de la main-d'œuvre féminine. Ils ajoutent que les exportations réduisent considérablement les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail lorsqu'elles concernent les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre (agriculture, industrie textile, etc.).

De l'autre côté, il y a ceux qui trouvent que le commerce international exacerbe les inégalités de genre au travail (Giovannetti et al, 2022 ; Yahmed et Bombarda, 2020 ; Wamboye et Seguino 2015 ; Cooray et al, 2012 ; ...). Ces auteurs mettent en avant le faible niveau d'instruction et de formation des femmes pour justifier le faible niveau de leur participation à la production. En effet, il a été montré dans la littérature économique qu'avec la concurrence des importations, les entreprises locales se verront dans l'obligation d'employer des gens plus instruits et bien formés. Cette mesure désavantage les femmes.

II. Méthodologie et données

1. Approche méthodologique

Du point de vue théorique, notre travail tire sa source des travaux de Becker (1957) et du modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS). Chacune de ces approches théoriques montre une réduction des inégalités à l'égard des femmes sur le marché du travail induite par le commerce international. A la lumière de ces théories, nous supposons une augmentation de la compétition avec le commerce (Becker, 1957), et une augmentation de l'emploi de la main-d'œuvre féminine et de son prix (salaire) dans les pays en développement (théorème HOS).

Pour l'analyse empirique des effets du commerce sur les inégalités de genre sur le marché du travail, nous avons adopté le modèle proposé par Wamboye et Seguino (2015). Leur modèle met en relation l'indice des inégalités de genre au travail et les variables commerciales. Tout en modifiant ce modèle, nous l'avons adapté à notre étude. Il nous permet de capturer l'effet de chaque évolution du commerce (exportation et importation) sur l'indicateur qui mesure les inégalités de genre sur le marché du travail. Les coefficients de chacune de ces variables, dans chacune des équations, nous permettront d'apprécier les inégalités liées au genre sur le marché du travail, en conséquence du commerce international.

De ce qui précède, nos modèles se présentent comme suit :

$$gender_labor_{it} = f(trade_{it}, X_{it}) \quad (1)$$

On note que dans (1), trade représente l'ensemble des variables du commerce international (exportations et

importations des biens et services) et X_{it} est un vecteur de variables de contrôle. Quant aux indices i et t , ils représentent respectivement les pays de la CEDEAO et le temps, en années. On a donc : $i = 1 ; 2 \dots 13$ (CEDEAO sans la Guinée-Bissau et le Libéria en raison d'indisponibilité de données) et $t = 1 ; \dots ; 19$. En s'inspirant des travaux existants, nous avons intégré dans nos modèles les variables pertinentes de contrôle suivantes :

Pour évaluer les effets du commerce sur les inégalités de genre, des auteurs comme Sauré et Zoabi (2009), Rani et Unni (2009) et Ozler (2000), utilisent les taux d'emploi des hommes et des femmes comme mesures des inégalités de genre. Dans ce cas, l'inégalité entre les hommes et les femmes est appréciée en comparant les coefficients de chacune de ces deux variables. Ce qui n'est pas pertinent. Cependant, il serait mieux d'apprécier l'inégalité de genre sur le marché de l'emploi à partir d'une seule variable plutôt que deux (02). Il y a également l'indice des inégalités de genre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui mesure les inégalités entre les hommes et les femmes selon les trois dimensions suivantes : santé reproductive ; autonomisation économique et marché du travail. Cet indicateur n'est pas spécifique au marché de l'emploi au regard du fait qu'il intègre d'autres dimensions. Aussi, les données relatives à cette variable ne sont pas disponibles pour plusieurs pays de notre échantillon. Contrairement aux précédents auteurs, Yahmed et Bombarda, 2020 ; Wang et al, 2019 ; Wamboye et Seguino, 2015, utilisent la différence entre le taux de participation de la main-d'œuvre des femmes et celui des hommes, comme indicateur des inégalités liées au genre sur le marché du travail. Ainsi, pour mesurer les inégalités de genre au travail, nous adopterons la méthode de calcul de Yahmed et Bombarda (2020) qui consiste à calculer les écarts entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes. Ce qui nous permet d'avoir la variable $gender_labor = Female - Male$, avec : $Male$, la part de la main-d'œuvre des hommes dans la main-d'œuvre totale masculine. On l'obtient en divisant le nombre d'hommes employés par le total de la population active masculine (15-65 ans). $Female$ est le rapport entre le nombre total de femmes employées à la population active totale des femmes.

Nous avons, à la suite de Wamboye et Seguino (2015) ; Meyer (2006) retenu comme indicateurs de mesure du commerce international, la part des importations et des exportations de biens et services dans le PIB. En termes d'effets attendus, en nous référant à la théorie de la discrimination de Becker (1957), on devrait s'attendre à une réduction des inégalités de façon générale sur le

marché du travail en conséquence du commerce international. En s'appuyant sur cette théorie, on s'attend à ce que les exportations réduisent les inégalités liées au sexe sur le marché du travail. Jusqu'à maintenant ce lien n'a pas été démontré ou expliqué dans la littérature empirique, justifiant ainsi l'approche méthodologique retenue. Dans la littérature empirique, les effets des importations sur les inégalités de genre sur le marché du travail demeurent indéterminés avec une influence tantôt positive tantôt négative.

En s'inspirant de la littérature économique, nous avons introduit dans le modèle (1) plusieurs variables de contrôle qui peuvent influencer l'écart entre l'emploi des hommes et des femmes sur le marché du travail. Les variables suivantes ont ainsi été utilisées :

Croissance économique : Cette variable permet de tenir compte des effets de la demande globale sur l'emploi féminin. Théoriquement, lorsque la demande globale augmente, cela devrait augmenter le nombre de nouveaux emplois pour les femmes. Sauf que selon Menon et Rodgers (2017), les effets de l'augmentation du revenu sur les inégalités de genre varient. Ils peuvent être positifs si le pays arrive à favoriser une croissance plus inclusive, adopter un environnement général favorable au rôle pourvoyeur des femmes ; favoriser un investissement public accru dans les infrastructures et les services sociaux. Par contre, ils seront négatifs si, les charges de travail non rémunéré, les lois partiales, l'accès différencié aux ressources et les normes sociales continuent de limiter la possibilité pour les femmes de profiter des nouvelles opportunités. Afin de contrôler l'effet de la croissance économique sur le long terme, nous introduisons la variable gdp^2 dans le modèle.

Education : A la suite de Sauré et Zoabi (2009), l'éducation est mesurée par le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire (edu), un input essentiel qui permet d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre, et une meilleure participation à l'activité économique tant des hommes que des femmes. L'éducation devrait contribuer à réduire les inégalités entre les sexes sur le marché du travail.

Investissements directs étrangers (IDE) : Précédemment utilisés par Cooray et al (2012), Gray et al (2006), cette variable est mesurée par le flux entrant d'IDE rapporté au PIB. Ces derniers montrent qu'une plus grande ouverture aux IDE, les multinationales offrent plus d'opportunités aux femmes en développant des secteurs nouveaux. Ainsi, en stimulant l'activité économique, les IDE devraient contribuer à créer plus d'emplois tant pour les hommes que pour les femmes.

Valeur ajoutée du secteur industriel et agricole : La prise en compte de ces deux variables permet de saisir les effets sur l'emploi des femmes découlant des changements dans la demande sectorielle et dans la structure économique (Wamboye et Seguíno, 2015). Ainsi nous avons également introduit dans notre modèle la valeur ajoutée du secteur industriel (va_ind) et celle du secteur agricole (va_agr), respectivement rapportées au PIB.

Inflation : En raison du lien étroit entre l'inflation et la performance économique d'un pays, nous faisons l'hypothèse à l'instar de Nowbustsing et Ancharaz (2011) que les variations de l'inflation peuvent avoir des effets sur le secteur de la production, et influencer ainsi les niveaux d'emploi des hommes et des femmes. L'inflation ($infl$) est mesurée par le taux d'inflation.

Infrastructure : Un meilleur accès des femmes à un certain nombre d'infrastructures socio-économiques (eau potable, routes, crédits, téléphonie) réduit leur temps d'occupation dédié au travail non rémunéré. Ce qui peut leur permettre d'exercer des activités rémunérées et de réduire ainsi les inégalités entre elles et les hommes (Agénor et al, 2010 ; Fontana et Natali, 2008). En raison de l'indisponibilité des données sur ces différents types d'infrastructures, nous allons, à l'instar de Wamboye et Seguíno (2015) utiliser le nombre d'abonnés au téléphone sur 100 habitants (tel).

Investissement privé : L'investissement permet aux entreprises de faire face à la concurrence, d'augmenter leurs capacités de production à travers la technologie (Wang et al, 2019). Ce qui leur permet en réalité d'offrir plus d'emplois, et certainement de réduire les écarts de genre. Les investissements privés (inv), mesurés par le taux d'investissement privé.

A toutes ces variables ci-dessus citées, nous avons ajouté celle relative au développement financier ($devf$) (mesuré par le crédit accordé par les banques au secteur privé), et ce, en raison de l'importance du secteur financier dans les pays en développement comme ceux de la CEDEAO. En effet, un secteur financier développé accompagne les entreprises dans la réalisation de leurs investissements, ce qui contribue à renforcer l'infrastructure de production, favorisant ainsi la création d'emplois.

Ici, sont présentées les différentes équations.

$$gender_labor_{it} = \beta_0 + \beta_1 Export_{it} + \beta_2 gdp_{it} + \beta_3 gdp^2_{it} + \beta_4 edu_{it} + \beta_5 tel_{it} + \beta_6 va_ind_{it} + \beta_7 infl_{it} + \beta_8 inv_{it} + \beta_9 ide_{it} + \beta_{10} devf_{it} + \gamma_t + \mu_{it} \quad (2)$$

$$gender_labor_{it} = \beta_0 + \beta_1 Import_{it} + \beta_2 gdp_{it} + \beta_3 gdp^2_{it} + \beta_4 edu_{it} + \beta_5 va_ind_{it} + \beta_6 tel_{it} + \beta_7 infl_{it} + \beta_8 inv_{it} + \beta_9 devf_{it} + \gamma_t + \mu_{it} \quad (3)$$

2. Données

Nous avons travaillé sur 13 des 15 pays de la CEDEAO en raison de l'indisponibilité des données sur la Guinée-Bissau et le Libéria. Les données utilisées pour l'évaluation empirique sont annuelles et couvrent la période 2000-2018. La récurrence des données manquantes dans les différentes bases, allant des années 60, jusqu'au début des années 2000, en ce qui concernent plusieurs de nos variables, y compris les variables relatives à la main-d'œuvre, a guidé le choix de la période d'étude. Deux bases ont principalement été utilisées. Il s'agit de la base des données des Indicateurs de Développement dans le Monde de la Banque Mondiale (2020) et de celle de l'Organisation Internationale du Travail (2019). Le tableau A1 en annexe offre plus d'informations détaillées sur chacune de nos variables.

3. Technique d'estimation

Un certain nombre de tests préliminaires ont été réalisés pour corriger les problèmes d'autocorrélation et d'endogénéité et identifier la meilleure technique d'estimation à adopter : les tests d'autocorrélation des erreurs et d'endogénéité. Selon Hurlin et Mignon (2007), le problème de stationnarité des variables se pose dans une étude lorsque la période d'étude est supérieure à deux décennies.

3.1. Test d'autocorrélation des erreurs

Il se pose un problème d'autocorrélation des erreurs lorsque les erreurs sont liées, selon Bourbonnais (2015), par un processus de reproduction. Cela veut dire que l'erreur d'une période est influencée par celle de la période d'avant. Pour vérifier la présence ou non de l'autocorrélation des erreurs, nous avons eu recours au test de Ljung-Box.

Tableau1 : Les résultats du test de Ljung-Box sont les suivants

Equation 1 (Export)	Equation 2 (Import)	Equation 3 (Ouver)
F(3, 197) = 141,59	F(3, 197)= 151,04	F(3, 196)=146,19
Prob > F= 0,000	Prob > F=0,000	Prob > F=0,000

Source : Auteur, à partir des données de WDI, 2020 et ILO, 2019

3.2. Test d'endogénéité de Durbin-Wu-Hausman

L'endogénéité se réfère à des situations où les variables explicatives sont corrélées avec le terme d'erreur. Dans le cas de la régression des inégalités de genre au travail et le commerce international, ces problèmes peuvent subvenir. En effet, selon Wamboye et Seguino (2015), il existerait une éventuelle endogénéité entre le degré d'égalité des sexes et le taux de croissance économique. Aussi, les deux peuvent influencer la part des échanges commerciaux. Au regard de ce qui précède, nous vérifions la présence éventuelle du problème

d'endogénéité à travers le test de Durbin-Wu-Hausman. L'endogénéité se réfère à des situations où les variables explicatives sont corrélées avec le terme d'erreur. Dans le cas de la régression des inégalités de genre au travail et le commerce international, ces problèmes peuvent subvenir. En effet, selon Wamboye et Seguino (2015), il existerait une éventuelle endogénéité entre le degré d'égalité des sexes et le taux de croissance économique. Aussi, les deux peuvent influencer la part des échanges commerciaux. Au regard de ce qui précède, nous vérifions la présence éventuelle du problème d'endogénéité à travers le test de Durbin-Wu-Hausman.

Tableau 2 : Les résultats du test de Durbin-Wu-Hausman

	Gender labor	Export	Import
Durbin-Wu-Hausman test	F(1, 244) = 4,21 p-value = 0,041	F(1, 244) = 45,29 p-value = 0,000	F(1, 244) = 1767,06 p-value = 0,000

Source : Auteur, à partir des données de WDI, 2020 et ILO, 2019

Au regard du fait que toutes les p-values sont < 5% nous pouvons confirmer la présence du problème d'endogénéité entre nos variables.

La confirmation de la présence d'autocorrélation des erreurs et du problème d'endogénéité rend inefficace les estimateurs classiques des moindres carrés ordinaires, des effets fixes et aléatoires (Bourbonnais, 2015). Afin de contrôler l'endogénéité et les problèmes d'autocorrélation des erreurs, nous avons utilisé à la suite de Nikolov et Yeh (2021) ; Wamboye et Seguino (2015), la méthode des doubles moindres carrés (DMC) qui est une méthode des variables instrumentales. Selon Navatte (2016), la méthode de DMC est la méthode la mieux indiquée en présence de problèmes d'endogénéité. L'utilisation de la méthode des variables instrumentales exige le choix d'instruments. La variable instrumentale choisie doit simultanément obéir à deux conditions : elle doit avoir un lien direct avec la variable explicative, et elle ne doit pas avoir d'influence directe sur la variable expliquée (Nikolov et Yeh, 2021 ; Sawadogo et al, 2018). Pour ce faire, nous avons utilisé comme variable instrumentale le taux de change effectif réel dans toutes les équations. Cette variable est l'un des déterminants du commerce international, et ne semble pas avoir d'influence directe sur les inégalités de genre sur le

marché du travail. A l'instar de Sawadogo et al (2018), nous avons choisi comme deuxième variable instrumentale la valeur retardée de chacune de nos variables explicatives (Export ; Import).

III. Résultats et discussion

Le tableau 3, ci-dessous nous donne les résultats de deux équations ayant les exportations et les importations de biens et de services comme variables d'intérêt.

Les résultats indiquent que dans les pays de la CEDEAO, les exportations de biens et de services sont associées à une réduction de l'écart de l'inégalité de genre sur le marché du travail. En effet, une augmentation de 1 point de pourcentage des exportations en proportion du PIB est associée à une réduction de 0,018 point de pourcentage des inégalités de genre sur le marché du travail dans la zone CEDEAO. Ce résultat met en évidence un lien entre l'intensification des exportations et la réduction des inégalités de genre sur le marché du travail dans les pays de la CEDEAO. Ce constat soulève plusieurs questions économiques et sociales que nous allons analyser en nous appuyant sur des références théoriques et empiriques.

Tableau 3 : Les résultats des exportations et des importations

	Modèle de référence 1 (Exportations de biens et services)	Modèle de référence 2 (Importations de biens et services)
Exportation	-0,0172** (-1,97)	
Importation		0,0177*** (7,20)
Produit intérieur brut	0,0003*** (6,98)	0,0003*** (6,63)
(Produit intérieur brut) ²	-0,0718*** (-7,39)	-0,0750*** (-7,25)
Education	0,4740*** (9,32)	0,4099*** (7,62)
Infrastructure	0,0054 (0,69)	-0,0003 (-0,04)
Valeur ajoutée industrielle	0,1391*** (3,23)	0,1258*** (2,97)
Inflation	0,0127*** (8,35)	-0,0049 (-0,16)
Investissement	-0,0037** (-2,46)	-0,0044*** (-2,77)
Investissement direct étranger	-0,0063*** (-2,24)	
Développement financier	-0,1572*** (-5,28)	-0,0844** (-2,30)
Constante	4,0917*** (6,12)	4,0896*** (5,74)
Test de Sargan (p-value)	0,249	0,190
Valeur critique de Stock-Yogo (10%)	19,93	19,93
R ² centré	0,48	0,42
Nombre d'observations	230	230

Variable dépendante : inégalité de genre au travail. *** ; ** ; * : significativité des coefficients respectivement à 1% ; 5% et 10%. () : Z-statistiques associés aux coefficients estimés

Source : Auteur, à partir des données de WDI, 2020 et ILO, 2019

Plusieurs mécanismes expliquent la réduction des inégalités de genre via le commerce international dont :

a) L'accroissement de la demande de main-d'œuvre féminine. En effet, le commerce international favorise le développement de secteurs tournés vers l'exportation qui recrutent davantage de femmes, notamment dans les industries manufacturières, le textile, l'agriculture commerciale et certains services (Bussmann M. , 2009). Selon la théorie des avantages comparatifs (Ricardo, 1817 ; (Heckscher & Ohlin., 1933)), les pays de la CEDEAO, caractérisés par une main-d'œuvre abondante, se spécialisent dans des secteurs où les femmes sont historiquement surreprésentées, ce qui peut améliorer leur accès à l'emploi. Par ailleurs, (Oostendorp, 2009) a montré empiriquement que dans les pays en développement, l'intégration au commerce réduit les écarts de salaire entre hommes et femmes dans certains secteurs compétitifs.

b) La modernisation et les effets des normes internationales. L'intégration au commerce mondial impose souvent des standards sociaux et de meilleures pratiques en matière d'égalité de genre : Tandis que (i) (Standing, 1999) suggère que la mondialisation a entraîné une « féminisation du travail », où davantage de femmes intègrent le marché de l'emploi, réduisant ainsi les écarts de genre ; (ii) (Duflo, 2012) note que l'autonomisation économique des femmes favorise des retombées positives sur le développement humain et l'éducation des enfants, ce qui renforce l'impact positif du commerce sur l'égalité de genre.

Toutefois ce résultat présente des limites et peut être critiqué. Bien que ce résultat indique une réduction des inégalités de genre, plusieurs limites doivent être soulignées :

a) Effet est limité et une faible ampleur de l'impact. Le coefficient de -0,0177 est relativement faible, ce qui suggère que la contribution du commerce international à

la réduction des inégalités de genre est marginale. En effet, (Seguino, 2000) soutient que l'impact du commerce sur l'égalité de genre dépend du type d'emploi généré. Si les femmes sont concentrées dans des emplois précaires, l'effet positif est limité. De même, (Kabeer, 2012) montre que la croissance économique et l'ouverture commerciale ne garantissent pas une amélioration systématique des conditions de travail des femmes.

b) Segmentation et précarité du marché du travail. Les femmes restent souvent cantonnées à des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. Les auteurs comme (Doeringer, & Piore., 1971) évoquent la théorie de la segmentation du marché du travail, où les femmes sont davantage présentes dans le secteur informel ou dans des emplois saisonniers, ce qui limite la réduction des inégalités. D'autres, comme (Balioune-Lutz., 2007) montre que l'impact du commerce sur le bien-être des femmes en Afrique subsaharienne dépend des politiques d'accompagnement, telles que la protection sociale et l'accès à l'éducation.

c) Différences structurelles entre pays de la CEDEAO. L'effet du commerce sur les inégalités de genre varie selon le contexte national. Les pays ayant une industrie manufacturière plus développée (Nigéria, Côte d'Ivoire) peuvent bénéficier davantage de ce mécanisme que ceux dont l'économie repose sur l'agriculture de subsistance. Par ailleurs, (Gaddis & Pieters, 2017) montrent que l'impact du commerce sur l'emploi féminin est plus fort lorsque des politiques proactives d'égalité de genre sont mises en place.

Quant aux effets des importations sur les inégalités de genre au travail dans les pays de la CEDEAO, ils sont positifs et significatifs en ce qui concerne la période de l'étude. En effet, d'après nos résultats, toute hausse des importations des biens et services de 1% est associée à une augmentation des inégalités de genre sur le marché du travail de 0,0177 point de pourcentage. Nos résultats sont en phase avec ceux de Nordas (2003) et Giovannetti et al (2022). En effet, Nordas, tout comme Giovannetti et al, a montré dans ses travaux que la concurrence qu'imposent les entreprises étrangères, à travers les importations, aux entreprises locales, les amènent à réduire leurs personnels de façon générale. Elles licencient les moins qualifiés. Les femmes, en raison de leur faible niveau d'instruction, font généralement partie des licenciements. Nos résultats confortent également ceux de Yahmed et Bombarda (2020). Yahmed et Bombarda qui montrent que face à la pression des importations, beaucoup de secteurs de production se verront dans l'obligation de se formaliser. Dans ce processus de formalisation, les entreprises excluront les

employés ne disposant pas de diplômes. Ainsi, on démontre comment les importations peuvent provoquer des inégalités liées au genre sur le marché du travail. Cependant, nos résultats ne corroborent pas ceux de (Bussmann M. , 2009); Wang et al (2019) de même que ceux de Wamboye et Seguino (2015). En effet, selon ces derniers, la participation au commerce est favorable à l'emploi féminin à la fois dans les pays développés que dans les pays en développement.

En guise de test de robustesse, nous avons utilisé l'estimateur du Triple Moindre Carré pour mesurer l'effet du commerce international sur les inégalités de genre sur le marché du travail (Tableau 4).

Les résultats montrent que les exportations influencent négativement et significativement les inégalités de genre au travail dans les pays de la CEDEAO. En effet, d'après nos résultats, toute augmentation des premières de 1% se traduit par une baisse de la deuxième de 0,018 point de pourcentage. Ce résultat confirme les précédents qui associent les exportations à la réduction des inégalités de genre sur le marché du travail. A contrario, les résultats indiquent que les importations quant à elles sont associées à l'augmentation des inégalités de genre au travail. En effet, comme l'indique le tableau 4, toute augmentation des importations de biens et de services de 1% est associée à une augmentation des inégalités de genre sur le marché du travail dans les pays de la CEDEAO de 0,012 point de pourcentage.

Dans l'ensemble, nos variables de contrôle sont significatives. Les résultats indiquent que la croissance économique de long terme, les investissements, et le développement financier contribuent à réduire les inégalités entre les sexes sur le marché du travail.

La valeur ajoutée du secteur industriel contribue à creuser les écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Au regard du fait que les emplois du secteur industriel sont généralement des besoins en main-d'œuvre qualifiée, les femmes accèdent rarement à ce secteur (Tran-Nguyen et Zampetti, 2004). Dans les pays en développement, tout comme ceux de la CEDEAO, les femmes ne sont pas qualifiées, peu scolarisées. On peut expliquer les écarts entre les hommes et les femmes dans le secteur industriel en nous appuyant sur le fait que dans les pays de la CEDEAO, beaucoup d'industries exercent dans l'exploitation des ressources minières. Les activités dans ce secteur ont une exigence physique beaucoup plus forte (WTO, 2012). Les employeurs préféreront plus les hommes que les femmes. Ainsi, dans un tel contexte, une expansion du secteur industriel exacerbe l'écart entre les hommes et les femmes en matière de travail.

Tableau 4 : Test de robustesse avec la méthode des Triples Moindres Carrés

	Inégalité de genre au travail	Inégalité de genre au travail
Exportations	-0,0184** (-1,93)	
Importations		0,0121*** (8,21)
Produit intérieur brut	0,0003*** (6,45)	0,0003*** (7,39)
(Produit intérieur brut) ²	-0,0606*** (-5,99)	-0,0705*** (-7,82)
Education	0,5127*** (9,30)	0,4262*** (8,84)
Investissement	-0,0035** (-2,21)	-0,0040*** (-2,88)
Développement financier	-0,2316*** (-7,23)	-0,1295*** (-4,10)
Infrastructure	-0,0034 (-0,46)	-0,0040 (-0,66)
Valeur ajoutée industrielle	0,1252*** (2,72)	0,1152*** (2,99)
IDE	-0,0005 (-0,18)	
Inflation		0,005 (0,18)
Constante	5,396*** (23,39)	3,8059*** (6,09)
R ²	0,32	0,46
Nombre d'observations	243	243

*** ; ** ; * : significativité des coefficients respectivement à 1%, 5% et 10%. () : Z-statistiques associés aux coefficients estimés.

Source : Auteur, à partir des données de WDI, 2020 et ILO, 2019

Conclusion

L'objectif de cet article est d'analyser les effets du commerce international sur les inégalités de genre sur le marché de l'emploi dans les pays de la CEDEAO. Il utilise un échantillon de 13 pays de la zone CEDEAO et se fonde sur un modèle d'équations simultanées. La mise en œuvre de tests préliminaires sur les données a permis d'adopter l'estimateur des doubles moindres carrés comme méthode d'estimation du modèle retenu, un modèle à variables instrumentales. Le test de robustesse s'est avéré concluant, ce qui montre la fiabilité des résultats obtenus et autorise l'utilisation de ces résultats à des fins de politiques économiques.

Il ressort que les exportations sont associées à une réduction des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail, tandis que les importations exacerbent

les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail dans les pays de la CEDEAO.

Le résultat selon lequel une augmentation des exportations réduit les inégalités de genre dans la CEDEAO est cohérent avec plusieurs théories économiques et études empiriques. Cependant, son effet reste modéré et varie selon les structures économiques des pays.

Globalement, les résultats obtenus corroborent les prédictions de la théorie de la discrimination sexuelle sur le marché du travail de Becker (1957) et de Darity et Williams (1985), qui stipule l'intensification de la production pour répondre à la fois à la demande intérieure et extérieure conduit à la baisse de la discrimination et à plus d'emplois de femmes. Ces résultats sont également en phase avec les prédictions théoriques du modèle de commerce international de Heckscher & Ohlin (1991) et Stolper & Samuelson (1941). Une approche complémentaire, intégrant des politiques d'égalité de

genre et de protection sociale, est nécessaire pour amplifier cet effet et assurer un développement inclusif.

Ces résultats encouragent la promotion de politiques industrielles fondées sur la transformation des produits agropastoraux et sylvicoles, susceptibles de promouvoir le commerce intra-CEDEAO, et qui engageraient un volume important de main d'œuvre féminine. Pour maximiser l'impact positif du commerce sur l'égalité de genre, les pays de la CEDEAO devraient adopter des politiques complémentaires :

- 1) Promotion de l'égalité salariale et des conditions de travail décent (Kabeer & Natali, 2013).
- 2) Renforcement des compétences des femmes via l'éducation et la formation professionnelle pour leur permettre d'accéder à des emplois qualifiés (World Bank, 2019).
- 3) Appui à l'entrepreneuriat féminin pour que les femmes bénéficient aussi des opportunités créées par l'ouverture commerciale (UNCTAD, 2014).
- 4) Promotion de l'inclusion financière des femmes à travers le développement financier, toutes choses qui accroîtraient leur accès aux infrastructures économiques.

La mise en œuvre de telles politiques devrait s'inscrire dans une perspective d'actualisation du "Plan d'action de la CEDEAO sur le genre et le commerce 2015-2020".

Plusieurs variables explicatives (de contrôle) comme l'investissement domestique, les investissements directs étrangers et le développement financier se sont avérés exercer une influence négative significative sur les inégalités de genre sur le marché du travail, ce qui indique que ces variables réduisent les inégalités de genre sur le marché du travail. Ce résultat confirme que l'investissement domestique, les IDE et le développement financier contribuent à réduire les inégalités de genre sur le marché du travail en favorisant l'emploi féminin, l'accès au crédit et l'adoption de normes inclusives. Toutefois, l'ampleur de cet effet dépend des secteurs concernés, des politiques d'accompagnement et des institutions en place. Pour que ces investissements profitent pleinement aux femmes, il est crucial de mettre en place des cadres réglementaires adaptés et des politiques de soutien ciblées.

La principale limite de ce travail est la non prise en compte de l'ouverture commerciale qui résume les échanges commerciaux comme mesure globale du commerce international. Ce qui laisse présager en perspective, la mise en œuvre d'un modèle à trois

équations simultanées pour envisager l'impact global du taux d'ouverture commerciale sur ces inégalités de genre sur le marché du travail.

Références

- Agénor, P.-R., Canuto, O., & Silva, L. P. (2010). On gender and growth: the role of intergenerational health externalities and women's occupational constraints. *The World Bank, Working paper n° 5492*, pages: 1-37.
- AlAzzawi, S. (2013). Did trade liberalization benefit female workers? evidence on wage and employment effects from Egypt. *Economic Research Forum, Working paper n° 787*, pages: 1-20.
- Alesina, A., & Perotti, R. (1996). Income distribution, political instability, and investment. *European Economic Review*, Pages: 1203-1228.
- Attanasio, O., & Binelli, C. (2004). Inégalités, croissance et politiques redistributives. *Afrique contemporaine*, pages: 107-139.
- Baliamoune-Lutz, M. (2007). Globalisation and Gender Inequality: Is Africa Different?.. *Journal of African Economies*, 16(2), 301-348.
- Banerjee, A. V., & Duflo, E. (2000). Inequality and growth: what can data say? *National Bureau of Economic Research*.
- Becker, G. S. (1957). *The economics of discrimination*. Chicago & London: The University of Chicago Press, second edition.
- BIT. (2020). *Rapport sur l'emploi en Afrique (re-Afrique) – Relever le défi de l'emploi des jeunes*, BIT, Genève.
- Bourbonnais, R. (2015). *Econométrie : cours et exercices corrigés*. Paris: Dunod, 9e édition.
- Bussmann, M. (2009). The Effect of Trade Openness on Women's Welfare and Work Life. *World Development*, 37(6), 1027-1038.
- Bussmann, M. (2009). The effect of trade openness on women's welfare and work life. *World Development*, Volume 37, pages: 1-12.
- Cooray, A., Gaddis, I., & Wacker, K. M. (2012). Globalization and female labor force participation in developing countries: an empirical (re-)assessment. *Courant Research Centre of Georg-August-Universität Göttingen, Discussion paper n° 129*, pages: 1-35.

- Darity, W. A., & Williams, R. M. (1985). Peddlers forever? : culture, competition and discrimination. *American Economic Association*, Volume 75, issue 2, pages: 256-261.
- Demir, F., Ju, J., & Zhou, Y. (2012). Income inequality and structures of international trade. *Asia-Pacific of Accounting & Economics*, Volume 19(2), pages: 167-180.
- Doeringer, P. B., & Piore, M. J. (1971). *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*. Lexington, MA.: Heath.
- Duflo, E. (2012). Women Empowerment and Economic Development. *Journal of Economic Literature*, 50(4), 1051-1079.
- Dukuly, F. S., & Huang K. (2020). The study on the impact of Liberia-s exports and imports on its economic growth. *Scientific Research Publishing*, Volume 8, n°6, pages: 1051-1074.
- Emery, R. F. (1967). The relation of exports and economic growth. *International Review of Social Sciences*, Volume 20, issue 4.
- Fontana, M. (2004). Modelling the effects of trade on women, at work and at home: comparative perspectives. *Economie Internationale*, n° 99, pages: 49-80.
- Fontana, M., & Natali, L. (2008). Gendered patterns of time use in Tanzania : public investment in infrastructure can help. Paper prepared for IFPRI Project on Evaluating the long-term impact of gender-focused policy interventions, pages: 1-59.
- Gaddis, I., & Pieters, J. (2017). The Gendered Labor Market Impacts of Trade Liberalization. *Journal of Human Resources*, 52(2), 457-490.
- Gakpa, L. L. (2019). Instabilité politique, IDE et effets sur la croissance économique dans les pays de l'Afrique subsaharienne: un modèle à équations simultanées dynamiques. *Région et Développement*, Volume 50, pages: 89-117.
- Giovannetti, G., Sanfilippo, M., & Vivoli, A. (2022). Trade liberalization, employment, and gender in Ethiopia. *The Journal of Development Studies*, Volume 58, pages: 1-33.
- Gray, M. M., Kittilson, C. M., & Sandholtz, W. (2006). Women and globalization: a study of 180 countries, 1975-2000. *International Organization*, Volume 60, n° 2, pages: 293-333.
- Greene, W. H. (2003). *Econometric Analysis*. Upper Saddle River, New Jersey: Prentice Hall, 5ed.
- Heckscher, E., & Ohlin, B. (1933). *Interregional and International Trade*. Harvard University Press.
- Hurlin, C., & Mignon, V. (2007). Une synthèse des tests de cointégration sur données de panel. *Economie et Prévision*, halshs-00078770, pages: 241-265.
- Jaumotte, F., Lall, S., & Papageorgiou, C. (2008). Rising income inequality: Tehnology, or trade and financial globalization? . *IMF Economic Review* , WP/08/185, pages: 271-309.
- Joekes, S. (1995). Trade-related employment for women in industry and services in developing countries. *United Nations Research Institute for Social Development* , United Nations Development Programme, Occasional paper 5, pages: 1-71.
- Johnson, D. (2006). Exportations et croissance économique: une analyse empirique sur le Togo. *Revue du CAMES*, Volume 7, n°2, pages: 267-278.
- Johson, D. (2006). Exportations et croissance économique: une analyse empirique sur le Togo. *Sciences sociales et humaines*, Volume7, n*2, pages: 267-278.
- Kabeer, N. (2012). Women's Economic Empowerment and Inclusive Growth. *SIG Working Paper*.
- Kabeer, N., & Natali, L. (2013). Gender Equality and Economic Growth: Is There a Win-Win? *IDS Working Paper*, 417. Working Paper.
- Krueger, O. A. (1980). Trade and policy as an input to development. *The American Economic Review*, pages: 1-9.
- Krugman, P., & Obstfeld, M. (2009). *International Economics: Theory and Policy*. Pearson Education.
- Li, J.-P., Li, Z.-Z., Tao, R., & Su, C. W. (2020). How does trade openness affect female labours? *International Journal of Manpower*, Volume 41, issue 4.
- Matano, A., & Naticchioni, P. (2010). Trade and wage inequality: local versus global comparative advantages. *The World Economy*, Volume 33, n°12, pages: 1757-1787.
- Menon, N., & Rodgers, Y. v. (2017). Women's labor market status and economic development. *The Oxford Handbook of Women and the Economy*, pages: 1-54.
- Meschi, E., & Vivarelli, M. (2009). Trade and income inequality in developing countries. *World Development* , Volume 37, issue 2, pages: 287-302.

- Meyer, L. B. (2006). Trade liberalization and women's integration into national labor markets: a cross-country analysis. *Social Indicators Research*, Volume 75, n° 1, pages: 83-121.
- Mohammad, A., & Islam, A. M. (2021). Exports and women workers in formal firms. World Bank Group, Policy research working paper n° 9527, pages: 1-91.
- Navatte, P. (2016). Comment lutter contre l'endogénéité dans les études empiriques de "Corporate Finance"? Université de Rennes, pages: 1-24.
- Nikolov, P., & Yeh, S. (2021). Reaping the rewards later: how education improves old-age cognition in South Africa. *Human Capital and Economic Opportunity*, Working paper n° 045, pages: 1-41.
- Njoda, M. T., & Eyea, A. R. (2011). Commerce international et emploi informel en zone CEMAC. *Journal statistique africain*, Volume 13.
- Nordas, H. K. (2003). The impact of trade liberalization on women's job opportunities and earnings in developing countries. *World Trade Review*.
- OIT. (2016). *Les femmes au travail*. Bureau International du Travail, Genève: Première édition.
- Oostendorp, R. (2009). Globalization and the Gender Wage Gap. *World Bank Economic Review*, 23(1), 141-161.
- Otobe, N. (2015). Export-led development, employment and gender in the era of globalization. *International Labor Office*, Working paper n°197, pages: 1-35.
- Ozler, S. (2000). Export orientation and female share of employment: evidence from Turkey. *World Development*, Volume 28, issue 7, pages: 1239-1248.
- Rani, R., & Kumar N. (2018). Is there an export or import-led growth in BRICS countries? An empirical investigation. *Jindal Journal of Business Research*, Volume 7, issue1, pages: 13-23.
- Sannasse, R. V., Seetanah, B., & Lamport, J. M. (2014). Diversification des exportations et croissance économique: le cas de Maurice. *Organisation Mondiale du Commerce*, Chapitre 1.
- Sauré, P., & Zoabi, H. (2009). Effects of trade on female labor force participation. *Swiss National Bank*, Working paper n° 12, pages: 1-58.
- Sawadogo, M., Lankoande, G., & Siri, A. (2023). Effet du commerce intracommunautaire sur l'emploi féminin dans l'espace UEMOA. -2023, pp. 5-20. *Région et Développement*(n° 58), 5-20.
- Sawadogo, R., Guérineau, S., & Ouedraogo, I. (2018). Investissement direct étranger et assurance dans les pays en développement : au-delà de l'effet de revenu. *Revue d'Economie du Développement*, *Revue d'économie du développement* 2018/4 (Vol. 26), pages: 69-97.
- Seguino, S. (2000). Gender Inequality and Economic Growth: A Cross-Country Analysis. *World Development*, 28(7), 1211-1230.
- Shingal, A., & Sauvé, P. (2019). Libéralisation du commerce et emploi dans les services. *Revue internationale du Travail*, Volume 158, n°1.
- Standing, G. (1999). Global Feminization Through Flexible Labor. *World Development*, 27(3), 583-602.
- Tran-Nguyen, A.-N., & Zampetti, A. B. (2004). Trade and gender: opportunities and challenges for developing countries. Geneva: UNCTAD.
- UNCTAD. (2014). *Empowering Women Entrepreneurs through Information and Communications Technologies: A Practical Guide*.
- Wamboye, E., & Seguino, S. (2015). Economic structure, trade openness, and gendered employment in Sub-Saharan Africa. *Feminist Economics*, Volume 21, issue 3, pages: 82-113.
- Wang, F., Kis-Katos, K., & Zhou, M. (2019). Gender effects of trade liberalization and structural change in China. *Department of Economics, University of Gottingen & School of Economics, The University of Nottingham Ningbo, China*, pages: 1-39.
- World Bank . (2019). (2019). *Women, Business, and the Law 2019: A Decade of Reform*. Washington, D.C.: World Bank.
- Yahmed, S. B., & Bombarda, P. (2020). Gender, informal employment and trade liberalization in Mexico. *The World Bank Economic Review*, Volume 34, issue 2, pages: 259-283.
- Zahonogo, P. (2016). Trade and economic growth in developing countries: evidence from sub-Saharan Africa. *Journal of African Trade*, Volume 3, issue 1-2, pages 1-16.
- Zhu, S., Yu, C., & He, C. (2020). Export structures, income inequality and urban-rural divide in China. *Applied Geography*, Volume 115, pages: 1-9.

Annexe

Tableau A1 : Récapitulatif des variables utilisées

Variabiles	Notation	Description de la variable	Signe attendu	Source
Emploi masculin	Male	Part de la main-d'œuvre des hommes dans la main-d'œuvre totale		ILO (2019)
Emploi féminin	Female	Part de la main-d'œuvre des femmes dans la main-d'œuvre totale		ILO (2019)
Exportations	Export	Exportations de biens et services en (% du PIB)	-	WDI (2020)
Importations	Import	Importations de biens et services en (% du PIB)	+/-	WDI (2020)
Investissement direct étranger	IDE	Flux entrant d'Investissement direct étranger en % du PIB	-	WDI (2020)
Investissement privé	Inv	Taux d'investissement privé en % du PIB (%)	-	WDI (2020)
Croissance économique	gdp	Produit Intérieur Brut réel par habitant (%)	+/-	WDI (2020)
Infrastructure	tel	Abonnés de téléphones pour 100 habitants	-	WDI (2020)
Développement financier	devfi	Crédit accordé au secteur privé par les banques (%)	-	WDI (2020)
Inflation	infl	Taux d'inflation (%)	+	WDI (2020)
Scolarisation des femmes	Edu_fem	Taux brut de scolarisation au primaire des femmes (%)	-	WDI (2020)
Education	Edu	Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	-	WDI (2020)
Valeur ajoutée de l'agriculture	Va_agr	Valeur ajoutée du secteur agricole rapportée au PIB (%)	+/-	WDI (2020)
Valeur ajoutée de l'industrie	Va_ind	Valeur ajoutée du secteur industriel rapportée au PIB (%)	+/-	WDI (2020)

Source : Auteur

Abstract

Determinants of fertility in Morocco: Does women's empowerment matter?

Abderrahman Yassine ^{1,2}, Nassira El Idrissi ¹

¹ Center for Demographic Studies and Research (CERED), High Commission for Planning (HCP), Morocco.

² GEAS3D Laboratory, National Institute of Statistics and Applied Economics (INSEA), Morocco.

Poor reproductive health is connected to power inequities in sexual relationships within the home. The Moroccan government is dedicated to strengthening women through its national policy on sexual and reproductive health and rights. Nonetheless, there is scant evidence linking women's autonomy to fertility. The purpose of this study is to ascertain whether, in the Moroccan socioeconomic setting, women's autonomy in the house influences fertility. Data from the 2018 Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF) were used in this investigation. To investigate whether women's autonomy in the home influences the desired number of children, a multivariate Poisson regression model was employed. The impact of empowerment on women's fertility satisfaction is investigated using a second logistic regression model.

A factorial approach was used to quantify women's empowerment along three dimensions: sociocultural,

familial, and economic. According to the findings, women who are more powerful have a considerably lower desire for children than women who are less empowered. The usage of contraceptives and family characteristics related to decision-making and domestic violence were among the specific features of women's empowerment that were significant for fertility choices.

Furthermore, in Morocco, women's ability to have the expected number of children is influenced more by economic empowerment than by other aspects of empowerment. Improved access to and control over resources, as well as paid employment, might significantly decrease the intended number of children. Finally, the findings suggest increasing women's capacity to bear the necessary number of children is an important challenge that requires special attention from policymakers.

Keywords: Empowerment of women, Empowerment index, Women, Fertility, Poisson model, Morocco.

Abstract

Extending Pension Coverage in Morocco: Challenges, Systemic Constraints, and Reform imperatives

Asmaa El Anbari¹, Saïd Hanchane², Mariem Liouaeddine¹, Mohamed Amrani³

¹ Economics and Public Policy Laboratory, Faculty of Economics and Management, Ibn Tofail University, Kénitra, Morocco

² Industrial Economics and African Emergence Laboratory (EIEA), Africa Business School (ABS), Mohammed VI Polytechnic University (UM6P), Rabat, Morocco

³ Business Economics and Finance Strategic Research Unit (SRU), Africa Business School (ABS), Mohammed VI Polytechnic University (UM6P), Rabat, Morocco.

The Moroccan pension system is fragmented into several schemes, differentiated by population groups and managed by different institutions. This heterogeneity results in disparate governance models and actuarial frameworks, which impact the overall coherence and performance of the system. In this context, this paper analyses the Moroccan pension system, exploring its historical development, current structures and key structural challenges. We begin with a general overview of social security systems, before tracing the evolution of the Moroccan pension system from its origins to 2021. This includes highlighting key developments within the system,

as well as the prospects and achievements associated with the generalisation of social protection, with a primary focus on pension coverage. We then present a statistical review of the major basic pension schemes, with a focus on demographic and financial indicators, particularly their financial viability. Our findings shed light on the urgent need to reform the Moroccan pension system to ensure its long-term financial sustainability and to fulfill its fundamental function of protecting against old-age poverty, while also securing an adequate and decent income for the elderly population.

Keywords: Social protection ; Pension reform ; Financial sustainability ; Morocco.

Abstract

The impact of financial decentralization and economic growth in Morocco: A regional analysis based on panel data

Mohamed Idalfahim^{1,2}, Omar Abdeladim³, Saad Elouardirhi¹

¹ Mohamed V University, Rabat

² High Commission for Planning

³ Guelmim-Oued Noun Regional Council

This study examines the impact of financial decentralization on regional economic growth in the Moroccan context, where advanced regionalization aims to strengthen the role of local authorities in economic development. By analyzing the influence of local government revenues and expenditures on regional gross domestic product (GDP), this research contributes to a better understanding of the mechanisms by which local financial autonomy can support regional growth. These elements of analysis are essential to inform public policy on the efficiency of local resource management and their role in overall economic development. The article uses the generalized method of moments (GMM) estimation on panel data covering the period 2017-2022 to analyze the

impact of decentralization on economic growth in 12 Moroccan regions. The results reveal that local government revenues have a positive and statistically significant effect on regional GDP, suggesting that an increase in local resources stimulates economic growth. On the other hand, although local government spending has a positive effect on GDP, this relationship is not statistically significant, indicating that the impact of local public spending on growth could be limited or influenced by other factors not taken into account in the analysis. These results underline the importance of strengthening the financial autonomy of local authorities, while highlighting the need to optimize the efficiency of local public spending to maximize its contribution to regional economic growth.

Keywords : Fiscal decentralization ; Gross domestic product ; Moroccan regions ; Panel data ; GMM.

Abstract

Analysis of the effects of international trade on gender inequalities in the labor market in ECOWAS countries

Boukary Ouedraogo¹, Akilou Amadou², Faiçal Fié Traore³

¹ Thomas Sankara University (Burkina Faso)

² University of Lomé (Togo)

³ Cours des Comptes (Burkina Faso)

This article aims to analyze how trade-related jobs are distributed by gender. It uses a sample of 13 ECOWAS countries and data covering the period from 2000 to 2018. This study is based on a simultaneous equations model with instrumental variables and applies the Two-Stage Least Squares (2SLS) method to correct autocorrelation and endogeneity issues, ensuring efficient and unbiased estimators. The robustness test of the estimated model confirmed the stability of the estimated coefficients,

allowing the use of the obtained results. The findings indicate that in ECOWAS countries, exports reduce gender inequalities in the labor market, whereas imports exacerbate disparities between men and women in employment. This suggests the need to strengthen the integration of international trade considerations into gender strategies and policies aimed at enhancing women's economic empowerment and improving their professional skills in the ECOWAS region.

Keywords: exports ; imports ; two-stage least squares method ; labor market and gender inequalities ; ECOWAS.

ملخص حول موضوع محددات الخصوبة في المغرب: هل تمكين المرأة عامل مؤثر؟

عبد الرحمن ياسين^{2,1} ، نصيرة الإدريسي¹

¹ مركز الدراسات والأبحاث الديموغرافية (CERED)، المندوبية السامية للتخطيط، المغرب.
² مختبر GEAS3D، المعهد الوطني للإحصاء والاقتصاد التطبيقي، المغرب

المرأة على ثلاثة أبعاد: الاجتماعي والثقافي والعائلي والاقتصادي. ووفقاً للنتائج، كانت رغبة النساء الأكثر تمكيناً في الإنجاب أقل بكثير من النساء الأقل تمكيناً. وكان استخدام موانع الحمل والخصائص الأسرية المتعلقة بصنع القرار والعنف الأسري من بين السمات المحددة لتمكين المرأة التي كانت مهمة بالنسبة لخيارات الخصوبة. وعلاوة على ذلك، تتأثر قدرة المرأة في المغرب على إنجاب العدد المنشود من الأطفال بالتمكين الاقتصادي أكثر من تأثرها بجوانب التمكين الأخرى. إن تحسين الوصول إلى الموارد وإمكانية التحكم فيها، بالإضافة إلى العمل المأجور، قد يقلل بشكل كبير من العدد المتوقع من الأطفال. وأخيراً، تشير النتائج إلى أن زيادة قدرة المرأة على إنجاب العدد المنشود من الأطفال يشكل تحدياً مهماً يتطلب اهتماماً خاصاً من قبل واضعي السياسات.

يرتبط ضعف الصحة الإنجابية بعدم المساواة في السلطة في العلاقات الجنسية داخل المنزل. وتكرس الحكومة المغربية جهودها لتعزيز المرأة من خلال سياستها الوطنية المتعلقة بالصحة والحقوق الجنسية والإنجابية. ومع ذلك، هناك دلائل قليلة تربط بين استقلالية المرأة والخصوبة. تهدف هذه الدراسة إلى معرفة مدى تأثير استقلالية المرأة في المنزل على الخصوبة في البيئة الاجتماعية والاقتصادية المغربية. استُخدمت في هذا البحث بيانات من الاستقصاء الوطني للسكان والصحة الأسرية لعام 2018. لمعرفة تأثير استقلالية المرأة في المنزل على عدد الأطفال المرغوب فيه، تم استخدام نموذج انحدار متعدد المتغيرات من خلال نموذج انحدار بواسون. كما تم اختبار تأثير التمكين على رضا المرأة بالخصوبة باستخدام نموذج انحدار لوجستي ثنائي. وقد استُخدم نهج عملي لقياس مدى تمكين

الكلمات المفتاحية: تمكين المرأة، مؤشر التمكين، المرأة، الخصوبة، نموذج بواسون، المغرب.

ملخص حول موضوع تعميم تغطية معاشات التقاعد في المغرب: تقييم التحديات والقيود النظامية واستشراف آفاق التطوير

أسماء الأنباري¹، سعيد حنشان²، مريم لواء الدين¹، محمد العمراني³

¹ مختبر الاقتصاد والسياسات العامة، كلية الاقتصاد والتسيير، جامعة ابن طفيل، القنيطرة، المغرب

² مختبر الاقتصاد الصناعي والنشأة الأفريقية، مدرسة أفريقيا للأعمال، جامعة محمد السادس متعددة التخصصات التقنية، الرباط، المغرب

³ وحدة الأبحاث الاستراتيجية لاقتصاد المال والأعمال ABS (SRU) مدرسة إفريقيا للأعمال جامعة محمد السادس متعددة التخصصات التقنية، الرباط، المغرب.

على التطورات الرئيسية داخل النظام، فضلاً عن الآفاق والإنجازات المرتبطة بتعميم الحماية الاجتماعية، مع الوقوف بشكل أساسي على تغطية التقاعد. ونقدم بعد ذلك استعراضاً إحصائياً لأنظمة التقاعد الأساسية الرئيسية، مع التركيز على المؤشرات الديموغرافية والمالية، لا سيما الديمومة المالية. وتكشف النتائج التي توصلنا إليها الحاجة الملحة إلى إصلاح نظام التقاعد المغربي من أجل ضمان استدامته المالية على المدى الطويل دون الإخلال بوظيفته الأساسية التي تتمثل في حماية المؤمنین من الفقر في سن الشيخوخة بتأمين دخل كافٍ ولائق للمسنين.

تتميز منظومة معاشات التقاعد المغربية بتعدد الأنظمة التي تتنوع حسب الفئات السكانية المشمولة، وتديرها مؤسسات مختلفة. وينتج عن هذا التباين ظهور أنماط مختلفة من الحوكمة والإدارة وكذا الإطار الإكتواري المعتمد، مما يؤثر على التماسك والأداء العام للنظام. في هذا السياق، تحلل هذه الورقة البحثية منظومة التقاعد بالمغرب، وتدرس تطوره التاريخي وهياكله الحالية وكذا التحديات الهيكلية الرئيسية التي يواجهها. نستهل هذه الورقة بلمحة عامة عن أنظمة الضمان الاجتماعي، ثم نتبع تطور نظام التقاعد المغربي منذ نشأته حتى عام 2021. ويشمل ذلك تسليط الضوء

الكلمات المفتاحية: الحماية الاجتماعية، إصلاح نظام التقاعد، الاستدامة المالية، المغرب.

ملخص حول موضوع

تأثير اللامركزية المالية والنمو الاقتصادي في المغرب:

تحليل جهوي يستند إلى بيانات بانل (Panel Data)

محمد ايدالفهيم^{2,1}، عمر عبد العظيم³، سعد الوردغي¹

¹ جامعة محمد الخامس، الرباط

² المندوبية السامية للتخطيط

³ المجلس الجهوي كولمب-واد النون

على النمو الاقتصادي في الجهات المغربية الاثني عشر. وتُظهر النتائج أن مداخل الجماعات الترابية لها أثر إيجابي ودال إحصائياً على الناتج الداخلي الجهوي، مما يشير إلى أن زيادة الموارد المحلية تُحفز النمو الاقتصادي. في المقابل، ورغم أن نفقات الجماعات الترابية تُظهر تأثيراً إيجابياً على الناتج الداخلي، فإن هذه العلاقة ليست ذات دلالة إحصائية، مما يوحي أن تأثير النفقات العمومية المحلية على النمو قد يكون محدوداً أو متأثراً بعوامل أخرى لم تُؤخذ بعين الاعتبار في التحليل. وتُبرز هذه النتائج أهمية تعزيز الاستقلالية المالية للجماعات الترابية، مع التأكيد على ضرورة تحسين فعالية النفقات العمومية المحلية لتقوية إسهامها في النمو الاقتصادي الجهوي.

تُعالج هذه الدراسة تأثير اللامركزية المالية على النمو الاقتصادي في السياق المغربي، حيث تهدف الجهوية المتقدمة إلى تعزيز دور الجماعات الترابية في التنمية الاقتصادية. ومن خلال دراسة تأثير الموارد المالية للجماعات الترابية ونفقاتها المحلية على الناتج الداخلي الإجمالي الجهوي، تساهم هذه الدراسة في فهم أفضل للآليات التي من خلالها يمكن للاستقلالية المالية المحلية أن تدعم النمو على المستوى الجهوي. وتُعد هذه المعطيات ذات أهمية كبيرة لتنوير السياسات العمومية بشأن فعالية الجماعات المحلية ودورها في التنمية الاقتصادية الشاملة.. ويعتمد المقال على منهجية التقدير بطريقة المعممة للحظات باستخدام بيانات بانل، تغطي الفترة من 2017 إلى 2022 لتحليل أثر اللامركزية المالية

الكلمات المفتاحية : اللامركزية المالية؛ الناتج المحلي الإجمالي؛ الجهات المغربية؛ بيانات لوحة؛ GMM.

ملخص حول موضوع

دراسة تحليلية لآثار التجارة الدولية على عدم المساواة بين الجنسين في سوق العمل في بلدان المجموعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا (الإيكواس)

بوكراري أويديراوغو¹، أكيلو أمادو²، فيصل فيبي طراوري³

¹ جامعة توماس سانكارا (بوركينافاسو)

² جامعة لومي (توغو)

³ مجلس الحسابات (بوركينافاسو)

بلدان المجموعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا تقلل من أوجه عدم المساواة بين الجنسين في سوق العمل، في حين أن الواردات تفاقم أوجه عدم المساواة بين الجنسين في سوق العمل. وتشير هذه النتائج إلى أن التجارة الدولية يجب أن تؤخذ في الاعتبار بشكل أكبر عند وضع الاستراتيجيات والسياسات المتعلقة بالنوع الاجتماعي التي تهدف إلى التمكين الاقتصادي للمرأة وتعزيز قدراتها المهنية في منطقة المجموعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا (الإيكواس).

يهدف هذا المقال إلى تحليل كيفية توزيع الوظائف المرتبطة بالتجارة وفقًا لنوع الجنس. ويستخدم عينة من 13 بلدًا من بلدان المجموعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا (الإيكواس) وبيانات تغطي الفترة 2000-2018. ويستند هذا العمل على نموذج معادلة متزامنة مع متغيرات مفيدة واستخدام طريقة المربعات الصغرى المزدوجة لتصحيح مشاكل الارتباط الذاتي والتجانس الداخلي من أجل الحصول على تقديرات فعالة وكفؤة. وقد أكد اختبار متانة النموذج المقدر ثبات المعاملات المقدر، مما يسمح باستخدام النتائج التي تم الحصول عليها. وتشير النتائج إلى أن الصادرات في

الكلمات المفتاحية: الصادرات؛ الواردات، طريقة المربعات الصغرى المزدوجة، سوق العمل وعدم المساواة بين الجنسين، المجموعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا (الإيكواس).

Dépôt légal

2004/0139

ISSN : 1114-8411

E-ISSN : 3009-5212

Publication

Haut-Commissariat au Plan

cahiersduplan@hcp.ma

www.hcp.ma

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

+٥٥٤٤٥٤٤+ +٥٥٣٣٥٣٣+ | ٥٥٣٣٥٣٣

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Ilot 31-3, secteur 16, Hay Riad

Tél.: 0537 57 69 04

Fax: 0537 57 69 02

BP 178, Quartier administratif

Rabat

دفاثر النخصطط

محددات الخصوبة في المغرب: هل تمكين المرأة عامل مؤثر؟

عبد الرحمن ياسين، نصيرة الإدريسي

تعميم تغطية معاشات التقاعد في المغرب: تقييم التحديات والقيود النظامية واستشراف آفاق التطوير

أسماء الأنباري، سعيد حنشان، مريم لواء الدين، محمد العمراني

تأثير اللامركزية المالية والنمو الاقتصادي في المغرب: تحليل جهوي يستند إلى بيانات بانل (Panel Data)

محمد إيدالفهم، عمر عبد العظيم، سعد الوردغي

دراسة تحليلية لآثار التجارة الدولية على عدم المساواة بين الجنسين في سوق العمل في بلدان المجموعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا (الإيكواس)

بوكاري أويدراوغو، أكيلو أمادو، فيصل فيي طراوري